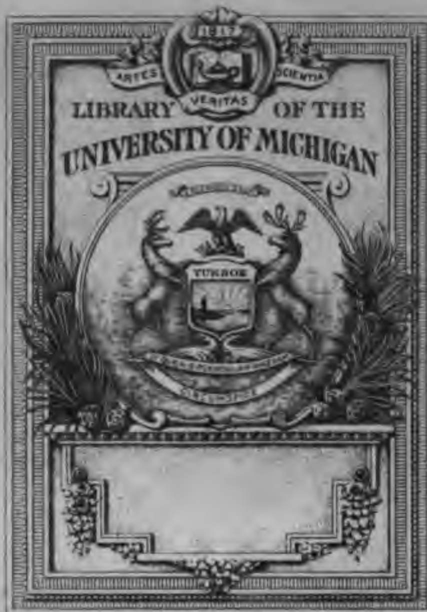

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



LE COMTE

DE

MONTALEMBERT

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

LE COMTE

DE

MONTALEMBERT

PAR

M. TH. FOISSET

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR M. P. DOUHAIRE



LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE

LECOFFRE FILS ET CIE, SUCCESSEURS

PARIS — 90, RUE BONAPARTE | LYON — RUE BELLECOUR, 2

1877

INTRODUCTION

La pensée de réimprimer les pages que nous publions ici ne nous serait pas venue peut-être, si la mémoire de M. de Montalembert n'avait été attaquée de nouveau, dans ces derniers jours, et d'une façon plus particulièrement odieuse. On sait, en effet, par le bruit d'un récent procès, qu'un homme, un prêtre à qui, vers la fin de sa vie, le grand athlète catholique avait ouvert son cœur, parce qu'il lui en croyait un aussi pur et aussi élevé que le sien, a trahi l'amitié dont il avait été honoré, en livrant au public un écrit qui n'était destiné qu'à quelques amis, et en s'en autorisant

pour prêter à l'auteur des sentiments et des idées en opposition avec ses idées et ses sentiments les plus connus.

Personne n'a pu se méprendre sur les motifs de cette manœuvre : c'était le procédé d'un transfuge à qui pèse la honte de sa désertion et qui voudrait faire croire à la complicité d'un des chefs de l'armée qu'il a quittée en face de l'ennemi. Cela ne méritait peut-être que le mépris; le recours à un tel moyen n'était pas de nature à relever beaucoup le crédit du malheureux qui en était réduit à l'employer. D'ailleurs, quelle autorité avait le dépositaire infidèle des réflexions privées du comte de Montalembert pour s'en faire l'interprète et le commentateur? Connaissait-il à fond ce puissant esprit et ce grand cœur? Avait-il eu ses confidences aux temps de ses grandes luttes? Avait-il pu étudier cette âme supérieure dans la suite et l'ensemble de son développement? Les relations personnelles dont il faisait étalage ne dataient pas de bien loin; les entretiens dont il se glorifiait n'avaient eu lieu qu'à des intervalles éloignées,

et n'avaient guère porté que sur les événements du jour et les préoccupations politiques et religieuses du moment.

C'était donc un témoin de peu de poids.

Combien aujourd'hui s'en lèveraient d'autres, plus dignes d'être écoutés, si la mort n'avait moissonné, presque en même temps que M. de Montalembert, la plupart de ceux qui savaient avec quel dévouement et quelle abnégation il s'était, tout jeune, consacré à la défense de l'Église; qui avaient été à même d'apprécier l'étendue des sacrifices qu'il avait faits, sans ostentation, à cette sainte cause, et qui l'avaient vu, dans mille circonstances, joindre à l'initiative hardie du chef, l'humble subordination du soldat ! Si M. Cornudet, si M. Cochin, si M. Foisset, ne l'avaient pas suivi de si près dans la tombe, nous les aurions, en cette occasion, entendus protester avec énergie contre la défection vers laquelle on a osé dire que leur ami inclinait, et réclamer, au nom d'une vieille et constante intimité, contre le témoignage, suspect d'ailleurs à tant d'égards, d'une fréquentation d'un jour.

M. Foisset surtout l'aurait fait, nous n'en doutons pas, dès le premier instant et avec la véhémence qui était dans sa nature. Lui qui connaissait si bien le loyal « fils des croisés », qui l'avait vu naître à la vie publique, qui l'avait suivi pas à pas dans toutes ses luttes et l'avait plus d'une fois aidé des lumières de son expérience; lui qui avait eu le secret de tous ses desseins, la primeur de tous ses écrits et qui lisait dans sa pensée comme dans la sienne propre, M. Foisset, nous l'affirmons, n'aurait pas laissé planer sur le premier volontaire de l'armée catholique (Lacordaire était un soldat régulier) le soupçon d'être mort dans des dispositions de révolte contre elle. A une calomnie grossièrement intéressée, et qui n'a pu trouver créance que dans des esprits mal informés ou tristement prévenus, il aurait opposé sa parole d'honnête homme et de catholique intègre, que nul n'aurait eu le droit de révoquer en doute, et aurait produit, au besoin, quarante ans d'une correspondance, où, jusqu'au dernier jour, sont débattues à cœur ouvert, entre le comte de Montalembert et lui,

toutes les questions religieuses que, de 1830 à 1870, souleva le cours des événements, et où respire le plus filial attachement à l'Église. Mais M. Foisset est mort, hélas ! et l'inappréciable correspondance dont nous parlons ne saurait encore être mise au jour.

Mais, à défaut de ce témoignage, il en existe un autre. M. Foisset a, en effet, donné un démenti formel et catégorique aux accusations calomnieuses qu'une coupable trahison vient de réveiller.

Il n'avait jamais cru, quant à lui, que la mort du comte de Montalembert désarmerait ses ennemis. Avec la connaissance qu'il avait des hommes en général et de ceux de son temps en particulier, il sentait que la tombe ne serait pas un abri pour son ami, et prévoyait bien que les jalousies, les intérêts et les spéculations de parti ne l'y laisseraient pas en repos. Aussi crut-il devoir aller au devant des attaques à venir. Il lui sembla que, témoin de la vie de ce vaillant et fidèle soldat, il y avait obligation pour lui d'opposer tout de suite un bouclier aux traits qui le mena-

çaient, et il crut qu'après l'avoir vu si longtemps et de si près à l'œuvre, il avait, plus qu'un autre, le droit de déposer en sa faveur, devant Dieu et devant les hommes, et d'attester qu'il était resté aussi digne des regrets de l'Eglise, à la fin de sa carrière, qu'il l'avait été de ses applaudissements au début.

Ce fut *le Correspondant* que M. Foisset choisit pour organe. Les trois articles qu'il y publia sous ce titre : *Le comte de Montalembert*, au commencement de 1872, furent très-recherchés, et méritaient de l'être. Ces pages sont, en effet, ce qu'il y a, nous ne dirons pas de plus complet, mais de plus autorisé sur la vie, le caractère et l'esprit des travaux de l'homme éminent auquel elles sont consacrées. Cette appréciation ferme, quoique affectueuse, n'a pas eu toute la publicité qu'elle mérite. Nous croyons répondre aux vœux de bien des lecteurs en la réimprimant. Nous la donnons telle qu'elle a paru, la mort n'ayant pas laissé à M. Foisset le temps de revoir et de compléter son travail, comme il en avait le projet.

Ce n'est pas, toutefois, croyons-nous, qu'il se fût jamais proposé d'en faire une biographie comme celle qu'il venait de publier du P. Lacordaire. Plusieurs personnes lui prêtaient ce dessein et attendaient de lui un pendant à son premier portrait : elles eussent aimé avoir ces deux frères d'armes peints de la même main. Eut-il jamais ce projet? le crut-il réalisable, pour le moment? Nous en doutons. Ce qu'il y a de certain, au moins, c'est que personne n'était dans de meilleures conditions que lui pour accomplir une pareille tâche. M. Foisset connaissait à fond la vie et les travaux de M. de Montalembert, ayant été en rapport intime avec lui pendant près de quarante ans.

Ce fut par l'abbé Lacordaire que commencèrent ces relations qui devaient durer jusqu'à la mort en se resserrant tous les jours : rare et noble spectacle, bien fait pour frapper, en présence de la fragilité des amitiés du monde, que les intérêts et les dissidences d'opinions brisent si fréquemment.

L'abbé Lacordaire, au temps où il rédigeait le journal *l'Avenir* avec M. de Lamennais,

avait eu plus d'une fois l'occasion de parler à ses collègues et notamment à son jeune ami le comte de Montalembert, de lettres pleines de graves observations et de prudents conseils que lui adressait, au sujet de leur polémique, un sien ami de Bourgogne qu'alarmait la témérité de leur chef. Cet ami dont les lettres avaient été remarquées, était M. Foisset, son compatriote et son ancien condisciple à l'école de droit de Dijon. Ce nom avait dès lors frappé les oreilles du jeune comte de Montalembert; il lui revint aussitôt qu'il forma le dessein d'écrire la vie de saint Bernard, enfant de la Bourgogne et né aux portes même de Dijon, comme chacun sait.

Voir le pays auquel appartenait le prédicateur de la seconde croisade, le fondateur de Clairvaux, le conseiller des papes, le plus grand orateur du douzième siècle; visiter les restes du château où il était né, et, à quelques lieues de là, Cîteaux, où il avait pris l'habit religieux, c'était pour M. de Montalembert un désir bien naturel, et véritablement un besoin. Le futur historien voulait, non-seulement, comme il le

fit plus tard pour saint Colomban, s'inspirer des lieux où était né le personnage dont il se proposait de faire l'histoire, mais recueillir sur place ce qu'il pouvait rester sur lui de traditions ou de documents inexplorés. L'idée de consulter, à ce sujet, l'ami de l'abbé Lacordaire se présenta naturellement à son esprit. Il lui écrivit, de Villersexel, le 7 novembre 1837, pour lui exprimer le désir d'entrer en correspondance avec lui et lui proposer de visiter ensemble les lieux où était né et où avait vécu saint Bernard.

Ce projet d'excursion, ou plutôt de pèlerinage, ne se réalisa pas alors, nous ignorons pourquoi; mais les relations épistolaires que M. de Montalembert avait témoigné le désir d'engager s'établirent aussitôt, et prirent tout de suite un caractère affectueux et intime. La visite que M. de Montalembert avait promise à son nouvel ami n'eut lieu que l'année suivante. Ce fut un soir d'automne, que M. Foisset, alors à sa campagne de Bligny, près de Beaune, vit arriver chez lui, dans une simple voiture de louage, le représentant déjà célèbre

des intérêts catholiques à la Chambre des pairs. La surprise fut grande de part et d'autre. Le brillant collaborateur de l'*Avenir*, le hardi fondateur et l'éloquent défenseur de l'*École libre*, l'orateur si fort écouté du Luxembourg, étonna le grave magistrat par son air juvénile. De son côté, le magistrat de province trompa l'attente de son visiteur parisien, par l'étendue et la variété de ses connaissances, la supériorité et la sûreté de ses vues sur les affaires du temps et celles de la religion en particulier, enfin par la vive sympathie qu'il témoignait et qu'il inspirait en même temps. Le jeune pair (il l'avouait plus tard en riant) s'attendait à rencontrer, sinon un robin de province bardé de jurisprudence pratique et d'érudition locale, du moins un homme cantonné dans un certain ordre d'idées, et étroitement lié à un parti politique, comme on l'était, surtout alors, en province. Or, il se trouvait en face d'un esprit d'élite, moins occupé de la loi que des prophètes, au courant de toutes les questions, parlant philosophie, littérature, politique et religion en homme qui avait ses idées propres sur chaque

objet et savait les défendre; enfin devant un catholique portant dignement ce beau titre, ardent et prudent à la fois, et chez qui le zèle était tempéré par la connaissance pratique des difficultés du bien. Il n'y avait pas jusqu'à sa haute et un peu irrégulière stature, son front de statue antique, son regard doux, son fin et bienveillant sourire, qui ne dérangeassent les prévisions du visiteur. M. de Montalembert, qui aimait à raconter cette première entrevue, avouait qu'il avait été d'abord un peu déconcerté.

On visita ensemble Cîteaux, qui était dans le voisinage, et où, comme il en avait été prévenu, le voyageur ne trouva de la célèbre abbaye que l'ancienne sacristie, transformée en théâtre par M. de Chauvelin, l'un des derniers acquéreurs, et un grand corps de bâtiment, sans physionomie, élevé au dix-huitième siècle sur l'emplacement des vieilles constructions monastiques. Toutefois, le voyage ne fut pas infructueux pour M. de Montalembert : il y acquit définitivement un ami précieux entre tous ceux dont la Providence lui réservait l'af-

fection. Le lien qui déjà s'était formé entre ces deux âmes, si différentes et néanmoins si bien faites pour se comprendre et s'apprécier, devint dès ce moment indissoluble. La confiance fut absolue des deux côtés; il y eut de la cordialité dans les rapports, mais une cordialité discrète de part et d'autre et pleine de dignité. L'union du cœur et de l'esprit ne combla jamais complétement, en effet, la distance que la différence d'âge, de caractère, d'études et de condition sociale avait mise entre les deux amis. Grande, à tous égards, était cette distance. En dehors du zèle qui les animait pour la foi catholique et d'une entière conformité d'idées sur les conditions auxquelles, la situation étant donnée, il était possible de travailler à la propager et à la défendre, tout différait entre eux.

En effet, bien que de son temps par l'intelligence, M. Foisset était, par ses études et par sa vie, un homme des vieux temps; il en avait vu l'image et respiré le parfum au foyer paternel. A quarante ans à peu près qu'il avait alors, il était juge d'instruc-

tion dans la petite ville de Beaune, à la bourgeoisie de laquelle appartenait la famille d'où il était sorti et dont il gardait les simples et chrétiennes mœurs. Son mérite, constaté de bonne heure par des triomphes brillants dans les concours locaux, et sa gravité précoce, l'avaient porté jeune à cette place honorable mais obscure, où l'inflexible intégrité de ses convictions devait le clouer pour longtemps.

M. de Montalembert était, au contraire, à cette date, dans tout l'éclat de sa célébrité naissante. Quand M. Foisset lui rendit la visite qu'il avait reçue de lui, il le trouva établi à la Roche-en-Breny, près de la petite ville de Saulieu, en Bourgogne, dans un manoir d'acquisition récente et de physionomie austère, dont la belle et jeune femme à laquelle il était uni depuis peu tempérait seule la sévérité. Là venait se reposer de ses luttes parlementaires et se préparer à ses travaux historiques le « laird de la Roche », comme M. Foisset se plaisait à appeler gaiement le hardi champion du parti catholique, par allusion à la physiono-

mie quelque peu écossaise qu'avait son habitation perdue dans un ravin à demi sauvage du Morvan.

Là, dans les longs entretiens qu'ils eurent au bord des étangs silencieux et le long des mornes sapinières, fut plus fortement encore nouée et scellée leur amitié; là, ces deux esprits éminents, quoique inégaux, se mesurèrent, ces deux grands cœurs se pénétrèrent à fond. L'accord pressenti de leur but s'éclaircit et se confirma; leur attitude vis-à-vis l'un de l'autre fut, de ce moment, ce qu'elle devait toujours rester : affectueuse et sympathique d'un côté, respectueuse et déférente de l'autre, mais toutefois personnelle, virile et loyale des deux parts, telle enfin qu'elle convenait à des hommes de leur valeur et à des chrétiens de leur trempe.

Cette amitié, qui dura sans intermittence pendant plus de trente ans, au milieu d'orages qui en brisèrent tant d'autres, fut donc à demi paternelle d'un côté, et presque filiale de l'autre : le temps, qui, en blanchissant les cheveux sur l'une et l'autre tête, rapprocha peu à

peu les âges, ne changea rien au caractère primitif de ces relations, que domina toujours le sentiment sous lequel elles étaient nées. Quoique, en effet, M. Foisset vît chaque année de plus en plus près et de plus en plus fréquemment M. de Montalembert, et qu'il l'appréciât davantage chaque jour, comme époux, comme père, comme chef de famille, ce fut moins l'homme privé que l'homme public qu'il considéra toujours en lui, et qu'il suivit avec une sollicitude vigilante et tendre, dans son triple rôle d'orateur, d'écrivain et de chef de l'armée catholique.

Aussi est-ce ce dernier seulement qu'il entendit faire connaître, quand, deux ans après sa mort, il écrivit, à la prière du *Correspondant*, les articles que nous donnons à part aujourd'hui, tels qu'il les avait tracés presque au courant de la plume, autant pour soulager son cœur que pour répondre aux vœux et aux appréhensions de ses amis. Ce n'est point ici, par conséquent, une « Vie », dans l'acception où l'on prend ce mot, comme celle que la même plume nous a laissée du P. Lacordaire. Cepen-

ne quelque peu écossai
ation perdue dans un
du Morvau.

Là, dans les longs et
au bord des étangs sil
mornes sapinières, fut
nouée et scellée leur a
prits éminents, quoiq
rent, ces deux grands
fond. L'accord presse
et se confirma : leur a
l'autre fut, de ce
toujours rester :
d'un côté, respectueus
mais toutefois pers.
[illegible]
[illegible] connais
[illegible] souvent, sans l'
[illegible] avoir dema
[illegible] En ces r
[illegible] et sava
[illegible]
[illegible]

avait promptement reconnue, et qu'il avouait avec une franchise charmante. Il est peu de ses grands discours dont M. de Montalembert n'ait soumis l'idée à M. Foisset, et nous ne croyons pas qu'aucun de ses écrits ait paru sans que les épreuves en aient été par lui revues. Cette déférence, dont on ne s'humiliait pas plus d'un côté qu'on ne s'en prévalait de l'autre, honore au même degré les deux correspondants. Leurs lettres, s'il nous était permis de les mettre sous les yeux des lecteurs, suffiraient pour établir la valeur historique des pages que nous réimprimons, et montrer que M. Foisset avait toute autorité pour raconter les travaux dans lesquels s'est usée, avant le temps, la vie de M. de Montalembert, et pour dire, avec autorité, dans quel esprit ils furent conçus et poursuivis, du commencement à la fin.

Dès 1838, un an avant leur première entrevue, quand M. de Montalembert vint prêter son appui au journal *l'Univers*, en lui accordant sa collaboration et une subvention d'une certaine

largeur, M. Foisset avait fait assez de progrès dans l'amitié du jeune pair pour être en position de lui donner des conseils sur la conduite qu'il avait à tenir en cette affaire, d'où, par le fait, naquirent pour lui beaucoup d'ennuis, et pour lui signaler, tout en le félicitant du concours qu'il offrait à une publication utile mais entourée de beaucoup d'obstacles, les écueils qu'il devait inévitablement rencontrer, et dont il lui importait de se garer avec soin.

Dès lors aussi les deux amis étaient en participation d'idées et presque en collaboration pour le plus grand travail qu'ait laissé M. de Montalembert, nous voulons dire l'histoire des *Moines d'Occident*. On sait généralement que cet ouvrage ne devait être, dans le principe, qu'une histoire de saint Bernard. Ce ne fut que plus tard et sur les conseils de quel ques amis, au nombre desquels il faut placer M. Foisset, que M. de Montalembert changea de plan, et que, au lieu de la vie du fondateur de Clairvaux, il entreprit le tableau complet de la vie monastique en Occident.

Les liens de l'amitié entre M. de Mon-

talembert et M. Foisset se fortifiaient donc de jour en jour. Leurs rapports étaient devenus tels, au bout de quelques années, que, lorsque de graves et pénibles dissentiments éclatèrent au sein du journal *l'Univers*, M. Foisset put se poser en conciliateur, et, sans descendre dans la discussion des griefs réciproques, rappeler avec autorité les dissidents au sentiment des intérêts supérieurs de leur cause.

L'année suivante, M. de Montalembert était à Madère, auprès de sa femme, dont la santé réclamait un ciel plus clément que celui de la France. Quelques heures avant de partir, il avait écrit à son ami de Bourgogne une longue lettre où il lui expliquait les motifs du courageux parti qu'il venait de prendre. L'éloignement ralentit naturellement, mais sans l'interrompre, le commerce épistolaire des deux amis. Ils avaient, en effet, bien des choses à se dire. A l'horizon parlementaire apparaissaient plusieurs débats où la religion devait être nécessairement intéressée et

où M. de Montalembert aurait à inter-nir. La grande lutte entre l'Université et l'É-glise s'annonçait chaque jour plus vive M. Foisset entretenait le ci-devant « ma d'école », le brillant défenseur de la lib d'enseignement devant la Chambre des p des dispositions qui se révélaient à ce s dans cette enceinte, et aussi de ce qui se p parait dans la presse. Il lui signalait nota ment la réapparition du *Correspondant*, à la rédaction duquel il cherchait dès lors à le g gner, lui demandant au moins, pour ce re cueil, un fragment de cette future histoire d saint Bernard dont il craignait que la solitude de Madère n'interrompît la composition.

Il n'en était rien : même à Madère, M. de Montalembert avait poursuivi ce travail, dont il rapporta un premier volume de plus de cinq cents pages, qui fut imprimé peu après son retour et envoyé en « bonnes feuilles » à M. Foisset. Ce gros volume n'était, en fait, qu'une introduction, et n'arrivait pas même à saint Bernard. L'auteur s'en excusait dans une lettre datée de Madère (11 novembre 1843).

M. Foisset répondit :

« Quant à votre premier volume, je l'accepte, mais à une condition, c'est que vous l'intitulerez : *Introduction* à l'histoire de saint Bernard. Autrement, comment voulez-vous qu'on lise, comme vie du saint, un volume où il ne sera pas question de lui durant 500 pages? Avec ce léger changement, l'ouvrage peut faire fortune. »

Les éditeurs des tomes VI et VII des *Moines d'Occident*, qui viennent de paraître, ont raconté les transformations que l'auteur fit subir à ce premier travail et les sacrifices qu'il s'imposa pour le refondre et lui donner le développement qu'il a atteint sous son nouveau titre. C'est ici l'occasion de le dire, et de le dire d'autant plus haut qu'on serait peut-être moins disposé à le penser : nul ne se montra jamais, plus que M. de Montalembert, docile à la critique et moins impatient de publicité.

Avant de rapporter de Madère ce livre, fruit de tant de travail, et qui devait être si docilement sacrifié, M. de Montalembert, l'œil toujours attaché sur ce qui se passait en France,

avait lancé, de cette île lointaine, une brochure intitulée : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement*, ne pouvant se tenir de prendre part à la lutte qui s'engageait si vivement sur le terrain où il s'était lancé avant tout autre, il y avait de cela dix ans. C'était sa première brochure politique. L'un des exemplaires d'épreuve fut pour M. Foisset. Ce sincère ami ne ménagea pas plus, paraît-il, à l'auteur la critique que l'éloge. Nous n'avons pas retrouvé la lettre par laquelle il répondit à cet envoi et où il exprimait son avis sur l'écrit qui en était l'objet ; mais nous avons tenu la réponse de M. de Montalembert, et elle est si admirable de modestie et de reconnaissance pour les observations reçues ; elle montre si bien tout ce qu'il y avait d'élevation et de désintéressement dans la campagne qu'il commençait, que nous n'eussions pas résisté à la publier, si nous ne nous étions fait de l'abstention, sur ce point, une loi absolue.

Par cette brochure, M. de Montalembert rentrait dans ce combat pour la liberté d'enseigne-

ment qu'on pourra appeler, un jour, le combat du siècle, tant on y sera revenu souvent. Le gouvernement de Juillet l'avait décliné une première fois, mais l'éviter plus longtemps lui était devenu impossible. Or, il appartenait à celui qui avait provoqué dix ans plus tôt cette lutte, vainement différée par la politique, d'y reprendre sa place au moment où elle recommençait plus vive et dans des proportions plus larges. M. de Montalembert venait de le faire par sa brochure; mais cette attaque à distance ne lui suffisait pas : il ne put résister au désir de se jeter dans la mêlée et d'y prendre la place qui lui appartenait à tous les titres, c'est-à-dire à la tête des combattants. Aussi accourut-il de Madère en toute hâte, avant que le feu commençât à la Chambre des pairs.

Il arriva à Paris le 17 mars 1844. Sa première lettre fut pour M. Foisset. Celui-ci, qui ne l'attendait pas sitôt, battit des mains à cette prompte apparition d'un renfort de pareille valeur, et dont, mieux que personne, il sentait le besoin. Une longue lettre mit tout de suite le nouvel arrivé au courant de la situation.

Au moment où M. de Montalembert avait débarqué à Paris, la question de la liberté d'enseignement avait mis l'opinion en feu, et, comme on vient de le voir, les catholiques étaient pleins d'ardeur ; mais il y avait de la confusion dans leurs rangs, et les positions n'étaient pas bien prises. M. Foisset craignait que, faute de bien connaître le terrain, le brillant auxiliaire, le chef, pour mieux dire, qui leur arrivait de si loin et avec une ardeur d'autant plus bouillante qu'elle avait été plus longtemps contenue, ne se portât point à l'endroit le plus menacé et ne frappât point juste où il le fallait. Il lui écrivit, à ce sujet, une lettre de cinq grandes pages, qui est un véritable mémoire à consulter et qui figure, dans les papiers de M. de Montalembert, à côté de toutes celles qu'il avait reçues de la même plume, avec cette note en tête écrite de sa main, à l'encre rouge : *Très-bonne et curieuse*. Double qualification justement méritée. *Bonne*, la lettre l'était par l'affection profonde dont elle était empreinte ; *curieuse*, elle l'est encore aujourd'hui et le restera toujours, comme ren-

seignement exact et précis sur l'état des esprits en France, à cette date.

Mais il y avait un point sur lequel les deux amis s'entendirent plus vite : c'était la nécessité de former ce que, en empruntant le mot à notre langue et à notre histoire, les Anglais de ce siècle ont appelé *une ligue*, c'est-à-dire une association de combat. Comme l'a écrit M. Foisset, M. de Montalembert se plaignait à bon droit de ce que les catholiques, en France, avaient, depuis trop longtemps, l'habitude de compter sur tout, excepté sur eux-mêmes, et de ce que, dans la vie publique, ils étaient catholiques *après tout*, au lieu de l'être *avant tout*. Il voulait, en conséquence, les amener à s'unir et à former un groupe serré pour la défense de leurs intérêts particuliers, un parti enfin avec lequel le gouvernement aurait à compter. Mais, pour constituer ce groupe, pour organiser ce parti, il fallait créer un centre, un foyer, un comité d'action, en un mot. La création de ce Comité amena entre M. de Montalembert et M. Foisset un échange de lettres qui sont du plus curieux intérêt pour l'histoire de l'époque,

et dans lesquelles éclate l'ardeur chevaleresque du premier et le zèle prudent du second.

Quel beau tableau ce serait, si c'était ici le lieu de le retracer, que celui de l'activité déployée alors par M. de Montalembert pour organiser les forces catholiques et les diriger! Sans doute, la situation n'était pas ce qu'elle est devenue; si les divisions étaient moins accusées et moins vives qu'aujourd'hui, il y avait cependant, à mettre ces recrues en bataille, bien des difficultés qui n'existent plus. La plus grande venait de la crainte que l'initiative des laïques inspirait, dans ce temps-là, au clergé. M. de Montalembert s'en plaint fréquemment et s'en désole; M. Foisset s'en afflige avec lui, à l'occasion de la défiance qu'il avait vue en particulier chez un prélat d'ailleurs plein de zèle : « Cette exclusion donnée aux laïques, écrit-il, est si hautement démentie par l'antiquité, par l'histoire universelle de l'Église jusqu'à nos jours, que je ne saurais vous dire avec quel serrement de cœur je trouve une telle idée dans la bouche d'un évêque. Il y a là une ignorance du passé, une mécon-

naissance du présent qui me confondent. »

Mais, tout en la déplorant, il expliquait très-bien à son ami cette défiance. Le régime impérial, insciemment continué, dans les choses de l'ordre ecclésiastique, par la Restauration, avait habitué les fidèles à limiter leurs devoirs religieux au strict accomplissement des pratiques obligatoires du culte. Ce qu'on appelle aujourd'hui les *œuvres*, cet apostolat libre et spontané des personnes du monde, qui avait jeté un tel éclat et produit tant d'utiles institutions au dix-septième siècle, était chose inconnue depuis la Révolution. Quand la tradition du zèle séculier reprit, quand il se forma un corps de volontaires de la charité et de la foi, on en fut, en général, frappé, dans le clergé et dans l'épiscopat surtout, comme d'une nouveauté, et peu s'en fallut qu'on n'en prît ombrage. M. Foisset, qui voyait d'où venaient ces alarmes et qui espérait les dissiper, traçait à M. de Montalembert le plan de conduite que, selon lui, il fallait suivre pour arriver à calmer ces défiances.

M. Foisset en même temps attachait son ami

à un recueil dont il a été déjà parlé et qui renais-sait, sous les auspices d'un groupe de catholiques distingués par leur talent ou leur position dans le monde. Ce recueil, dont, quinze ans plus tard, M. de Montalembert devait devenir le directeur, était *le Correspondant*, créé vers la fin de la Restauration, disparu en 1831, et que ressuscitaient ses fondateurs, avec la pensée d'en faire, en le développant, une batterie de siége pour la guerre qui allait commencer. Cette Revue ne trouvait pas, semble-t-il, dans le monde auquel elle s'adressait, et dont cependant elle représentait les croyances et les intérêts les plus chers, tout l'accueil sur lequel elle aurait dû compter. M. Foisset, qui avait, plus que personne, contribué à sa réapparition, se plaignait, en confidence, de cette froideur à M. de Montalembert. Celui-ci, tout en trouvant un peu plus « prudents » qu'il ne l'eût souhaité les écrivains auxquels on le conviait de s'unir, n'hésita pas à se joindre à eux et à leur prêter son brillant concours. Ce fut un lien de plus entre M. Foisset et lui.

Sur ces entrefaites, la session législative

s'ouvrit. M. de Montalembert fit sa rentrée à la Chambre des pairs le 16 avril, par un éclatant discours sur les fonds secrets. Il avait longtemps médité cette philippique, et, dès le mois de mars, en avait fait confidence à son correspondant de Bourgogne. Celui-ci lui adressa, à ce sujet, plusieurs longues lettres pleines de conseils excellents qui ne furent pas perdus. Ces lettres, heureusement conservées, sont des documents importants pour l'histoire des difficiles rapports de l'Église et de l'État sous le règne de Louis-Philippe. Il en est une, entre autres, celle du 15 avril, où est étudié à fond le projet de loi sur l'enseignement public présenté par M. Villemain. elle n'a pas moins de dix pages *in folio* et a gardé tout son prix.

Quand le discours sur les fonds secrets parut dans le *Moniteur*, M. Foisset en fut ravi : « Très-cher ami, écrivit-il sur-le-champ à l'orateur, je viens de vous lire et je vous écris sanglotant de joie. »

C'est qu'en effet, ç'avait été un vrai triomphe oratoire et que tout l'honneur en revenait au

catholicisme. M. de Montalembert s'était posé là carrément comme le champion de l'Église, et jamais il n'avait été aussi éloquent. Mais, par suite même de l'attitude qu'il avait prise en cette circonstance, il devenait important pour lui de se tenir en garde contre les traquenards du ministère, et, par conséquent, de n'accepter que pour ce qu'elles valaient les concessions apparentes qu'on semblait disposé à faire aux catholiques. C'est à quoi veillait avec une attention et une sollicitude admirables le « prudent » M. Foisset, ainsi que le témoignent toutes ses lettres d'alors, et, en particulier, celle qu'il adressa à l'orateur catholique, quelques semaines après le discours dont nous parlons. Cette lettre avait pour objet de prévenir M. de Montalembert contre le projet qu'on prêtait au ministère de chercher à apaiser les catholiques par quelques apparentes satisfactions, et notamment en restreignant à quelques notions sommaires l'enseignement de la philosophie dans les colléges de l'État, afin de mettre ainsi les professeurs dans l'impossibilité de s'épancher en divagations rationalistes

et autres. M. Foisset y démontre à son ami l'impraticabilité de la mesure, et, en tout cas, son inefficacité :

« Je ne crois pas à la possibilité de limiter l'enseignement de la philosophie dans les colléges, dit-il. L'amendement, s'il passe, sera impuissant. Il faut bien qu'on sache qu'il ne suffit pas à nous rassurer. »

Tant que dura cette longue et ardente lutte pour la liberté de l'enseignement, non-seulement M. Foisset s'entendit avec M. de Montalembert pour organiser le combat, recruter des auxiliaires, former des comités, provoquer des pétitions, pour « agiter » enfin; mais il fut constamment à côté de lui par ses lettres, non certes pour le stimuler — il n'avait pas besoin de l'être, — mais au contraire pour retenir son ardeur et le détourner des escarmouches sans importance où il était trop souvent attiré, et où il ne convenait pas qu'un chef d'armée comme lui s'engageât.

M. Foisset a raconté, dans les pages que nous réimprimons, cette campagne si intrépidement entreprise en faveur de la liberté d'en-

[illegible] les
[illegible] part
[illegible] pour un
[illegible] conseils. Le
[illegible] mettre au
[illegible] sortes
[illegible] répétés.
[illegible] années 1844
[illegible] sur le
[illegible] d'un
[illegible] trouve
[illegible]
[illegible] à son
[illegible] ses succès.
[illegible] le mot
[illegible] — [illegible]
[illegible] campagne, [illegible]
son courage pour [illegible]
[illegible]
[illegible] 1846, M. de Mon[illegible]
[illegible] de [illegible]
[illegible]
[illegible] M. Fosset, qui le
[illegible] où l'Église [illegible]

qu'indirectement intéressée et qui, en tout cas, pressait moins.

« Vous ferez au contraire fort bien, lui avait-il écrit quelques jours auparavant, de parler sur la Syrie, qui est un thème d'une toute autre élévation. C'est assurément le côté le plus noble et le plus chrétien de la discussion de l'adresse. Je ne vous dirai point : prenez garde, ne soyez pas trop chevaleresque, trop « fils des croisés »; au contraire. Mais il importe que votre discours soit nourri de faits *catégoriques*, puisés aux meilleures sources et digne de la tribune politique, j'allais dire digne du Parlement d'Angleterre. »

Digne de la tribune politique, ce discours le fut, en effet, et à ce point que le ministère le fit attaquer dans tous les journaux officieux.

Peu après, M. de Montalembert soumit, comme d'ordinaire, à M. Foisset l'idée d'un nouveau manifeste qu'il se proposait de lancer à l'occasion des élections, et, comme à l'ordinaire aussi, le rigide conseiller lui fit ses recommandations :

« Parlez-y de tout, lui dit-il (26 juin), excepté de Rome. Mais souvenez-vous qu'on épie vos paroles et qu'on vous accuse d'avance d'avoir tous les dons, hors celui de la mesure. *Vivit Dominus !* comme jurait David, je m'assure que vous leur donnerez le démenti le plus péremptoirement parlementaire qui fut oncques. »

Les craintes de M. Foisset se réalisèrent : malgré le talent que M. de Montalembert y avait déployé et la pureté du sentiment qui l'avait inspiré, sa brochure n'eut pas tout le succès qu'il en attendait. Il s'en consola par l'étude, sa ressource ordinaire contre les déboires de la vie politique, et reprit sa Vie de saint Bernard.

Combien pourtant le moment était peu favorable à l'étude du passé ! Le présent était plein, pour les hommes politiques, pour les hommes religieux surtout, de vives préoccupations. Des signes alarmants et de différentes sortes se montraient partout en Europe, et M. de Montalembert n'était pas homme à en détourner les yeux pour les arrêter exclusive-

ment sur les jours plus heureux, quoique mêlés de tristesses aussi, dont il étudiait l'histoire. Son ami, du reste, ne lui en eût pas laissé la liberté. Les intérêts de l'Église étaient-ils menacés, la justice était-elle violée quelque part, la « cause de Dieu » réclamait-elle un défenseur, aussitôt M. Foisset pensait au comte de Montalembert et lui écrivait.

A la fin de 1846, un grand crime politique fut commis : l'indépendance de Cracovie fut violée ; la prophétie douloureuse de Kosciusko, *finis Poloniæ!* fut définitivement accomplie. Il n'est pas un des contemporains de cette iniquité, ayant alors âge d'homme, qui ne se rappelle l'admirable discours que prononça, à ce sujet, M. de Montalembert. Eh bien! ce discours éloquent, il faillit ne pas le faire. Il était navré, découragé, abattu. Ce fut M. Foisset qui le releva et lui montra l'importance qu'il y avait à ne pas laisser passer un pareil attentat sans le flétrir.

Il lui écrivit là-dessus une longue et chaleureuse lettre où il lui donnait comme une idée du discours qu'il y avait à faire, selon

lui, et où, considérant l'impuissance du gouvernement, il disait, en terminant :

« Ce ne sera qu'une protestation. Soit! protestons quand même !.... Vous seul, ajoutait-il, vous seul pouvez le faire, car vous êtes sans engagement de parti, et vous le ferez. C'est un rôle chevaleresque, une noble et indépendante attitude qui vous va, et à vous seul. Il ne s'agit pas de savoir si M. Villemain fera plus d'effet que vous : il s'agit de faire votre devoir. Faites-le et consolez-vous de l'insuccès (*quod absit!*) par cette pensée que deux forces invincibles resteront à la Pologne, quoi qu'on fasse : Dieu et son droit. »

Puis M. Foisset indiquait à l'orateur ce qu'il devrait chercher à éviter en traitant ce sujet. Et, parmi ces choses étrangères à la question, il en signalait une dont le danger frappait peu de monde alors, et dont nous avons vu depuis la gravité :

« Surtout, disait-il, il faut dégager la question polonaise de ce lieu commun des *frontières naturelles* de la France, dont les Allemands ont tiré un si grand parti pour faire de nous

un épouvantail sur les bords du Rhin, et pour donner le change à la « patrie allemande » sur le désintéressement de la France. »

1870 a prouvé combien M. Foisset, tout absorbé qu'il était dans les questions de l'ordre religieux, voyait cependant juste et loin dans la politique, quand il voulait y regarder.

Ce fut encore, nous ne dirons pas sous l'inspiration ni à la sollicitation de M. Foisset, mais à sa vive satisfaction, et, en partie, à l'aide de renseignements authentiques et originaux fournis par lui, que furent conçus et préparés les deux grands discours que M. de Montalembert prononça sur l'agitation révolutionnaire de l'Italie et sur le *Sonderbund*.

L'Italie et la Suisse étaient, depuis plusieurs mois, l'objet de l'attention des deux amis, le sujet presque exclusif de leur correspondance. M. Foisset était, par ses relations personnelles, en position de bien connaître ce qui se passait dans ces deux pays, dans le dernier surtout. Chose singulière ! M. de Montalembert ressentit plus de tristesse et d'accablement que son ami des événements qui s'accomplissaient

ou se préparaient là. C'est qu'en effet, il se passait sur ces deux théâtres des choses très-inquiétantes. En Italie, Pie IX, qui avait inauguré par des réformes spontanées et fort libérales son avénement au souverain pontificat, les voyait retournées contre lui; et la Révolution, dont le flot montait de jour en jour, menaçait de le renverser lui-même, s'il ne se faisait pas son complice. En Suisse, le radicalisme, ayant obtenu, par une suite calculée de violences, une forte majorité dans la diète, venait de déclarer la guerre aux sept cantons catholiques qui avaient formé entre eux cette alliance restée célèbre sous le nom de *Sonderbund*. C'était une atteinte brutale au pacte constitutif de la vieille république, et, par suite, à la liberté religieuse des cantons confédérés. Et la France et l'Europe laissaient faire!

Le spectacle du triomphe insolent des uns et du lâche silence des autres avait amené chez M. de Montalembert une sorte d'abattement qui se traduisait dans ses lettres en un apparent dégoût de la lutte. Bien que M. Foisset ne s'y trompât point, et qu'il ne vît là que les inter-

mittences d'une énergie indéfectible, il ne laissait pas son ami s'y abandonner. Il lui relevait le cœur et le provoquait à l'action par toutes sortes d'excitations, classiques et autres : *Euge! Euge!... Esto vir et viriliter age!* sont des adjurations qui reviennent souvent sous sa plume.

Huit jours de suite, M. Foisset écrivit sur ce sujet à son ami, l'excitant à prendre la parole, et lui suggérant les arguments qui lui venaient à l'esprit.

Bien que souffrant, M. de Montalembert se rendit à ces instances, et profita, à l'ouverture des Chambres, du discours de la Couronne sur la situation de l'Italie, pour demander au gouvernement d'appuyer Pie IX contre la Révolution, qui ne s'aidait, on pouvait le craindre, des libertés accordées par le Pape que pour le renverser.

Trois jours après, et encore tout chaud de sa première action oratoire, il remonta à la tribune pour aborder l'autre sujet de ses alarmes et l'autre objet des instances de son ami : nous voulons dire les affaires de la Suisse. Son discours galvanisa la caduque assemblée qu'à

peine il avait pu se concilier l'avant-veille : il fut souvent interrompu par des applaudissements, et quand l'orateur, accueilli la veille avec tant de réserve, descendit de la tribune, il fut salué par d'unanimes acclamations. Jamais M. de Montalembert ne s'était élevé si haut. « Passion indignée, ironie sanglante, amertume, sarcasme, tout se mêlait dans ce discours, lancé contre un ennemi qui, cette fois, était l'ennemi commun et dont on sentait l'approche, a dit l'un des rédacteurs de la *Revue des Deux Mondes*. Ce n'était plus une doléance religieuse et catholique, c'était une défense de l'ordre et de la paix, de la liberté surtout... Il faut se souvenir que nul n'avait parlé jusque-là un tel langage, qu'on était à la veille de Février, et que la société tout entière, bien qu'agitée à la surface, dormait encore dans une sécurité trompeuse, désarmée bien moins de défense matérielle que de vigilance morale. C'est peut-être le plus beau jour de la vie parlementaire de M. de Montalembert, le jour exceptionnel de la vie de tout homme sur lequel tombe le rayon du soleil[1]. »

[1] M. de Mazade, *Portraits d'histoire morale et politique*, p. 119.

Si, sur des hommes étrangers sinon hostiles aux convictions de l'orateur, son discours fit une si forte impression, quelle joie, quel ravissement il dut causer, on le comprend, à son ami le plus intime, à l'homme qui l'avait tant demandé, qui en avait en partie fourni les éléments ! Aussi le cœur de M. Foisset déborde-t-il dans ses lettres :

« Que vous dirai-je? écrit-il le 18 janvier. *Quærite primum regnum Dei.* Avais-je trop présumé de la bonté de Dieu, quand je vous poussais à parler, quand je vous disais qu'il vous mettrait à la bouche les paroles qu'il faudrait dire? Jamais pourtant, dans la défaillance où vous sembliez être, je n'eusse espéré un tel discours, ni un tel succès. Je vous ai lu avec des sanglots d'admiration; la joie me suffoquait, et je m'accuse de n'avoir pas assez remercié Dieu de ce qu'il a plus qu'exaucé mes prières. C'est toujours notre grand péché à tous : l'ingratitude. On demande avec passion, on remercie avec tiédeur.

« Et que me dites-vous, que je suis pour quelque chose dans ce triomphe ! J'en suis à

mille lieues. J'aurais pu m'élever peut-être,
sur 'article de Champagny
(t si mais votre discours est
bien à l.
« J t l'endroit où vous dites
que ce n'est pas voir, non pas seulement
le principe de riété, qui est en péril,
mais bien la liberté. mme c'est vrai!
« Et is désespérez les libérâ-
tres. *La* it de ce que nous nous
obstinons à crier : rté ! Elle aboie à l'hypo-
crisie de nos pr ns de foi ; mais elle est
impuissante à citer fait. Vous êtes toujours
resté si fidèle à v ême, que c'est à décon-
certer l'incrédulité la plus opiniâtre. Mais pourquoi laissez-vous passer ainsi ces calomnies radicales?

« Que vous avez bien fait de relever M. Guizot, qui, dans la discussion sur l'Italie, avait affecté de ne voir en vous que l'homme d'une seule question, l'homme d'une seule préoccupation ! Vous ne sauriez trop aller à l'encontre de ces préventions déjà enracinées. Bon gré,

[1] Un journal d'alors.

mal gré, la Chambre des pairs vous tient désormais pour un orateur politique. Soutenez ce rôle; parlez sur les questions politiques en homme d'État, en homme d'affaires sur les questions d'affaires. Ne vous prodiguez pas; n'abordez pas la tribune sans avoir un devoir grave à remplir. Restez modeste; ne laissez pas entamer la dignité de votre vie, en vous prêtant aux avances qui vous seront faites, mais ne les repoussez pas avec ostentation. Gardez votre ligne de conservateur indépendant : elle est bonne en soi, et bonne aussi pour se faire écouter à la Chambre. »

Ces sages conseils étaient donnés en vue d'un lendemain qui semblait assuré et d'une carrière politique dont les perspectives grandioses se dessinaient clairement... Hélas! déception amère! six semaines après ce beau triomphe oratoire qui faisait de M. de Montalembert une puissance dont la Chambre des pairs et le gouvernement de Louis-Philippe devraient désormais tenir compte, Louis-Philippe était ren-

versé et la Chambre des pairs n'existait plus! Une nuit et deux mille émeutiers avaient suffi pour renverser l'établissement de Juillet et anéantir les espérances qu'il avait fait naître, ainsi que la confiance que, la veille encore, il inspirait.

S'il y avait un événement particulièrement propre à resserrer les liens qui unissaient M. de Montalembert et M. Foisset, c'était assurément la révolution de Février, qui éclata, comme nous venons de le rappeler, six semaines après la célèbre discussion où l'orateur catholique l'avait, en quelque sorte, prédite. Ils en étaient, bien qu'à différents titres et à divers degrés, victimes tous les deux. Au milieu de cet effondrement subit, ils songèrent naturellement l'un à l'autre, et l'événement était à peine accompli, qu'ils s'écrivaient en hâte, comme on s'appelle, dans l'orage, après un coup de tonnerre qui a rempli l'air de feu et de fumée. Dès le 26 février, comme tout était encore émotion et bruit dans Paris, M. de Monta-

lembert écrivit en hâte à M. Foisset, pour le rassurer sur son compte et celui de sa famille. La réponse suivit d'aussi près qu'elle pouvait le faire en ce temps de lentes communications.

Dans ces lettres, les deux amis parlaient pour eux de retraite. La retraite ! M. de Montalembert pouvait-il et devait-il s'y réfugier? Sa nature et sa conscience lui disaient le contraire. Il le lui semblait du moins, et, aussitôt que la question se fut un peu débrouillée, il interrogea son ami là-dessus.

Mais les événements marchèrent avec la rapidité que l'on sait et ne laissèrent pas à M. de Montalembert le temps d'hésiter. Une Assemblée constituante ayant été décrétée, M. de Montalembert fut pressé par beaucoup de ses amis de poser sa candidature. Il le fit sans beaucoup d'entrain ni d'espoir, mais avec beaucoup de noblesse et de franchise.

Les élections furent meilleures qu'on ne l'espérait. M. de Montalembert fut nommé représentant pour le département du Doubs. La correspondance avec M. Foisset, un moment

ralentie par la lutte électorale, reprit plus active encore que par le passé. Elle roule moins, toutefois, à cette date, sur les événements, cependant si nombreux et si inquiétants des premiers mois de la République, que sur les questions portées à la tribune et les fâcheuses dissidences des journaux catholiques. M. de Montalembert, qui n'avait pas sur ceux-ci tout l'empire qu'il aurait voulu, et qui ne pouvait se faire aux façons ultradémocratiques de l'Assemblée, fut pris, au bout de quelques mois de représentation, d'un grand abattement et d'un profond dégoût de la vie publique.

Cette disposition au découragement dura au moins plusieurs mois. Tout ce temps, M. Foisset s'efforça de lui relever le cœur; car c'était le cœur surtout qui était malade chez l'ancien pair de France, l'ancien chef du parti catholique : la République, telle qu'elle se montrait au monde, lui donnait des nausées.

M. de Montalembert se laissa persuader de ne pas quitter la vie publique, et la conversation continua de vive voix et par lettres, plus animée, sinon plus fréquente. Elle porta tout

d'abord sur la nécessité de l'accord entre les catholiques, puis sur la ligne politique à suivre. A cet égard, il y eut plusieurs fois dissidence entre les deux amis.

Ces dissentiments, les remontrances et les conseils qui s'ensuivirent, n'altérèrent jamais pourtant cette grande et sainte amitié, parce que, de part et d'autre, les intentions étaient pures, et que, de part et d'autre aussi, il y avait conviction. Le but suprême que se proposaient les deux correspondants et qu'ils avaient toujours sous les yeux, empêcha que l'amour-propre et l'aigreur se mêlassent jamais aux questions débattues. Le rôle joué dans tout cela par M. Foisset a été expliqué par lui-même à son ami dans une lettre que M. de Montalembert a qualifiée, à la marge, de *très-précieuse* — nous ajouterons, nous, admirable, — et l'on sera de notre avis quand, un jour, elle sera publiée.

Du reste, à partir du mois de juin 1849, il n'est plus question, dans la correspondance des deux amis, de ces divisions intestines du parti catholique.

Ce qui, dès lors, tient la principale place

dans les lettres qui continuent à s'échanger, toujours longues et affectueuses, ce sont les intérêts de l'Église, de la France et de la société misérablement compromis par l'Empire et que les deux amis continuèrent à défendre côte à côte. M. Foisset resta le compagnon d'armes du comte de Montalembert, son auxiliaire, l'éclaireur, le guide parfois, le modérateur en tout temps de son invincible courage. Ils furent ensemble, devant le public, dans la rédaction du *Correspondant*, dont, à partir de 1855, M. de Montalembert prit la direction, et ensemble encore dans le secret de l'intimité, pour la composition des articles qu'ils donnèrent dans ce recueil et des ouvrages qu'ils publièrent l'un et l'autre. Pas une page des *Moines d'Occident*, pas une ligne de la *Vie du P. Lacordaire*, ne fut imprimée sans avoir passé sous les yeux de chacun d'eux, et avoir été examinée et discutée librement et longuement. Le volumineux recueil de lettres qui nous révèle cette sorte de collaboration, dont les vivacités, parfois très-grandes, attestent la franchise, est peut-être unique pour

l'importance et le caractère. Si, un jour, la publication en est faite, ce sera un sujet d'étonnement et d'admiration. On se convaincra alors que ces deux hommes rares se connaissaient autant qu'ils s'aimaient, et que, comme nous l'avons dit, celui des deux qui survécut à l'autre avait toute autorité pour en parler comme il l'a fait.

P. Douhaire.

de pages faites pour attrister les vr
libéraux.
Donhaire s'est vu forcer d'i
les ... le trait qu'il fut et qui
encore la grande erreur des catholiqu
... le besoin d'union. Les convictio
... honneur et une bonne politique devr
... engagés, au contraire, à dire hauten
leurs sentiments. Il faut que les Cat
liques modérés ou libéraux se distin
nettement des fanatiques, des enragés.

LE

COMTE DE MONTALEMBERT

I

JEUNESSE POLITIQUE. — « L'AVENIR. » — SOUMISSION

« Je suis le premier de mon sang qui n'ai guerroyé qu'avec la plume ; mais qu'elle devienne un glaive à son tour ! » Charles de Montalembert est là tout entier. Ce n'est pas un académicien, c'est un chevalier : il sent en gentilhomme et il se bat en héros. C'est bien le gentilhomme, qui, un jour, à la tribune, trouvera cette parole : « Nous sommes les fils des croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire ! » C'est le héros qui, à vingt ans, se lançait, lui cinquième, dans la décevante aventure qui s'appela *l'Avenir ;* qui, à vingt-trois, gagnait sa bataille de Rocroy, inaugurant la restauration de l'art chrétien par sa lettre *Du Vandalisme en France ;* qui, à vingt-six, l'*Histoire de sainte Elisabeth* à la main, opérait d'un seul coup la plus

imprévue des révolutions dans l'hagiographie ; qui, trois ans plus tard, pour la grande œuvre de la liberté de l'enseignement, presque seul dans la mêlée, jetait, comme le grand Condé à Fribourg, son bâton de commandement dans les retranchements ennemis, dont il devait sortir vainqueur. C'est le héros qui, le lendemain de la défaite du *Sonderbund*, s'écriait, aux acclamations de la Chambre des pairs : « Savez-vous quelque chose de bien plus honteux que cette défaite ? C'est la victoire ! » qui l'année d'après, à l'Assemblée nationale d'alors, arrachait à Berryer cet éloge : « Vous n'êtes pas un homme absolu, mais résolu » ; qui, en 1852, protestait, seul encore, contre la prostration des amis de la liberté par son livre *Des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle ;* qui, en 1856, toujours au milieu du mutisme universel, dénonçait, trois ans à l'avance, les desseins de Napoléon III contre le Pape[1]. Et c'est ainsi, fidèle à lui-même jusqu'à la fin, qu'il a pu se rendre en toute vérité ce témoignage : « Que ma plume devienne un glaive, mais qu'au moins elle serve avec honneur dans la rude et sainte lutte de la conscience, de la vérité, de la majesté désarmée du droit, contre la triomphante oppression du mensonge et du mal[2]. »

[1] *Pie IX et lord Palmerston* (*Correspondant*, 25 juin 1856).
[2] *Moines d'Occident*, Introduction.

Charles-Forbes-René DE MONTALEMBERT naquit à Londres le 15 avril 1810[1]. Il était fils de Marc-René, comte de Montalembert, qui, après avoir, dans la légion de son nom, dont son père était le colonel, fait toutes les campagnes de l'armée de Condé, avait, au licenciement de ce corps en 1799, pris du service dans l'armée anglaise et épousé la fille unique de M. James Forbes, des comtes de Granard en Irlande[2].

M. James Forbes fut l'éducateur véritable de Charles de Montalembert. Membre de la Société royale de Londres, voyageur remarquable, chrétien d'une forte conviction, il s'empara de son petit-fils avant même que l'enfant eût accompli sa seconde année. Il lui apprit à lire, il lui enseigna les éléments du latin et du grec, il lui inspira surtout cette curiosité universelle qui est restée l'un des plus rares attributs de cette infatigable intelligence; en un mot, il fit de lui l'admirable travailleur que nous avons connu. Jusqu'à l'âge de neuf ans, Charles ne s'intéressa qu'à des livres; il ne sortit plus, pour ainsi dire, de la bibliothèque de M. Forbes; il ne recherchait d'autre récréation que la conversation de son grand-père.

[1] Et non le 29 mai, comme l'a dit M. Vapereau.

[2] Les Forbes étaient premiers barons d'Écosse. Une branche de cette maison s'établit en Irlande en 1620, et le chef de la famille fut créé comte de Granard par Charles II. C'est à la branche d'Irlande qu'appartenait M. James Forbes.

Il eut le malheur de perdre cet excellent aïeul le 1er août 1819. Cette année-là même, le comte Marc-René, devenu pair de France, appela son fils auprès de lui, et Charles suivit comme externe la classe de cinquième du collége durant l'année scolaire 1819-1820. Les années d'après, l'éducation du jeune Montalembert fut continuée par des maîtres spéciaux au sein de sa famille.

C'est dans cette phase de sa vie qu'il fit sa première communion, par les soins d'un jeune et pieux vicaire de Saint-Thomas-d'Aquin, l'abbé Eugène de la Bourdonnaye, « mon premier bienfaiteur après mon grand-père », aimait-il à dire depuis. Ce jour-là même, à douze ans, Charles de Montalembert écrivait cette parole, qui n'est pas d'un enfant vulgaire : « Pour la première fois j'ai compris qu'il pouvait être doux de mourir. »

Il avait dès lors pour confesseur un prêtre d'autrefois, un homme d'une piété rigide et toute virile, l'abbé Busson, professeur de théologie au séminaire des Missions étrangères. Royaliste dévoué, ce prêtre franc-comtois, bien qu'exempt au plus haut point des étroitesses de l'esprit de parti, avait gagné, sans y prétendre, la confiance spirituelle de tout le faubourg Saint-Germain. « Quand je me demande d'où venait cette vogue, dit M. de Montalembert, en vérité je n'y peux voir que l'ascendant d'une sainteté reconnue et admirée de tout le monde. Son

abord était plus sévère qu'avenant, et, malgré cela, on le préférait aux autres. On oubliait tout, *sa jeunesse*, son air mêlé en apparence de rudesse et d'austérité, pour ne voir en lui que le prêtre. C'était le prêtre et rien que le prêtre, dans sa simplicité et dans sa grandeur[1]. »

Dès cette époque, par son exquise candeur non moins que par la précocité de son intelligence, Charles de Montalembert avait inspiré un intérêt tout particulier au personnage le plus vertueux et le plus accompli de la cour; j'ai nommé le duc Mathieu de Montmorency. Jamais on n'eut plus de bonté pour un jeune homme de quinze ans. C'est à cet âge que Charles de Montalembert fut privé de ses exemples et de sa conversation si simple, si pieuse, si instructive et si distinguée : depuis la mort de son grand-père il n'avait pas éprouvé une aussi vive douleur. Mais quelques mois après, un changement décisif s'opérait dans sa vie. Le 8 octobre 1826, il entrait en réthorique, en qualité d'élève interne au collége Sainte-Barbe[2], création récente d'un homme qui n'a pas laissé dans la mémoire des contemporains tout le souvenir dont il était digne, l'abbé Nicolle[3].

[1] Lettre à M. l'abbé Besson, à qui nous devons une attachante biographie de M. l'abbé Busson.

[2] Aujourd'hui le collége Rollin.

[3] Voir son article, au supplément, dans la *Biogr. univ.* de Michaud.

Charles de Montalembert était dans sa dix-septième année. Pour la première fois il se trouvait en communication avec les hommes de son temps, avec ceux de son âge surtout, et tout d'abord, il faut bien le dire, il eut horreur du courant dans lequel il était jeté. « Dans la conversation des jeunes gens que je fréquente, écrivait-il au début de sa vie de collége, *et qui sont ce qu'il y a de mieux*, il règne une impiété et une impureté qui m'effrayent. » Cette impression première ne s'effaça point. Comme Lacordaire, il devait s'en souvenir plus tard dans ses luttes contre le monopole de l'enseignement. Il prit le parti de s'enfermer dans sa cellule, comme dans une place de sûreté inexpugnable, et là, de se réfugier dans l'étude avec une passion indicible.

Veut-on savoir l'emploi de son temps à Sainte-Barbe au printemps de 1828 ? Il se levait à quatre heures et demie, il alternait entre l'étude de la philosophie grecque dans Xénophon, et celle de l'histoire d'Allemagne dans Pfeffel. De six heures à sept heures et demie, après un court intermède de lecture accordé à un poëte, il faisait son devoir de mathématiques. A sept heures et demie, déjeuner et récréation avec ses condisciples. De huit heures jusqu'à dix, classe de mathématiques, suivie d'une récréation d'une demi-heure. De dix heures et demie à midi un quart, étude ou classe de physi-

que. Puis le dîner. A midi trois quarts, répétition de chimie deux fois par semaine, le mardi et le vendredi ; les autres jours, récréation passée avec un ami. De deux heures à quatre heures un quart, classe de philosophie. A quatre heures un quart, goûter et récréation. De cinq à six, lecture d'ouvrages de philosophie. De six heures à sept heures et demie, devoir de philosophie. A sept heures et demie, récréation (ou prolongation de l'étude dans sa chambre). A huit heures et demie, souper et prière. A neuf heures, notre jeune collégien, rentré dans sa chambre, lisait un poëte grec ou latin, puis étudiait l'histoire grecque dans Thucydide ou Xénophon jusqu'à dix heures. Alors, jusqu'à onze heures, c'était le tour de l'histoire d'Allemagne, dans Pfeffel ou dans Schiller. Le dimanche, répétition de grec et lecture de Platon. Que vont dire nos candidats au baccalauréat ès lettres ? Voilà ce que Charles de Montalembert a fait de son temps durant son année scolaire de philosophie. L'année d'avant, en prenant cinq minutes par jour sur l'heure du lever, il avait traduit du grec tout Épictète. C'est dans cette même année (celle de rhétorique) qu'il obtint le second prix de discours français au grand concours.

Sur ces entrefaites, le comte Marc-René de Montalembert, qui était entré dans la diplomatie dès 1814 et qui avait été ministre plénipotentiaire à

Stuttgart et à Copenhague, fut envoyé en la même qualité à Stockholm; au mois d'août 1828, son fils Charles dut quitter la France pour rejoindre sa famille. Il allait trouver là un champ d'études absolument neuf : il n'y avait point en Europe de pays dont l'histoire fût plus mal connue que celle de la Suède. Charles de Montalembert s'enfonça dans ce travail avec l'ardeur qu'on met à un voyage de découvertes. Mais il ne négligeait point pour cela l'étude du temps présent. Excellemment accueilli par le chef de l'opposition constitutionnelle suédoise, le baron Ankarswärdt, il lui fut donné de pénétrer assez avant dans le jeu des partis et des institutions du pays pour pouvoir, à dix-neuf ans, dans la *Revue française*, que dirigeaient MM. Guizot, de Broglie, de Barante, de Sainte-Aulaire, publier un article très-remarqué sur la liberté constitutionnelle en Suède. Il apprenait en même temps à connaître les hommes. Il rencontrait sur le trône des Wasa un vétéran du jacobinisme français, Bernadotte, et sur les lèvres du révolutionnaire couronné, il recueillait ces curieuses paroles : « Je n'oublie pas que je suis béarnais, que je suis né sujet de Charles X. Si le trône des Bourbons était menacé, je dirais à mon fils : « Prends cette cou-
« ronne pour laquelle je t'ai instruit; tu la con-
« serveras si tu en es digne. » Et, emportant avec

moi mon épée, je volerais à la défense du roi de France[1]. »

Mais cette expérience de Suède devait être courte. Au mois d'août 1829, en proie à un mal inconnu, la sœur unique de Charles de Montalembert, une jeune fille de quinze ans, douée de tous les dons, ornée de toutes les grâces, dut chercher un ciel plus clément ; elle le chercha en vain. Elle succomba à Besançon dans les bras de sa mère et de son frère, qui restèrent en France. Cependant les événements se précipitaient. Au moment même où le jeune Montalembert quittait la Suède, M. de Polignac devenait le premier ministre de Charles X : on sait le reste. La veille du jour où furent signées les fatales ordonnances, Charles de Montalembert partait pour l'Irlande. Admirateur passionné de Burke et de Grattan, il s'était de bonne heure épris d'un vif attrait pour la patrie de ces hommes éloquents ; il songeait même à écrire l'histoire de *la verte Erin*, et il lui tardait surtout de voir de près l'homme extraordinaire en qui l'Irlande se personnifiait alors, Daniel O'Connell. Toutefois, à peine arrivé à Londres, apprenant le tremblement de terre de Paris, il ne put tenir au besoin d'accourir dans son pays pour subir sa part entière de la crise que la France allait traverser ; il revint donc précipitamment ; mais, sur

[1] Ces paroles, immédiatement recueillies par Charles de Montalembert, ont été proférées le 14 décembre 1828.

l'ordre de son père, il dut reprendre et continuer son voyage en Irlande.

Ici même, il y a deux ans à peine[1], un homme que nous pleurons tous[2] racontait, avec le charme qui ne l'abandonnait jamais, cet épisode de la vie de M. de Montalembert. « Ses yeux, disait-il, furent à la fois éblouis par la nature et émus par l'histoire de ce pays poétique. Il vit cette contrée riante et pittoresque, ces cascades, ces rochers, cette verdure, tous ces aspects qu'une Providence maternelle semble avoir prédestinés à la consolation des malheureux; il fit soixante milles à cheval pour visiter O'Connell dans son manoir; il contempla avec attendrissement cette nation martyre, opprimée, fidèle, héroïque.... Il avait encore entendu chanter ce bel hymne, entonné par soixante mille hommes qui agitaient des branches vertes en l'honneur de la victoire électorale d'O'Connell :

« *Les hommes de Clare savent que la liberté est fille de la Religion. Ils ont triomphé parce que la voix qui s'élève pour la patrie avait d'abord exhalé la prière au Seigneur. Les chants de liberté se font entendre dans nos campagnes, leurs sons parcourent nos vallées, ils emplissent nos collines; ils murmurent dans les ondes de nos fleuves, et nos torrents, avec leurs voix de tonnerre,*

[1] *Correspondant,* 10 avril 1870.

[2] M. Augustin Cochin.

crient aux échos des montagnes : L'IRLANDE EST LIBRE.

« C'était au son de ces accents, devant ces tableaux, au milieu de ces souvenirs que ce jeune homme de vingt ans avait appris à contempler, à aimer, à admirer la foi unie au patriotisme. »

Disons plus vrai, Charles de Montalembert ne l'apprenait point alors ; car il ne se souvenait pas d'avoir jamais séparé ces deux sentiments. Sans doute il les avait puisés, enfant, dans les entretiens de son grand-père Forbes, si profondément chrétien et si profondément anglais. C'est de lui, et du comte Marc-René, que Charles avait hérité une sorte de passion religieuse pour les institutions politiques de la Grande-Bretagne, passion ardemment développée en lui par son admiration pour la tribune anglaise. Cette source mérite d'être remarquée. Son libéralisme ne procédait point de 1789. Fils d'un émigré qui n'était rentré qu'avec les Bourbons (ce point encore est à noter), jamais, que je sache, il n'a cité Mirabeau ; mais il était plein de l'esprit d'Edmund Burke. La liberté pour lui, ce n'était pas un idéal abstrait, une conception théorique ; c'était un sentiment traditionnel, transmis par l'éducation domestique, et fondé sur une certaine notion, propre aux sociétés chrétiennes, de la dignité légitime de l'homme. Déposé dans une âme vive, ce sentiment fut de bonne heure pas-

sionné, en proportion peut-être de la répugnance qu'il rencontrait dans le monde auquel appartenait sa famille paternelle : à peine âgé de douze ans, Charles faisait jurer à son frère de rester fidèle à la charte de Louis XVIII. Je n'entends pas nier que ce sentiment n'ait un peu dévié à gauche dans les dernières années de la Restauration, sous l'empire des passions que soulevait dès lors l'opposition antibourbonnienne de ce temps-là. Ce n'était pas tout à fait impunément que, dès le collége, l'adolescence de Charles de Montalembert avait été brusquement exposée à un contact de chaque jour avec ceux de son âge. Lisant avidement comme eux les feuilles de l'opposition, il courait, aux jours de sortie, qui étaient fréquents, entendre à la tribune Royer-Collard et Casimir Périer, lorsqu'il ne se mêlait pas, au cours de MM. Villemain, Guizot et Cousin, aux flots d'admirateurs qui inondaient le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Cousin surtout l'avait ébloui. Dès le premier jour, la voix du professeur, son regard profond, l'enthousiasme dont il était l'objet, jetèrent Charles dans une sorte d'enivrement. Il se fit présenter à l'enchanteur, dont l'attitude inspirée, l'accent fatidique et les conseils politiques d'une modération calculée exercèrent sur lui, avant qu'il n'eût rencontré l'abbé de Lamennais, une séduction prolongée. Mais le fond de son cœur était resté pur de tout levain révolutionnaire, et je

n'en veux d'autre témoignage que cette journée du 10 décembre 1827, où, après avoir communié des mains de l'abbé Busson, Charles et l'un de ses condisciples de Sainte-Barbe se promirent l'un à l'autre de demeurer chastes, pour mieux se dévouer par l'étude à la religion et à la France, au mépris de tout intérêt personnel, et, s'il le fallait, jusqu'au martyre. On peut trouver cela juvénile, mais ce n'est pas là certes un pacte démagogique.

Cela bien compris, nous nous rendrons mieux compte de ce qui va suivre. Le 26 octobre 1830, dans l'effervescence où l'avait jeté la lecture de deux numéros de *l'Avenir*, Charles de Montalembert écrit d'Angleterre à l'abbé de Lamennais : tout ce qu'il sait, tout ce qu'il peut, il le met à ses pieds. Le 5 novembre, de retour à Paris, il court chez le fondateur de *l'Avenir*, qui le transporte. Lamennais laisse déjà percer sa tendance républicaine : Charles résiste sur ce point ; mais, sur tous les autres, il est subjugué. L'abbé Busson a suivi le roi exilé à Holyrood ; nul contre-poids donc à l'ascendant que l'homme de la Chesnaie va prendre sur ce jeune homme de vingt ans. Dès le lendemain, la fascination suit son cours ; toutefois le nouveau disciple se défend encore, il préfère la nuance politique du *Correspondant* à celle de *l'Avenir*. Mais quelques jours après, sa jeunesse et son attrait nais-

sant pour la personne de l'abbé Lacordaire font définitivement pencher la balance en faveur de celle des deux feuilles dont la polémique était le plus ardente et le plus tranchée.

Son premier cri de guerre, dans *l'Avenir*, fut son article sur la révolution de Pologne[1]. Il commençait à se monter au diapason du lieu. Il donna encore au *Correspondant* quatre ou cinq articles; mais il était définitivement détaché de notre groupe et vivement engagé dans l'autre voie. Il se trouvait dans la première ivresse du combat, rêvant la persécution et le martyre comme il avait rêvé la tribune et le ministère. C'est alors que parurent ses trois lettres sur le catholicisme en Irlande[2], qui sont restées dans toutes les mémoires comme le bill d'accusation le plus écrasant qui pût être dressé contre la trois fois séculaire oppression de l'Angleterre. C'est alors aussi que, pensant à sa sœur Élisabeth, dont le cœur avait été déposé à Paris au cimetière du Calvaire, il écrivit son article sur les sépultures du mont Valérien, menacées de destruction en haine des missionnaires de France qui avaient planté leur tente sur ce rocher stérile[3]. « Hommes venus avec l'orage, s'écriait-il, et que l'orage ne respectera point, elle vous était donc bien

[1] 11 décembre 1830.
[2] 1er, 5 et 18 janvier 1831.
[3] 11 janvier 1831.

à charge cette croix qui, du haut du calvaire, planait à la fois sur Saint-Cloud et sur Neuilly, sur les vaincus et sur les vainqueurs! Elle vous importunait donc rudement, cette pieuse ardeur des fidèles qui enveloppaient la montagne dans les replis de leur foule nombreuse, et qui couraient pour y pleurer sur une poussière aimée! Ah! malheureux, que vous sert d'affliger ainsi les catholiques? Croyez-vous désarmer ainsi la fureur républicaine? Quand vous leur aurez jeté pour pâture la foi des peuples et la croix de Dieu, qu'y gagnerez-vous? Un peu plus de leur mépris et la perte de notre attachement, qui n'attendait qu'un mot de vous pour vous être acquis, un mot qui nous eût faits libres et qui vous eût faits grands. Et vous, catholiques, voilà ceux qui réclament votre docile obéissance! Regardez-les, ils mettent à l'encan le temple où vous allez prier. Écoutez-les, ils crient: Tu ne dormiras point à côté de ceux que tu as aimés! »

Au mois de février 1831, après la hideuse dévastation de Saint-Germain l'Auxerrois, après le sac de l'archevêché, première révélation des passions sauvages qui devaient achever de déshonorer Paris quarante ans plus tard, Charles de Montalembert proteste en des termes qu'on dirait d'hier: « Il s'est trouvé dans le monde un peuple qui s'est proclamé le pontife de la civilisation, le libérateur des nations, le maître de l'avenir, et ce peuple a brisé la

croix. Ce peuple, c'est le peuple de Paris. Oui, il faut le dire, le peuple de Paris tout entier. Car, si nous dénions ce nom au groupe de forcenés qui ont accompli cet attentat, nous ne pouvons le refuser à la garde nationale qui l'a toléré, à l'autorité qui l'a encouragé, à la société qui l'a accueilli avec une glaciale indifférence ou une pitié dérisoire.... Hommes de foi et d'honneur, pourquoi souffrez-vous que Paris se constitue le maître de la France? Frères de Bretagne, de Franche-Comté, du Midi, ne souffrez pas que les catholiques de Belgique et d'Irlande rougissent de vous avoir pour frères. Réveillez-vous, associez-vous, unissez-vous au pied des croix qui vous restent encore, et formez autour d'elles une alliance qui imprime au moins le respect pour le symbole du salut et de la liberté du monde[1]. »

A l'occasion des actes sacriléges du 15 février, l'abbé de Lamennais avait fulminé contre les légitimistes, qui en étaient le prétexte à cause de l'imprudente manifestation que tout le monde sait, un acte d'excommunication d'une violence inouïe; il avait adjuré les catholiques de rompre pour toujours « avec les hommes qui sacrifient leur Dieu à leur roi[2]. » Charles de Montalembert eut le courage de réagir contre une si révoltante injustice. Dans

[1] 21 février 1831.
[2] *Avenir* du 18 février 1831.

un vif désir de réprimer le mal profond que l'article du fondateur de *l'Avenir* venait de faire à cette feuille, il en écrivit un autre destiné à réconcilier, s'il se pouvait, les catholiques royalistes avec le journal. Cela était hardi, car c'était désavouer le Maître. Au comité de rédaction, Lacordaire seul avait goûté le contre-article de son ami. Ce travail fut envoyé à Juilly à l'abbé de Lamennais, qui exigea des suppressions nombreuses. Il parut enfin, le 6 mars 1831, et vraiment il mériterait d'être relu par ceux qui reprochent à M. de Montalembert une systématique hostilité contre les légitimistes. « Si vous saviez, leur dit-il, combien nous respectons les affections malheureuses ! combien nous vénérons le long enthousiasme de votre fidélité ! combien surtout la foi qui nous est commune avec vous excite notre sympathie !... Nous l'éprouvons, cette sympathie, vive et profonde, pour l'attachement désintéressé de ces royalistes de province, de ces populations rurales qui n'ont jamais vu la cour, qui n'ont jamais rien reçu d'elle, qui n'ont rien gagné à son retour et rien perdu personnellement à sa chute.... Nous les respectons, et il nous a fallu toute la profondeur de notre foi dans les desseins éternels de Dieu pour ne pas être entraînés par un sentiment trop vif vers des hommes d'un honneur si pur.... Nous nous inclinons devant leur dévouement ; car partout où il y a dévouement, il y a foi, et par-

tout où il y a foi, il y a aussi le souffle de Dieu.

« Dans un temps, poursuivait-il, où nul ne sait que faire de sa vie, nous avons enfin trouvé une cause qui ne vit que de dévouement et de foi. Au sein du dix-neuvième siècle, Dieu nous a donné une pensée pour laquelle nous pouvons, non pas mourir, ce qui n'est rien, mais vivre, mais sacrifier, mais user notre existence, avec toute la ferveur, tout le tendre abandon du moyen âge[1]. »

Combien il y a d'âme dans ces quelques mots !

Il y en a davantage encore dans l'article qui a pour titre : *Une prière*. Je crois que M. de Montalembert a rarement écrit quelque chose de plus beau : « Chère et sainte Pologne, reçois ce lointain hommage de ceux qui, comme toi, ont prêté serment à Dieu et à la liberté, et qui portent ces noms sacrés inscrits sur le front et dans le cœur. Tu es notre seconde patrie, à nous qui ne vivons que pour ces choses au nom desquelles tu as vaincu. Nous te jetons à travers l'Europe le cri de notre amour. Tes injures sont les nôtres comme ta foi. Ta gloire est à toi seule, mais il nous semble qu'elle devient aussi la nôtre, tant nous l'aimons. A toi nos vœux les plus ardents ; à toi nos longues et ferventes prières ; à toi tout ce que nous avons de dévouement et d'amour, de sainte et pure affection, d'admiration et d'envie.

[1] 6 mars 1831.

« D'envie surtout ; car c'est cela et non plus la compassion, ce que tu nous inspires. Pourquoi te plaindre, noble fille du Christ, sûre comme tu l'es d'une victoire éternelle? Ta mission est remplie, quelle que soit ta destinée. Tu es revenue au monde pour lui montrer ce qu'était cette foi catholique qu'il reléguait au tombeau, et ce qu'elle pouvait faire pour sa liberté. Que tu vives ou que tu meures ici-bas, maintenant que t'importe ? Mais nous, qui, avec tes croyances, vivons au milieu d'un monde qui ne nous connaît ni ne nous comprend ; nous, pauvres exilés du présent, nous, prophètes d'un avenir que la société redoute encore, ballottés par les flots d'une civilisation qui finit et d'une civilisation qui commence — malheureux que nous sommes,— pourquoi la vie ne nous a-t-elle pas été donnée aux mêmes conditions qu'à toi? Sainte Vierge, mère de notre Dieu, vous que nos lèvres ont souvent nommée le refuge des faibles, la consolatrice des affligés, la reine des confesseurs et des martyrs, vous qui avez exaucé leur prière, serez-vous sourde à celle que nous versons chaque jour à vos pieds ? Ne voyez-vous rien dans cet éternel avenir que votre tendre et maternel regard peut sonder, n'y voyez-vous rien qui puisse nous raviver et nous consoler, nous qui errons si tristes dans cette vallée de larmes ? N'y a-t-il rien qui puisse nous réconcilier avec notre vie et enoblir notre mort?

Ne verrons-nous jamais le jour où il nous sera donné de confondre dans un commun amour le Dieu qui nous donna cette vie et la patrie à qui nous sommes prêts à la donner ? Ah ! demandez à ce divin Fils, qui reçut de vous son existence mortelle, et que vous vîtes mourir, demandez-lui pour nous une vie dont l'amertume ne soit pas trop longue, une mort dont le souvenir soit digne de Dieu et des hommes libres[1]. »

Quelle mélancolie pénétrante ! Et comment relire cette prière vieille de quarante années, sans faire un poignant retour sur des blessures bien autrement profondes et toutes saignantes, sur notre France démembrée comme la Pologne de 1772, écrasée comme la Pologne de 1831 et, dans ses enfants, hélas ! non moins irrémédiablement divisée, sur ces vaillants qui nous ont enseigné la lutte et qui sont tombés avant le temps · · Lacordaire et Montalembert, — enfin sur la situation faite à ceux de leurs compagnons qui ont la douleur de leur survivre? Nous aussi, tout en demeurant résignés mais fermes au poste que nous a marqué la Providence, ne sommes-nous pas tentés de demander à Dieu une vie dont l'amertume ne soit pas trop longue, une mort surtout digne de la cause que nous avons servie et que nous espérons bien ne renier jamais?

[1] 16 avril 1831.

Ici se présente un incident que j'ai raconté ailleurs[1], mais qui a sa place marquée dans toute biographie de M. de Montalembert, parce que c'est le premier acte de ce que nous pourrions, nous autres catholiques français du dix-neuvième siècle, appeler notre *guerre de trente ans*. Je veux parler de la guerre pour la liberté de l'enseignement en France, commencée en commun par Lacordaire et Montalembert, continuée plus tard par Montalembert seul, puis conduite par lui, par M. Dupanloup, par M. de Falloux, jusqu'au jour de la victoire : c'est là un grand résultat, un souvenir incomparable dans une vie[2].

La question de la liberté de l'enseignement s'était posée d'elle-même en 1828, le jour où M. de Portalis avait fermé huit petits séminaires par la raison que la loi française n'admettait d'autres colléges que ceux de l'Université. L'épiscopat avait protesté avec éclat ; mais une lettre du secrétaire d'État de Léon XII déconcerta cette attitude des évêques, en les invitant à se fier à la piété du roi. M. de

[1] Dans la *Vie du P. Lacordaire.*

[2] Je n'entends pas diminuer la part tout à fait considérable qu'ont eue au succès final, M. de Falloux, comme ministre de l'instruction publique, et M. Dupanloup, comme membre de la commission chargée d'élaborer la loi de liberté. Mais je ne crains de les blesser ni l'un ni l'autre, en disant que tous deux, même dans cette dernière campagne, n'ont cessé de reconnaître M. de Montalembert comme leur général.

Lamennais toutefois et les hommes de son école ne s'étaient point inclinés devant la signature du cardinal Bernetti; ils avaient continué de réclamer, même sous Charles X, et la charte de 1830 leur avait apporté une arme puissante en déclarant qu'il serait pourvu « dans le plus bref délai possible à l'instruction publique et à la liberté de l'enseignement ». Aussi, dès le second numéro de *l'Avenir*, Lacordaire avait sonné la charge contre le monopole de l'Université, et ses coups de clairon redoublés s'étaient prolongés en de longs et profonds échos dans les presbytères comme au foyer des pères de famille catholiques. Sur ces entrefaites, le ministre de l'instruction publique donna aux curés de Lyon l'ordre, bien peu opportun ce semble, de fermer les écoles d'enfants de chœur qui existaient dans quelques paroisses de la seconde ville de France. En dénonçant le fait à l'opinion publique, le 3 avril 1831, Lacordaire déclara, dans *l'Avenir*, qu'il était temps qu'entre la France et l'Université la question fût décidée ; qu'en conséquence, avant un mois, *sans autorisation*, il ouvrirait, lui, à Paris, une école en vertu de la charte, et que les tribunaux prononceraient. C'était là une façon d'agir absolument sans exemple en France. M. de Montalembert m'a dit souvent que ç'avait été une inspiration toute personnelle de Lacordaire, une application, sans violence il est vrai, de la hasardeuse maxime « que la liberté se

prend. » C'est chose curieuse à noter que M. de Lamennais, quelque bruit qu'il eût fait en 1829 autour de la question de la liberté de l'enseignement, ne prit point à l'incident le moindre intérêt.

Quoi qu'il en soit, une école libre fut ouverte en effet, le 9 mai, dans un local loué par Lacordaire; il était le directeur de cette école; MM. de Coux et de Montalembert en étaient, avec lui, les professeurs. On devait y enseigner la religion et les éléments du français, du latin, du grec et du calcul. Bien que *l'Avenir* eût d'avance annoncé le jour et l'heure de l'ouverture, la police ne parut point le 9 mai. Le 10, dans l'après-midi, le commissaire intervint et somma Lacordaire de fermer l'école. Il y eut un refus formel et procès-verbal en fut dressé. Le 11 mai, à la classe du soir, le commissaire de police reparut, armé d'une ordonnance du juge d'instruction portant que l'école serait fermée et que les scellés seraient apposés sur la porte. Les instituteurs déclarèrent de nouveau qu'ils ne céderaient qu'à la force. Trois fois, au nom de la loi, le commissaire somma les enfants de se retirer. Trois fois, au nom des pères de famille dont il exerçait l'autorité, Lacordaire ordonna aux enfants de rester. Ceux-ci, au nombre de dix-huit, demeurèrent immobiles sur leurs bancs. Alors, deux sergents de ville, en uniforme et en armes, prirent les enfants par la main et les firent sortir. Le commissaire aus-

sitôt veut procéder à l'apposition des scellés. Lacordaire déclare qu'il est chez lui et qu'il y passera la nuit. Sur l'ordre de l'officier de paix un sergent de ville touche alors au bras le directeur de l'école, qui se retire en protestant. La question de droit était juridiquement engagée.

L'incident fit bruit. La majorité des journaux prit parti pour les réfractaires. Les tribunaux une fois saisis du délit, des plaidoiries retentissantes furent entendues en première instance et en appel. Mais avant qu'il n'y eût chose jugée, la mort du comte Marc-René de Montalembert investit son fils de la pairie. Or, aux termes de l'article 29 de la charte de 1830, nul pair de France ne pouvait être jugé, au criminel, que par ses pairs. L'affaire de l'École libre eut ainsi l'heureuse fortune d'être la première qui ait donné occasion d'appliquer cette règle de notre droit public : elle n'en avait pas besoin pour exciter un intérêt universel.

Le jour venu (c'était le 19 septembre 1831), les pairs de France en grand nombre occupaient leurs siéges de juges ; les tribunes regorgeaient de monde et surtout de femmes. Les prévenus sont à la barre. Le chancelier, M. Pasquier, leur adresse les questions d'usage, et il me semble que j'entends encore cette réponse : « Charles comte de Montalembert, âgé de vingt-un ans, maître d'école et pair de France. » M. Persil, procureur général, soutient la préven-

tion. MM. Frémery et Lafargue, défenseurs des inculpés, plaident l'inconstitutionalité originelle des décrets qui ont organisé le monopole de l'Université et prétendent que, dans tous les cas, ces décrets sont virtuellement abrogés par la charte de 1830. Dès que les avocats se sont assis, le jeune comte de Montalembert se lève. Il n'est point intimidé ; il a communié le matin pour mettre sous la protection de Dieu le premier acte de sa vie politique (nous sommes loin, comme on voit, du dix-huitième siècle). Écoutez ! écoutez !

« La tâche de nos défenseurs est accomplie : la nôtre commence. Ils vous ont fait entendre le rigoureux langage du droit et de la loi. A nous, accusés, il appartient maintenant, en exposant les motifs de notre conduite, de parler un autre langage, celui de nos croyances et de nos affections, de notre cœur et de notre foi, le langage catholique.

« Toutefois, nul ne s'étonnera, je pense, si, avant de débattre la cause sous ce point de vue, je cherche à donner ici quelques explications sur ce qui m'est personnel dans ce procès, puisque c'est à cause de moi qu'il est plaidé devant vous, puisque c'est moi qui ai invoqué votre suprême juridiction, qui vous ai réclamés pour mes pairs et pour mes juges.

« Vous le savez, messieurs, lorsque, le 9 mai, je fis en faveur de la liberté d'enseignement la tenta-

tive qui m'amène en ce moment devant vous, je n'avais certes nul lieu de craindre que ma voix jeune et inconnue se fît si tôt entendre dans une enceinte où venait de retentir une voix qui m'était si chère, et qui, j'ose le dire, n'était indifférente ni à la liberté ni à la France. (*Mouvement d'approbation.*)

« Il n'entre pas dans mes intentions de retracer ici les divers incidents qui ont différé le jugement définitif de cette cause jusqu'au jour où un cruel malheur me jeta solitaire dans le monde et orphelin parmi vous.

« Si, dans les premiers instants qui suivirent ce jour fatal, j'avais obéi à l'inclination de ma douleur, j'aurais peut-être répudié les conséquences de la dignité dont la mort venait de m'investir, et je me serais soumis à la sentence des juges naturels de mes concitoyens. Mais le souvenir de la volonté expresse de celui qui n'était plus, la pensée de ce que je devais à sa mémoire, à ses collègues, à cette dignité même qu'il avait toujours estimée si haut, me détermina à invoquer une prérogative écrite dans la charte, et à ne pas m'associer tacitement au dédain que l'on cherchait à soulever de toutes parts contre la pairie. Bientôt, quand je vis mes droits consacrés par un arrêt souverain, j'osai me féliciter d'avoir offert au premier corps de l'État une si brillante occasion de donner à la France la plus

précieuse de ces libertés publiques, dont il était naguère l'appui tutélaire, de se rajeunir, pour ainsi dire, par sa bienfaisante sympathie pour les générations nouvelles et futures.

« Justifié par ces considérations, messieurs, je ne me sens pas moins, en ce moment solennel, presque accablé par le poids de la responsabilité que j'ai prise sur moi. Je sais que par moi-même je ne suis rien, je ne suis qu'un enfant ; et je me sens si jeune, si inexpérimenté, si obscur, que pour m'encourager il ne faut rien moins que la pensée de la grande cause dout je suis ici l'humble défenseur. Aussi, ai-je pour me soutenir devant vous, et le souvenir des paroles prononcées pour cette même cause, dans cette même enceinte, par mon père, et la conviction que c'est ici une question de vie ou de mort pour la majorité des Français, pour vingt-cinq millions de mes coreligionnaires ; et le cri unanime de la France pour la liberté de l'enseignement ; et les vœux unanimes de ces quinze mille Français dont nous avons nous-mêmes déposé les pétitions à l'autre Chambre ; et les droits des milliers de familles dont les rejetons germaient là où l'arbitraire n'a plus laissé que des déserts : en un mot, l'image d'un passé cruel à réparer, d'un avenir incalculable à assurer, et par-dessus tout le nom que je porte, ce nom qui est grand comme le monde, le nom de Catholique. (*Mouvement.*)

« J'ai besoin de me rappeler toutes ces grandes choses, non-seulement pour y puiser du courage, mais pour convaincre mes juges que je n'ai été guidé dans tout ce que j'ai fait par aucune inspiration de vanité, aucune soif de bruyante distinction. On sait assez que la carrière où je suis entré n'est pas de nature à satisfaire une ambition de places et d'honneurs politiques; on sait assez que, pour les catholiques, le pouvoir et l'opposition sont aujourd'hui, grâce au ciel, également stériles. Il est aussi une autre ambition non moins dévorante peut-être, non moins coupable, celle qui aspire à une réputation et qui l'achète à tout prix : celle-là, je la renie comme l'autre. Personne plus que moi n'a les yeux ouverts sur les inconvénients qu'une publicité si précoce entraîne pour ma jeunesse; personne plus que moi ne les redoute. Mais il y a encore dans le monde quelque chose qu'on appelle la foi; elle n'est pas morte dans tous les cœurs, c'est à elle que j'ai donné de bonne heure mon cœur et ma vie. Ma vie.... une vie d'homme, c'est, aujourd'hui surtout, bien peu de chose; mais ce peu de chose, consacré à une grande et sainte cause, peut grandir avec elle, et quand on a fait à une pareille cause l'abandon de son avenir, j'ai cru et je crois encore qu'il ne faut fuir aucune de ses conséquences, aucun de ses dangers.

« C'est fort de cette conviction que je parais aujourd'hui pour la première fois dans l'assemblée des

hommes. Je sais trop bien qu'à mon âge on n'a ni antécédents ni expérience ; mais à mon âge comme à tout autre, on a des devoirs et des croyances. J'ai dû, j'ai voulu être fidèle aux unes comme aux autres. J'ose espérer que je l'ai été. »

Les lecteurs d'aujourd'hui ne sauraient se faire une idée de l'extrême nouveauté d'un tel langage. Il y eut un mouvement indéfinissable, mouvement de surprise, je dois le dire, beaucoup plus que de faveur, quand le jeune comte de Montalembert énonça ce fait si simple en apparence et d'une si incontestable évidence, qu'il comparaissait à la barre de la Chambre haute comme catholique, et qu'en lui se personnifiait une grande chose, la foi, une grande et sainte cause, celle de la religion, celle de l'Église. De mémoire d'homme une pareille attitude était sans exemple. Que l'on entende bien ici ce que je veux dire. Sous la Terreur et depuis, le catholicisme, certes, s'était affirmé assez haut par ses martyrs ; les armées vendéennes s'étaient appelées catholiques et royales. Sous la Restauration, l'association pour la liberté de l'enseignement avait pris sans hésiter le titre d'association pour la défense de la religion catholique. Mais, dans nos assemblées politiques, jamais l'intérêt du catholicisme n'avait été revendiqué ni défendu comme un intérêt à part. On connaissait des légitimistes, des orléa-

[illegible] les communistes, des républicains d'après [illegible] pouvait se trouver des catholiques : mais des catholiques proprement dits, des catholiques sans [illegible] des catholiques sans autre dénomination, [illegible] le [illegible] c'était, l'on n'en soupçonnait pas l'existence possible. Toutefois, l'orateur était si jeune, si intéressant dans son deuil d'orphelin, si [illegible] si heureusement inspiré d'ailleurs, qu'il fut écouté avec l'attention la plus religieuse. Il en profita pour s'expliquer sans ménagement aucun.

« Vous le savez, s'écrie-t-il, y a-t-il un seul établissement de l'Université où un enfant catholique puisse vivre dans sa foi ? *Le doute systématique, l'ignorance profonde et tenace*[1] ne règnent-ils pas sur toutes les jeunes âmes qu'elle prétend instruire ? N'en sont-elles pas trop souvent souillées, ou pétrifiées, ou glacées ? L'immoralité la plus flagrante, la plus monstrueuse, la plus dénaturée, n'est-elle pas inscrite dans les registres de chaque collège, et dans les souvenirs de chaque enfant qui y a passé seulement huit jours ? La contagion n'est-elle pas chaque année plus mortelle, ne dévore-t-elle pas chaque année des milliers d'enfants ? Et cependant chaque année l'infâme ne vient-elle pas élargir le cercle de ses ravages, et arracher au foyer paternel de nou-

[1] Lamennais.

velles victimes? Catholiques, nous sommes las de ces sacrifices impies, nous sommes las de prostituer ainsi à la créature de la Convention et de l'Empire ce que nous aimons le plus au monde. Nous vous redemandons nos enfants; nous vous redemandons leur honneur, leur pureté, leur foi, leur vertu. Vous n'oseriez refuser à des juifs, à des protestants le fruit de leur amour; vous n'oseriez rester sourds aux cris de leurs cœurs. Pourquoi faut-il que nous, catholiques, nous soyons sans refuge et sans secours? Vos lois nous proclament la majorité du peuple français : ah! pour Dieu! ôtez-nous ce vain titre, et rendez-nous à ce prix les libertés que nul n'a le droit de contester à la minorité la plus chétive! (*Mouvement.*)

« A tout cela que répond le pouvoir : « J'ai une « loi que je prépare : attendez-la. » Attendre! mais quoi? Nous avons la charte, elle nous suffit. Et d'ailleurs n'avons-nous pas attendu assez longtemps? N'avons-nous pas vu naître des lois par centaines, des lois pour payer des prêtres juifs, pour vendre les forêts de l'État, pour confisquer le fonds commun de l'indemnité, pour régler les intérêts les plus minimes, et des choses que la pudeur défend de mettre de niveau avec les droits des catholiques et l'avenir de la jeunesse française? Et toujours : « At-« tendez ma loi. » Mais notre droit de citoyen et de père, qu'en faites-vous? Mais *ce plus bref délai pos-*

sible[1], que citait tout à l'heure le procureur général, qu'en faites-vous? « Attendez ma loi. » Mais les générations n'attendent pas ; mais notre vie et celle de nos enfants s'usent et se passent; mais ils deviennent la proie de l'ignorance si nous les gardons sous le toit paternel, de la corruption si nous les en éloignons. Qu'importe ? « Attendez ma loi. » Mais nos devoirs envers eux ne sont pas remplis, mais notre conscience est dévorée de remords, mais notre foi est outragée chaque jour. « Attendez ma loi, et s'il « y en a parmi vous dont la patience se lasse, qu'ils « sachent que nous avons des agents de police, des « sergents de ville, des scellés et des amendes pour « ceux qui aiguillonneraient de trop près le gou- « vernement du roi. »

« Eh bien, notre patience s'est lassée ; nous avons trouvé que c'était trop longtemps se jouer de nous, trop longtemps nous assujettir à un régime plus exécrable, plus perfide que celui de Julien l'Apostat. Lui, le plus cruel et le plus adroit persécuteur de notre religion, excluait, il est vrai, les chrétiens des écoles publiques ; mais il ne songea jamais à fermer les leurs. Jamais il ne les précipita de force dans les écoles païennes pour les y dépouiller à son aise de leurs mœurs et de leur foi. (*Sensation.*)

« Ainsi vous parlerait, messieurs, tout catho-

[1] Article 69 de la loi de 1830.

lique à ma place. Ainsi je vous parlerais moi-même si j'étais père de famille, et ce langage, quelque étrange qu'il puisse vous sembler, ce langage, du moins, dans la bouche d'un jeune homme, d'un laïque, d'un étudiant, ne saurait vous paraître suspect. C'est la conviction la plus profonde, ce sont les souvenirs les plus pénibles qui me dictent aujourd'hui ces paroles. C'est le cœur encore navré de ces souvenirs, que je déclare ici que, si j'étais père, j'aimerais mieux voir mes enfants croupir toute leur vie dans l'ignorance et l'oisiveté que de les exposer à l'horrible chance, que j'ai courue moi-même, d'acheter un peu de science au prix de la foi de leurs pères, au prix de tout ce qu'il y aurait de pureté et de fraîcheur dans leurs âmes, d'honneur et de vertu dans leurs cœurs. » (*Mouvement général.*)

Il y avait là autre chose qu'une déclamation, tout le monde le sent, il y avait un témoignage et presque une déposition faite en justice. Les pairs auraient dû s'en émouvoir : comme législateurs, ils avaient à cet égard quelque chose à faire. Mais la pensée des membres de la haute assemblée était ailleurs ; ce jour-là même (19 septembre 1831), au milieu des clameurs d'une émeute suscitée par la prise de Varsovie, M. Bérenger donnait lecture à l'autre Chambre du rapport sur l'abolition de l'hé-

rédité de la pairie. Les pairs songeaient donc pa
dessus tout au coup dont ils allaient être frappé
Ils regardaient d'ailleurs les paroles du jeune com
de Montalembert comme des exagérations de la
gage imputables à l'exaltation d'un cerveau fan
tisé, et c'est ainsi qu'ils se dispensaient de réfléch
sur la gravité de son témoignage. Hélas ! cet
légèreté d'appréciation n'a pas fait son temps : el
dure encore.

Et pourtant, le jeune orateur n'avait rien n
gligé pour rendre les nobles pairs moins insoucie
de l'éducation morale des enfants de la France.
la promptitude des poursuites dirigées contre l'éco
de Lacordaire, il comparait l'éclatante toléran
accordée à l'enseignement saint-simonien. Prena
hardiment l'offensive, il demandait au gouvern
ment où étaient ses titres pour prétendre, à l'e
clusion de toute autre direction que la sienn
disposer des générations nouvelles ; puis il con
nuait ainsi :

« Le monde, nous crie-t-on de toutes parts, s'
retiré de nous. Eh bien, nous sommes restés seul
aussi seuls qu'on peut l'être avec dix-huit siècles
souvenirs et une espérance immortelle. Mais ce
qui répudient ces souvenirs et qui dédaignent ce
espérance, qu'ils nous laissent au moins la libe
dans notre abandon et notre solitude ; qu'ils n'aill

pas s'effaroucher de nos chétifs efforts, et par prudence, qu'ils défendent à leur épouvante de trahir leur faiblesse. De deux choses l'une : ou nous avons pour nous la vérité et le droit, et alors ils doivent au moins les respecter ; ou nous ne sommes que des êtres égarés, impuissants, trahis par la destinée et par l'avenir, alors pourquoi accélérer notre dernier soupir, pourquoi conjurer par votre despotisme contre notre agonie ? Ah ! si notre foi doit mourir, souffrez au moins que nous lui choisissions un tombeau et que ce tombeau soit la liberté du monde ! C'est notre foi qui, la première, a levé la noble bannière sous laquelle le genre humain est aujourd'hui en bataille. C'est bien la moindre chose qu'elle puisse s'en servir comme d'un linceul. (*Vive sensation.*)

« Mais je ne sais pourquoi j'usurpe ainsi le langage de la tristesse et du découragement quand mon cœur est plein de ferveur et d'espérance. Non, je ne pense pas que ma foi doive mourir. Non, je ne pense pas que le souffle qui lui donna la vie soit fait pour s'éteindre sous un souffle mortel. C'est parce que je la crois vivace et forte d'un éternel avenir que je lui ai consacré ma vie courte et obscure. Et non-seulement je crois qu'elle vivra, mais je crois qu'elle seule peut faire vivre le monde. Elle seule peut rendre le bonheur et la paix à ce peuple auquel nous nous faisons gloire d'appartenir,

à ce pays objet de nos plus chères affections, à ces masses populaires qui fondent et détruisent les royautés terrestres, et pour qui ces royautés sont toujours stériles. Humbles disciples de cette religion que l'on ignore et que l'on oublie bien plus qu'on ne la repousse et qu'on ne la méprise, il nous eût été doux de montrer dans les épanchements de nos âmes avec celles de nos élèves tout ce qu'elle renferme de fécond et de consolant pour le pauvre et pour l'enfant. Peut-être nos efforts n'eussent-ils été ni infructueux ni dédaignés. Demandez à ces vingt enfants, la plupart enfants du pauvre, que deux jours de vie publique suffirent pour rassembler autour de nous, demandez-leur s'ils ne déplorent pas notre absence, si leurs jeunes cœurs n'étaient pas déjà pleins de sympathie et d'affection pour nous. Ce que nous avons fait pour eux, nous voudrions, nous et nos frères, le faire pour tous nos concitoyens; et toute notre vie consacrée à cette œuvre nous paraîtrait courte et bien remplie. Notre vie, c'est toute notre richesse, et nous la dévouerions de bien bon cœur à servir Dieu dans la personne de ces pauvres! *Christo in pauperibus*. Notre plus belle récompense serait de leur expliquer l'auguste mystère de leur pauvreté, et de leur révéler le prix sublime qui attend leurs vertus inconnues. Nous remplirions ainsi la sainte et primitive mission de notre foi, en travaillant pour le bien de la classe

la plus nombreuse et la plus pauvre, de celle pour qui la civilisation avec toutes ses pompes est restée sans consolation et sans asile. Nous leur dirions avec un de ces hommes envoyés il y a dix-huit siècles pour prêcher au monde Dieu et la liberté : *Nous n'avons ni or ni argent, mais nous vous donnons tout ce que nous possédons nous-mêmes.* Nous n'avons ni trésors ni jouissances matérielles à vous offrir, mais nous vous donnons tout ce que Dieu nous a donné, tout ce qui a fait à nous notre consolation et notre bonheur ; nous vous offrons ce qui sauve, ce qui bénit, ce qui fait vivre, la foi, l'espérance et l'amour. (*Approbation dans les tribunes.*)

« Qu'il me soit permis en finissant, nobles pairs, de diriger ma pensée vers vous qui êtes appelés à me juger, qu'il me soit permis de vous dire quelle pure et éclatante gloire s'attachera à vos noms si vous écoutez la voix de la charte et de la conscience publique. Dépositaires des éléments d'ordre et de stabilité que réclame si impérieusement la société actuelle, ne compromettez pas ce dépôt dans l'opinion en élevant contre l'invincible marche du genre humain les faibles barrières d'une légalité liberticide. A la fois juges et jurés, jurisconsultes et législateurs, ou bien votre arrêt va promulguer l'existence d'une grande et sainte liberté, écrite à la fois dans les lois de Dieu et dans celles de la patrie ; ou bien, ce que je n'ose croire, il consta-

tera aux yeux du monde que la France gémit dans la servitude la plus scandaleuse, la plus avilissante, la servitude des âmes. Pairs de France, souffrez que je vous le dise avec une franchise héréditaire : ne soyez pas infidèles à votre noble mission, et dans ce moment même, dites à la France que vous avez beaucoup fait pour la liberté et pour elle.

« J'en ai dit assez, nobles pairs, pour vous prouver que ma foi religieuse m'a surtout guidé dans cette entreprise ; j'en ai dit assez, je l'espère, sinon pour me justifier, du moins pour expliquer ce qu'il peut y avoir d'étrange dans cette tentative d'un écolier de vingt ans. J'ai maintenant toute confiance en votre jugement et en celui de l'opinion publique. Je me féliciterai toute ma vie d'avoir pu consacrer ces premiers accents de ma voix à demander pour ma patrie la seule liberté qui puisse la raffermir et la régénérer. Je me féliciterai également d'avoir pu rendre témoignage dans ma jeunesse au Dieu de mon enfance. C'est à lui que je recommande le succès de ma cause, de ma sainte et glorieuse cause. Je la dis glorieuse, car elle est celle de mon pays ; je la dis sainte, car elle est celle de mon Dieu. »

Telle fut la première action publique de Charles de Montalembert. Tel fut son premier discours devant cette Chambre des pairs, où il devait se faire,

si jeune, un nom immortel. Il n'avait que vingt et un ans. (Je ne sais qu'un autre exemple d'un début politique aussi précoce, c'est celui de William Pitt à la Chambre des communes d'Angleterre.) Et pourtant l'orateur se révèle déjà tout entier, simple, exempt d'enflure et d'emphase, convaincu, courageux, tour à tour insinuant ou agressif, maniant l'ironie en maître, et en même temps doué, on a vu à quel degré, du don d'émouvoir. L'effet immédiat de ce discours fut considérable : plusieurs pairs pleuraient, les tribunes étaient transportées, et, à la lecture, l'admiration fut tout à fait générale.

Lacordaire parla à son tour, et il eut l'honneur d'improviser, chose rare alors, même au barreau. A son tour, il étonna et charma l'assemblée. Les trois maîtres d'école furent condamnés au *minimum* de la peine, cent francs d'amende. C'était une victoire.

Voilà ce que fut le procès de l'École libre. Ç'a été le premier acte de notre lutte de trente années pour obtenir aux pères de pouvoir choisir les maîtres de leurs enfants. Ce rapide moment, comme l'a dit M. de Falloux, fut et demeurera l'un des plus féconds de notre siècle. Le jeune comte de Montalembert y acquit une véritable gloire. Aussi ai-je voulu raconter tout d'un trait cette courte campagne de *l'Avenir*, dont le procès de l'École libre fut assurément la plus mémorable journée.

Mais je ne puis omettre ici un fait contemporain qui ne tient pas, j'ose le dire, dans la vie de M. de Montalembert une place moins considérable que *l'Avenir*, c'est l'amitié de Mme Swetchine. Il y avait quatorze ans que l'amie de Joseph de Maistre habitait Paris, recherchée, dès les premiers jours, par *tout ce qu'il y avait de plus illustre dans sa nouvelle patrie*[1], quand Charles de Montalembert lui fut présenté le 12 janvier 1831. Elle produisit promptement sur lui une impression sans égale. « C'est la seule femme de Paris, écrivait-il, qui ait vraiment de l'exaltation et de la foi, la seule qui me semble vraiment femme, c'est-à-dire enthousiaste, aimante, croyante comme doit l'être une femme. » Et pourtant il ne la connut tout à fait qu'au moment où il perdit son père. Dès lors, en effet, il trouva en elle quelque chose de si tendrement maternel, qu'en retour il éprouva pour elle un vrai sentiment de fils. En 1831, toutefois, ils ne pouvaient être entièrement d'accord : Lamennais régnait en maître absolu sur l'intelligence du jeune pair, et Mme Swetchine avait le jugement trop libre, trop mûr, trop étendu, pour être lamennaisienne. Mais, à dater du jour où il se détacha de Lamennais, Charles de Montalembert ne fit plus rien d'important sans avoir consulté madame

[1] Lacordaire.

Swetchine; et voilà pourquoi nous avons cru devoir marquer l'instant précis où naquit cette amitié, qui fait époque dans sa vie.

Elle était en Angleterre au moment du procès. Elle ne put donc l'encourager que de loin, mais elle ne faillit point à ce devoir. Sa tendresse de mère ne le perdit pas de vue non plus un seul jour dans la tournée vraiment triomphale qu'il fit de Lyon à Marseille au mois d'octobre 1831, pour conquérir des sympathies et des souscripteurs à *l'Avenir*. J'ai sous les yeux les notes du jeune voyageur : il faudrait les transcrire d'un bout à l'autre, pour donner l'idée de l'accueil enthousiaste qui lui était réservé sur toute sa route, chez les simples fidèles comme chez les prêtres. Quel temps que celui-là, comparé à ce temps-ci! quelle séve débordant de tous les cœurs! quelle ardeur! quel élan! quelles illusions! quelle fièvre de dévouement et de sacrifices! quelle admiration et quels embrassements prodigués au jeune apôtre de la liberté de l'Église! Certes, les contradicteurs ne manquaient pas; les évêques surtout, et leurs grands vicaires, étaient ouvertement hostiles à la propagande lamennaisienne; mais les esprits ardents n'en étaient que plus animés dans la direction proscrite, et parmi ceux qui ont combattu depuis avec le moins de ménagement le libéralisme de Montalembert, combien se précipitaient alors à sa

rencontre en criant *Hosannah* sur son passage! Il l'a dit lui-même, cette ovation d'un mois a été l'instant le plus brillant de sa jeunesse.

Hélas! au retour, un coup terrible l'attendait : une lettre de M. de Lamennais lui apprit à Vienne que *l'Avenir* allait cesser tout à coup. Tout l'espoir de sa jeunesse lui était subitement ravi. Toute une année de travaux et de succès, tout l'enchantement du voyage qu'il venait de faire s'abîmait sous ses pieds; il était comme enseveli dans son triomphe. Le 10 novembre, il rentrait navré à Paris, et le 24 novembre il reprenait le chemin de Lyon, pour se rendre à Rome avec Lamennais et Lacordaire. Ils allaient, comme on sait, solliciter l'approbation du Saint-Siége pour leurs doctrines.

J'ai dit ailleurs[1], avec d'abondants détails, toutes les déceptions de ce voyage. Je ne me sens pas le courage de recommencer un aussi affligeant récit. Qu'il me suffise de rappeler que Lamennais résista au conseil que lui donna le cardinal Pacca, au nom du Pape, le 25 février 1832, de s'en retourner en France pour y attendre en silence le jugement du souverain Pontife. Après avoir, au contraire, prolongé cinq mois encore son séjour à Rome, il ne quitta cette ville que le 10 juillet, et, à peine arrivé à Florence, il notifiait à l'internonce de

[1] Dans la *Vie du P. Lacordaire*.

Toscane sa résolution de recommencer *l'Avenir* à son retour à Paris. Charles de Montalembert l'accompagnait; il était resté sous le charme, et il se trouvait à Munich avec le maître, quand celui-ci reçut communication de l'encyclique de Grégoire XVI, du 15 août 1832. Certes, l'épreuve était rude. Lamennais se savait improuvé du Pape; mais il avait cru fermement jusqu'alors, et ses amis de Rome partageaient cette illusion, que le souverain Pontife n'oserait pas le condamner. Quel démenti donné à ses espérances! quel coup de foudre sur tous ses projets! Maintenant qu'allait-il faire? Si l'esprit de l'homme est délaissé de Dieu, s'il est abandonné à son infirmité propre, il n'est pas en son pouvoir de changer subitement sa façon de voir de fond en comble, de brûler ce qu'il a adoré et d'adorer ce qu'il a brûlé. La nature toute seule ne saurait aller d'un bond jusque-là : il faut un miracle de la grâce. Ce miracle, hélas! ne s'accomplit point dans l'âme de Lamennais. Voici ce qui se passa dans son esprit. L'encyclique lui sembla être la ruine de l'Église. Mais qui était chargé du gouvernement de l'Église? Ce n'était pas lui, c'était Grégoire XVI. Ce n'était donc pas à lui Lamennais de prétendre sauver ce que, disait-il, le Pape voulait perdre. A ses yeux, il ne s'agissait donc nullement, dans le cas particulier, de soumission intérieure : l'encyclique était un acte de

gouvernement, et non une décision de doctrine. Aussi les rédacteurs de *l'Avenir* n'avaient, à son sens, qu'un parti à prendre, celui du silence. Ils renonçaient, en conséquence, à recommencer leur journal; ils déclaraient dissoute l'agence qu'ils avaient fondée pour la défense de la liberté religieuse, et ils engageaient leurs amis à sortir comme eux de la lice. Là pour eux se bornait, au jugement de Lamennais, le devoir de la soumission chrétienne. Tel est le sens vrai de la déclaration dressée par lui après la réception de l'encyclique, déclaration définitivement arrêtée à Paris le 10 septembre 1832, et signée de tous les membres de l'agence pour la liberté religieuse.

Au premier moment, néanmoins, même à Rome, la cessation définitive de *l'Avenir* fut considérée comme un abandon absolu des thèses qu'avait soutenues ce journal ; et en effet, les protestations antérieures des collaborateurs ne permettaient, ce semble, aucun doute sur l'intime soumission de Lamennais et de ses disciples à la décision du Pape, quelle qu'elle pût être. Malheureusement, il n'en était pas ainsi. La solitude de la Chesnaie demeura le foyer d'une propagande politique profondément contraire à ces doctrines. Charles de Montalembert, en ce point, continuait naturellement de subir l'ascendant du mauvais génie qui s'était emparé de sa jeune intelligence. « Il faut, disait à ce sujet

M. de la Ferronnays, une organisation bien vigoureuse pour supporter sans danger l'exaltation, quelle qu'elle soit. » A combien plus forte raison l'exaltation politique doublée de l'exaltation religieuse, et personnifiée dans un homme supérieur ! M. de Lamennais était cet homme. Le jeune disciple, orphelin, le vénérait comme son père, et il était chéri de lui comme un fils, j'ai presque dit comme un fils unique. Au reste, ce ne pouvait être impunément que Charles, à peine âgé de vingt-deux ans, venait de passer toute une année dans l'intimité domestique de « ce grand et saint homme », comme il l'appelait quelquefois alors, aspirant en quelque sorte chacune de ses pensées, ne voyant que par ses yeux les hommes et les choses, ainsi que lui regardant l'Europe comme une arène de boue, et de boue détrempée dans le sang. L'imagination est un don du ciel, c'est le don qui fait les orateurs et les poëtes ; mais il est peu de facultés plus périlleuses : Lamennais en est un formidable exemple.

M. de Montalembert, à son retour à Paris, avait fait une connaissance non moins dangereuse : il s'était étroitement lié avec le plus célèbre des poëtes polonais de ce siècle, Adam Mickiewicz, homme qui exerçait une grande séduction par la gravité mélancolique de sa personne et de son talent, comme par son catholicisme exalté qui,

plus tard, devait dégénérer en illuminisme. Mickiewicz venait de publier son livre des *Pèlerins polonais*. M. de Montalembert eut l'idée de le traduire dans notre langue, et d'y joindre un avant-propos, où s'exhalait en traits de feu l'indignation dont il était pénétré contre la situation politique de ce temps-là. Lacordaire, consulté, avait désapprouvé cette pièce. L'auteur eut des scrupules, et les soumit au Maître. La réponse ne se fit point attendre. « Je ne trouve, mon Charles, rien de trop fort dans ton *Avant-propos*. Il faut se taire ou dire ce qu'on pense, et exprimer ce qu'on sent. Je ne suis pas moins content de la forme que du fond. Il y a dans ta parole toute l'énergie d'une âme noble et fière... C'est une touchante et magnifique chose que ce travail. *Jamais tu n'as fait rien qui en approche*, et j'espère que ces belles et pures paroles ne seront point perdues[1]. » On voit par là si Grégoire XVI se trompait quand, dans son bref à l'évêque de Rennes, il disait que Lamennais n'avait point ignoré la préface mise par son disciple à la traduction du livre de Mickiewicz. Quand il a publié ses œuvres, M. de Montalembert a supprimé, à bon droit, cette production juvénile, d'abord comme renfermant sur les hommes et les choses du temps des jugements excessifs, trop empreints de la passion politique

[1] Lettres de Lamennais, 4 et 5 mai 1833.

qui animait la jeunesse d'alors; ensuite *et surtout* parce qu'elle peut sembler atteinte par le blâme prononcé contre le livre lui-même par le souverain Pontife[1].

Il n'avait pas attendu cet avertissement pour quitter Paris; selon les conseils de Lacordaire et de madame Swetchine, qui voulaient le soustraire aux incessantes excitations d'amis imprudents. Il avait conçu la pensée d'un ouvrage sur l'Europe aux âges de foi[2], et il lui tardait de visiter l'Allemagne, où il espérait trouver d'immenses matériaux pour ce grand travail. Avant de s'éloigner, il alla prendre congé de Lamennais, à la Chesnaie. Là, il entendit la lecture des *Paroles d'un croyant*, qui l'éblouirent comme surpassant en poésie tout ce que l'auteur avait écrit, mais où bien des choses l'étonnèrent et l'affligèrent : je parle ici d'après une note écrite par Charles de Montalembert le soir même. Le charme, néanmoins, ne fut pas rompu; et, lorsqu'on lit les lettres inédites du Maître au plus aimé de ses disciples, il s'en exhale, même de celles qui furent écrites après sa chute, une tendresse si touchante, si suave, si pénétrante, qu'on ne peut être surpris que d'une chose, c'est que la fascination qu'il exerçait ait eu une terme. Contraste curieux ! Lamennais, cet esprit si absolu,

[1] Bref à l'évêque de Rennes, 5 octobre 1833.

[2] Lettre de Lamennais à M. de Montalembert, 31 août 1833.

si méprisant, si amer, Lamennais était une âme plus tendre qu'on ne saurait le dire.

Plus tard, nous suivrons Charles de Montalembert dans ce mémorable voyage d'Allemagne, où il devait faire, en quelque sorte, la découverte de sainte Élisabeth. Ce qui nous importe en ce moment, c'est de bien nous rendre compte du combat terrible qui, alors surtout, se livra en lui entre sa foi religieuse et ce que j'oserai nommer sa foi politique. Il l'a dit lui-même, il n'était pas rebelle, il n'était qu'hésitant et troublé. Il avait adopté d'enthousiasme, et sans les discuter, les jugements de Lamennais sur les hommes et les choses de son temps, ses vues sur le mode de vivre de la religion avec la liberté. Maintenant il ne savait plus comment concilier ces deux choses : rompre avec l'Église lui faisait horreur ; renier la Pologne et la liberté, comme il lui semblait, à tort, que le Pape l'exigeait, révoltait d'autres convictions qu'il ne pouvait déraciner de sa conscience. Il oscillait donc entre ces deux extrémités ; inclinant parfois contre Rome, par suite d'une impulsion accidentelle, comme il lui arriva un instant à Prague, sous l'influence du général Skrzynecki, abusé lui-même sur le sens de l'encyclique à l'égard de la Pologne ; mais, le plus souvent, conjurant Lamennais de ne pas « renoncer à sa position de prêtre et d'ultramontain[1] », l'ex-

[1] Lettre du 5 février 1833, citée par M. Forgues, page xc.

hortant « au silence le plus absolu » sur le bref à l'archevêque de Toulouse[1] ; le suppliant, après le bref à l'évêque de Rennes, de « se soumettre à tout prix[2] », l'adjurant plus tard de ne pas publier les *Paroles d'un croyant*[3], et dès que l'ouvrage a paru, le dénonçant à l'auteur lui-même avec la sincérité la plus généreuse[4]; puis, après que le Pape a parlé, écrivant deux fois coup sur coup à Lamennais, pour le presser de plus en plus de se soumettre[5].

En présence de tels témoignages, on ne peut douter qu'un travail salutaire ne se fût accompli dans l'âme de Charles de Montalembert. Certes, il avait lutté longtemps; il avait lutté jusqu'à décourager les instances de madame Swetchine et de Lacordaire lui-même. Mais le jour où il avait reçu de l'abbé de Lamennais cette terrible déclaration, que ses réflexions l'avaient « amené à de très-grands doutes sur plusieurs points du catholicisme, et que, par suite, il avait renoncé à toute fonction sacerdotale », ce jour-là, Charles de Montalembert avait senti pour la première fois un grand trouble dans son esprit. Puisque c'était là que certaines idées sur la liberté pouvaient conduire, n'y avait-il pas lieu de trembler? Ici, je ne conjecture pas, je dis

[1] Lettre du 22 juillet 1833, citée par M. Forgues, page XCI.
[2] 22 novembre 1833.
[3] Lettre du 9 avril 1834.
[4] Lettre du 2 juin 1834.
[5] Lettres du 15 et du 19 juillet 1834.

ce que je sais, ce dont j'ai sous les yeux la preuve *contemporaine*, et par conséquent irrécusable. Ce jour-là donc, je le répète, le trait vainqueur était entré dans l'âme si profondément catholique du jeune historien de sainte Élisabeth, et il n'en devait plus sortir. Solitaire, abandonné à lui-même, il avait fini par éprouver un désir passionné de vaincre la résistance de son ancien maître à la voix de l'Église, et il lui avait écrit, d'Allemagne, le 4 septembre 1834, une lettre extrêmement vive, paraît-il, mais qui n'eut aucun effet[1]. Peu de temps après, il partit pour l'Italie, et c'est à Pise, durant ce séjour auprès d'Albert et d'Alexandrine, raconté avec tant de charme dans le *Récit d'une sœur*, que le dernier coup fut porté aux illusions que Charles de Montalembert pouvait conserver encore sur ce qu'il restait de foi à celui qu'il avait nommé son père. Un ancien rédacteur de *l'Avenir* avait écrit à Lamennais : « Le catholicisme ne me semble plus qu'une forme morte ou mourante. » Et M. Féli avait répondu froidement : « Je suis entièrement de votre avis. » Cet arrêt si tranché et si tranchant sur une question de vie et de mort consterna la piété filiale de Charles. C'en était donc fait de cette affection à laquelle il avait sacrifié sa vie : désormais il y avait un abîme entre Lamennais

[1] La réponse de Lamennais est du 10 septembre 1834.

et lui. Soudain la pensée d'adhérer aux décisions pontificales lui vint à l'esprit avec force : épouvanté de la chute définitive de son maître, et perdant toute espérance de le ramener désormais, il se jeta dans les bras de l'Église, comme un enfant effrayé dans les bras de sa mère. Il ne voulait pas, à vingt-quatre ans, se voir privé de « cette communauté des fidèles, son unique patrie, l'unique foyer d'émotions et d'affections qui fût laissé à son âme ». Après quatre jours de réflexions, le 8 décembre 1834, il envoya au cardinal Pacca un acte catégorique de soumission aux deux encycliques[1].

Cet acte solennel clôt la première phase de la vie de M. de Montalembert.

Au moment où j'évoque ce souvenir, il m'est impossible de ne pas reporter ma pensée sur des faits plus près de nous. Cette docilité à l'Église, dont l'historien de sainte Élisabeth avait donné, à la fin de 1834, un si généreux exemple, a été mise, vers la fin de sa vie, à une mémorable épreuve, et j'ai hâte de dire qu'il s'est montré fidèle à lui-même.

Tout le monde sait que M. de Montalembert ne désirait point, en dernier lieu, que l'infaillible magistère du Saint-Siége fût érigé en dogme. Ce n'était pas, à vrai dire, que la doctrine de l'infail-

[1] Celle du 15 août 1832, et celle du 7 juillet 1834 (contre les *Paroles d'un croyant*).

libilité du Pape répugnât à son esprit. Mais dans les derniers temps, il lui était venu des appréhensions très-vives sur l'usage qui pourrait être fait de la prérogative pontificale contre les idées politiques qui lui étaient chères. Ces appréhensions avaient modifié ses convictions anciennes, et l'avaient jeté publiquement dans l'*opposition*. Au fond, sa fidélité à l'Église n'était en rien entamée.

En effet, aux approches du Concile, le 9 octobre 1869, il écrivait : « Je suis de l'opposition autant qu'on peut l'être ; mais je suis bien résolu, QUOI QU'IL ARRIVE ET QUOI QU'IL M'EN COÛTE, à ne jamais franchir les limites inviolables... L'Église n'en reste pas moins l'Église, c'est-à-dire la dépositaire *unique* des vérités, des vertus, qui sont à la fois les plus nécessaires et les plus difficiles d'accès à la société moderne. Elle a plus que jamais (et elle a *toute seule*) la clef des deux grands mystères de la vie humaine, la douleur et le péché. Aussi je me sens *pénétré pour elle d'une tendresse et d'un respect qui n'ont fait qu'augmenter avec l'âge.* A soixante ans, que je vais avoir bientôt, je sens que je l'aime et que JE CROIS EN ELLE avec une tout autre énergie qu'à vingt ans... Ne pouvant plus la servir ici-bas, je lui garderai, du moins, jusqu'au jour où ses derniers secours viendront adoucir la fin de mes trop longues souffrances, je lui garderai une âme *plus que jamais docile à ses sublimes en-*

seignements, plus que jamais avide de ses consolations surnaturelles, plus que jamais éprise de sa divine beauté[1]. »

Est-ce clair ?

Le Concile s'ouvrit. Tout en étant décidé à lutter, jusqu'à la décision, sur les questions qui s'y agitaient, M. de Montalembert était, avec la même netteté, tout décidé d'avance à se soumettre au dogme de l'infaillibilité le jour où il serait proclamé. Trois ou quatre semaines avant sa mort, il disait : « Ce qui me répugne à moi, ce n'est pas l'infaillibilité du Pape en matière de foi, ce ne serait que son omnipotence sur des questions politiques, omnipotence que des esprits exagérés chercheraient à ériger en dogme, comme une conséquence de l'infaillibilité doctrinale du Saint-Siége. »

Une personne entra et parla d'une brochure qu'elle venait de lire sur la question alors si ardemment controversée. Cette personne lui dit : « Que ferez-vous si l'infaillibilité est proclamée? » Il se redressa dans son fauteuil, avec un geste animé, et s'écria : « On dit que le Pape est pour nous un père? Eh bien, il y a des pères qui veulent parfois nous imposer des choses peu conformes à nos idées. En ce cas, un fils cherche à persuader son père, il discute même avec lui. Puis, quand il voit qu'il

[1] Lettre à lady Herbert.

n'y a plus moyen, il se soumet. *Je ferai comme cela.* » La personne reprit : « Oh ! vous vous soumettrez extérieurement ; mais comment parviendrez-vous à arranger cette soumission avec vos convictions ? » Il repartit avec plus de vivacité encore : « Je n'arrangerai rien du tout. Je soumettrai ma volonté, comme on la soumet en matière de foi. Le bon Dieu ne me demandera pas de combiner quoi que ce soit ; il me demandera de soumettre mon intelligence et ma volonté, ET JE LES SOUMETTRAI. »

Ceux qui ont entendu cet entretien sont vivants, et ils ne démentiront pas le récit qu'on vient de lire.

II

ART ET ARCHÉOLOGIE. — « HISTOIRE DE SAINTE ÉLISABETH »

Pour mieux embrasser d'une seule vue la jeunesse politique de M. de Montalembert, j'ai dû exclure de mon récit l'un des grands côtés de cette phase de sa vie, savoir : ce qu'il a fait pour la renaissance de l'art chrétien. J'ai hâte de combler cette lacune.

Charles de Montalembert avait reçu de Dieu, à un degré éminent, le sens du beau. La musique l'enivrait. Le beau, sous toutes les formes, le transportait. Son premier cri d'admiration fut pour un monument de l'architecture chrétienne : on a le témoignage autographe de l'impression que fit sur lui, en 1822, la cathédrale de Rouen, bien que

récemment découronnée par la foudre : il avait alors douze ans. Appelé en Suède, en 1828, par son père, il traversa rapidement la Belgique, la Hollande, les villes anséatiques, mais non sans visiter avec un intelligent intérêt les tableaux qui se trouvaient sur son passage. A Lubeck, en particulier, il avait remarqué un Overbeck, *l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*. Aucune préférence d'école ; nulle admiration préconçue ; pas la moindre marque de parti pris. Je note, en passant, sans prétendre en exagérer la valeur, ces premiers signes d'attention donnés à l'art par un jeune homme qui n'avait pas encore ce que Cicéron nomme quelque part *oculos eruditos*. C'était un présage.

A Stockholm, il fit une rencontre qui devait être féconde, mais du côté où l'on s'y attendait le moins, celle de l'abbé Studach, aumônier de la princesse royale de Suède. J'ai parlé de l'enthousiasme qu'avait inspiré Cousin à Charles de Montalembert. Cousin professait alors, avec la passion qu'il mettait à tout, le culte de la philosophie allemande, et il n'avait pas manqué de lancer son jeune admirateur dans cette voie. Mais la lecture de Kant rebuta bien vite le futur historien de sainte Élisabeth : évidemment, sa vocation n'était pas là. Il s'efforça pourtant de s'acharner à l'étude que Cousin lui avait recommandée. Quel ne fut pas son étonnement quand, cherchant un auxiliaire dans

l'abbé Studach, il apprit de ce prêtre bavarois non-seulement qu'en Allemagne Kant était abandonné, mais qu'il s'était formé à Munich une école puissante, aspirant à la foi par la science, et poursuivant un grand but, l'alliance de la philosophie et de la religion ! L'abbé Studach désignait, comme les chefs de cette école, Zimmer et Baader[1], tous les deux disciples de Schelling, qui était en ce moment la plus haute personnification de la pensée allemande, et qui, de plus, donnait aux catholiques des espérances, bien mal justifiées plus tard. On pressent avec quelle soudaineté Charles de Montalembert prit feu sur la révélation qui lui était faite, et qui lui semblait réaliser le rêve de prédilection de sa jeunesse, l'union de la science et de la foi. Quand il revint en France dans l'automne de 1829, il rapportait une analyse du dernier écrit de Zimmer[2]. Dès qu'il revit M. Rio, l'un de ses anciens maîtres, il lui communiqua cette analyse, lui lut avec enthousiasme des fragments de Schelling, et ne négligea rien pour lui inspirer la sympathie qu'il avait conçue pour l'école de Munich.

Le résultat ne fut pas précisément celui qu'il

[1] Zimmer était un théologien; Baader, esprit spéculatif et peu sûr, était un philosophe.

[2] *Théorie philosophique de la religion*, 1re partie; *Théorie de l'idée de l'absolu* (Landshut, 1805, in-8°). Dans cet ouvrage, Zimmer essaye de *systématiser* la dogmatique d'après les doctrines philosophiques de Schelling.

voulait, en ce moment, produire ; mais cela eut des suites considérables à d'autres égards. Dans son système de philosophie, Schelling faisait à la science du beau, à l'*esthétique*, une place de premier ordre. Ce côté de la doctrine du Maître eut plus de charme pour les deux amis, on le conçoit, que le côté métaphysique. « Ce fut, dit M. Rio, un événement décisif dans ma vie intellectuelle. Non pas que je comprisse toute la portée des idées qui constituaient le système ; mais j'en comprenais assez pour désirer ardemment d'en comprendre davantage. Et ce fut alors que mon jeune initiateur, confident très-sympathique de mes aspirations, me parla pour la première fois de l'immense profit intellectuel qu'il y aurait pour moi à combiner un voyage en Allemagne avec celui que j'étais sur le point de faire en Italie, de manière à cumuler les bénéfices des deux, c'est-à-dire de manière à rapporter de l'un une moisson d'idées qui serait en harmonie avec la moisson d'impressions que je rapporterais de l'autre[1]. »

M. Rio accomplit, en effet, ce double voyage. Parti pour l'Italie au mois d'avril 1830, il ne fit qu'un premier et rapide séjour à Rome, à Naples, à Venise, et à la fin de juillet il arrivait à Munich. Là, il fut accueilli à merveille par Schelling ; là,

[1] *Épilogue de l'art chrétien*, tome I, p. 333.

en esthétique, des horizons tout nouveaux s'ouvrirent à lui, surtout après la lecture du livre allemand, tout récent alors, du baron Rumohr : *Recherches italiennes*. Cet ouvrage était le fruit de longues études auxquelles l'auteur, protestant converti, s'était livré, particulièrement en Toscane, non-seulement sur les œuvres d'art, mais sur tous les documents qui s'y rapportaient. « A cette lecture, continue M. Rio, l'histoire de l'art chrétien, notamment dans le pays qui en avait été le berceau, m'apparut sous un aspect tout à fait neuf. »

Dès qu'il eut entrevu la lumière, M. Rio éprouva le besoin de retourner en Italie. En 1831, il revit à loisir Venise et Florence. C'est dans cette dernière ville que Charles de Montalembert le retrouva au mois de décembre de cette année, et qu'il obtint de lui qu'ils passeraient l'hiver ensemble à Rome, auprès de l'abbé de Lamennais et de Lacordaire.

Après le premier départ de M. Rio pour l'Italie, la pensée si active de son jeune ami n'était pas, on le pense bien, restée stationnaire : un enthousiasme de plus s'était développé en lui. Une visite à M. Victor Hugo, qui écrivait alors *Notre-Dame de Paris*, avait enflammé Charles de Montalembert pour l'architecture du moyen âge. A partir de ce jour, il ne passa plus devant une église gothique sans y entrer. Ce fut cette passion nouvelle qui lui

inspira, dans *l'Avenir*, ses deux articles un peu juvéniles sur le roman de M. Hugo. Dans son voyage à Rome avec Lamennais, la même passion éclate en toute occasion : à Avignon, à l'aspect du grandiose palais des Papes ; à Gênes, dont les splendides églises, trop dénuées de mystère, trop profanes, lui semblent d'un effet religieux extrêmement inférieur à celui que produit la plus petite église gothique ; à Lucques, où il admire avec transport un genre de monuments alors tout à fait nouveau pour lui, des églises à plein cintre, sans mélange d'ogives ni d'architecture moderne ; à Pise, enfin, où il s'arrête seul, en dépit de ses compagnons de voyage, pour visiter à son aise la cathédrale (*il Duomo*) la fameuse *Tour penchée* (*Campanile torto*), le Baptistère et le *Campo santo*. « C'est ici le moyen âge, s'écrie le jeune voyageur, c'est le moyen âge (ce cher moyen âge!) debout et silencieux, dans toute sa majesté, dans tout son charme ! Nul mélange de bâtiments modernes. Pas de foule, de ces foules composées des hommes chétifs de nous jours. Quelles hautes pensées n'engendre pas la contemplation de ces monuments immortels, de ces vestiges sublimes de l'organisation catholique du monde d'alors, de ce sceau de la religion imprimé à la liberté et à la gloire ! » Rien n'échappe à son enthousiasme. Comme il admire les sept charmants cercles de colonnes qui

enserrent le *Campanile !* Comme il fait ressortir l'effet heureux que produit, au Baptistère, l'ogive superposée au plein cintre tout le long de la rotonde, à l'extérieur ! Comme il loue bien Santa Maria della Spina, ce petit bijou gothique du quinzième siècle ! Et pourtant il a hâte de s'enfermer au Campo Santo, qui surpasse tout. Son admiration ne se borne pas à l'architecture. Il est frappé des sarcophages antiques enlevés par les Pisans dans leurs expéditions victorieuses, et consacrés par eux à servir de sépultures à leurs grands hommes ; il en vante les bas-reliefs, qu'il trouve de la plus grande beauté. Il est ravi du tombeau de Henri VII, de la maison de Luxembourg, surtout de la figure de l'empereur et de celles des douze apôtres, comme il l'avait été, à la cathédrale, des trois magnifiques portes en bronze du grand portail, ouvrage de Jean de Bologne. Au Campo Santo, toutefois, ce qu'il admire principalement, ce sont les fresques : *les Épreuves de Job*, par Giotto ; *l'Ivresse de Noé*, et *les Aventures de Jacob*, par Benozzo Gozzoli, élève du bienheureux Angélico de Fiesole ; mais surtout *le Triomphe de la mort* et *le Jugement dernier*, d'Orcagna, peintre, sculpteur, architecte et poëte, en un mot, le Michel-Ange du quatorzième siècle, mais aussi chrétien dans ses œuvres que Michel-Ange a été « païen dans les siennes[1] ».

[1] Il est bien entendu qu'en tout ce qui précède comme dans ce

De Pise, le jeune voyageur se rendit à Florence, où l'on a vu qu'il retrouva M. Rio. Sa faculté d'admirer fut désormais doublée, et ce n'est guère qu'à dater de ce moment, il le confessait plus tard, qu'il eut, pour les tableaux, des élans d'enthousiasme aussi vifs que ceux dont il n'avait été jusque-là saisi qu'à la vue de nos cathédrales gothiques. L'architecture florentine le trouva froid ; elle n'approchait pas, selon lui, de l'architecture pisane. En fait de sculpture, il ne goûta pas beaucoup non plus quatre statues célèbres de Michel-Ange : *le Crépuscule*, *la Nuit*, *l'Aurore*, *le Jour*. Le *David* lui plut davantage. Néanmoins, il n'était pas exclusif. Il fut très-frappé des portes en bronze de Ghiberti, au baptistère de Florence, bien que plus tard il préférât celles d'André de Pise. Il admira *la Vénus de Médicis* et la *Niobé*, comme plus tard, à Rome, l'*Apollon du Belvédère*. Comme il le disait volon-

qui va suivre, je ne suis point un professeur, je ne suis qu'historien. Je me borne à exposer fidèlement, d'après les notes de voyage de M. de Montalembert, la filière par laquelle a passé sa pensée en fait d'art avant d'arriver à son état définitif. Il ne faut pas oublier qu'alors (et longtemps encore après), on en était en France aux jugements de Dupaty, de Cochin, de Lalande, ou, si l'on veut, de M. Valery, pour qui le dôme de Milan n'est qu'un « énorme colifichet ». L'instinct de M. de Montalembert protestait énergiquement contre ces balourdises des prétendus connaisseurs, et, comme il arrive dans toute réaction, surtout en France, il a dû plus d'une fois dépasser le but. Mais, au fond, quant à ce qui *constitue* l'art chrétien (chose capitale), il était dans le vrai, et ce qu'il voyait, disons-le à sa gloire, aucun Français n'avait su le voir avant lui.

tiers, il admirait autant que personne la beauté païenne, mais *chez elle*. C'est à la peinture néanmoins qu'il dut ses émotions les plus vives, et je ne fais nulle difficulté de reconnaître qu'il fut pleinement subjugué par Raphaël, sans distinction d'abord entre sa première phase et la dernière : ce qu'il a écrit plus tard sur ce point est le fruit d'études bien postérieures. M. Rio n'accompagna point son ami à Pérouse, où celui-ci ne put admirer les chefs-d'œuvre du Pérugin qu'en courant, tant Lamennais, fort insoucieux alors de l'art, était pressé d'arriver à Rome.

A Rome, quelque justice qu'il ne pût s'empêcher de rendre à Saint-Pierre et au Panthéon, Charles de Montalembert resta fidèle à sa préférence pour le gothique. Quand M. Rio l'eut rejoint dans la ville éternelle, ils visitèrent ensemble Rome païenne et Rome chrétienne, le Forum et les catacombes, les monuments du moyen âge et ceux de la Renaissance, les églises et les palais, les galeries de tableaux et les statues.

Les catacombes, aujourd'hui si bien étudiées, grâce aux admirables travaux de M. de Rossi, étaient alors négligées à un point vraiment inconcevable. Charles Lenormant raconte qu'en 1824, toutes ses tentatives pour y pénétrer furent absolument infructueuses. A Sainte-Agnès, à Saint-Laurent hors les Murs, on le fit regarder, à travers

une grille, dans un trou sombre, en lui disant que c'était par là que s'étendaient les sépultures des premiers chrétiens. A Saint-Sébastien, ce fut pis encore, si c'est possible : jamais il ne put trouver un gardien qui consentît à le conduire dans le petit nombre de galeries et de chambres dont l'accès n'était pas interdit à cette époque. En 1832, M. de Montalembert et M. Rio ne furent guère plus favorisés. Les prêtres qui les conduisaient dans les catacombes ne savaient rien leur dire, rien leur montrer, hormis des tombeaux vides et croulants. C'est par hasard que les deux amis découvrirent l'escalier de marbre usé par les pas des chrétiens qui les montaient pour aller au martyre, ou par ceux des pèlerins qui sont venus y vénérer leurs traces. Charles de Montalembert baisa avec transport cette pierre immortelle. Il s'indigna de l'état d'abandon où il voyait ce lieu, le plus saint et le plus glorieux de la chrétienté, ce berceau sanglant de notre foi, refuge et tombeau tout à la fois d'innombrables martyrs. Tout était encombré, entassé. pas une croix, pas une chapelle, pas un signe de vénération quelconque ! Il sortit de là le cœur navré.

Quelques jours après, le 30 janvier, il visitait le Vatican, les *Stanze* de Raphaël, le musée des tableaux, les magnifiques corridors ouverts de la cour des Loges. Parmi tous ces chefs-d'œuvre, un

seul le frappa, *la Dispute du Saint-Sacrement*, premier ouvrage de Raphaël à Rome en 1508. L'impression de cette fresque sur M. de Montalembert fut décisive : cela répondait vraiment à l'idéal qu'il avait conçu en fait de peinture. Cette œuvre resta pour lui le terme extrême du génie chrétien de Raphaël. « Pourquoi faut-il, s'écriait-il plus tard [1], qu'aussitôt après avoir terminé ce véritable poëme, Raphaël ait cédé aux suggestions du serpent? » Il ne fut pas toujours aussi rigoureux pour la seconde et la troisième manière du prince de la peinture ; mais, pour M. de Montalembert, *la Dispute du Saint-Sacrement* est demeurée jusqu'à la fin le *nec plus ultra* de l'art chrétien. Frà Angelico est plus pieux, mais Raphaël est plus peintre.

Il faut le dire, la conviction du jeune ami de l'art ne se formulait point, en 1832, avec une précision aussi nette, aussi tranchée. Ses admirations d'alors étaient beaucoup moins exclusives qu'elles ne l'ont été depuis. Ce n'est qu'en 1837, durant son second séjour à Rome, qu'elles prirent définitivement le caractère que je viens d'indiquer. Toutefois, dès 1832, il inclinait en ce sens avec chaleur, et avec une chaleur incapable de dissimulation, comme toujours. A la table du comte de Sainte-Aulaire, qui

[1] Dans *l'Université catholique* du mois d'août 1837.

représentait alors la France à Rome, il scandalisait tout le monde par sa prédilection pour l'art ogival, par son peu d'estime pour la *Descente de croix* de Daniel de Volterra, par exemple, un des trois chefs-d'œuvre de la peinture moderne, suivant Poussin, enfin par la préférence qu'il donnait à la Vierge de Veith, placée tout auprès, à la Trinité du Mont, et dont il disait : « C'est délicieux de talent et de foi ; aussi voit-on bien que l'artiste était en oraison pendant qu'il peignait. C'est la première espérance, la première consolation que m'ait donnée l'art moderne. »

Mais ce qui l'émût bien davantage, ce qui fut un des plaisirs les plus vifs, certes, et les plus purs de sa vie, ce fut sa visite, en compagnie cette fois de M. Rio, à l'atelier d'Overbeck. « Ici, écrivait-il, je suis resté ébahi. Puis j'ai senti mon cœur se rafraîchir et se dilater en voyant que c'est encore au sein du catholicisme, et du catholicisme le plus fervent, qu'est déposé le seul germe d'avenir qu'il y ait de nos jours pour l'art. Jamais je n'oublierai les esquisses à demi terminées que ce cher Overbeck m'a montrées aujourd'hui. Overbeck, c'est le Pérugin ressuscité, ou plutôt c'est un composé de ce qu'il y a eu de plus pieux et de plus délicat dans le Pérugin, Frà Angelico de Fiesole, Frà Bartolommeo, et ce Lorenzo Lotto qui alla mourir à Lorette en peignant un tableau de la Vierge, afin

d'être occupé d'elle à ses derniers instants. Et c'est aussi l'homme lui-même, à part de tous ses ouvrages, qui est admirable. Une tête d'une pureté et d'une expression ravissante, d'où rayonne tout ce qu'il y a dans la piété de plus austère et de plus élevé, une beauté de saint! C'est qu'en effet il est un saint. J'ai su par son directeur que, depuis qu'il est devenu de luthérien catholique, tous les dimanches il communie avec sa femme et son jeune fils, et tous les jours, avant de se mettre au travail, il se met en oraison, ne prenant ses pinceaux qu'après que la prière l'a suffisamment rapproché de Dieu. Jamais il n'a peint que des tableaux de sainteté; il ne veut pas en peindre d'autres. Aussi les misérables badigeonneurs qui sont ici à l'école de France disent, quand il passe : « Tiens, voilà Jésus-Christ ! » Puis quelle profonde intelligence il a de l'Écriture par le sentiment! Enfin c'est un artiste dans toute la portée du terme, un artiste comme j'en avais rêvé, mais comme je n'eusse jamais espéré en trouver un dans ce siècle-ci. Les Italiens ne le comprennent pas le moins du monde. »

Ce jour-là M. de Montalembert eut comme une illumination soudaine sur ce que doit être l'art chrétien dans la peinture. L'art parfait pour lui, c'eût été la piété d'Overbeck servie par le pinceau de Raphaël.

Même aujourd'hui, je le sais, il y a des prêtres qui n'admettent pas cette dénomination d'art chrétien. Pourquoi? parce qu'ils prêtent à cette dénomination un sens étroit que le mot n'emporte pas du tout avec lui. Suivant eux, on ne pourrait donner le nom d'art chrétien qu'à un art défini, réglementé — j'ai presque dit canonisé — par l'Église. Or, demandent-ils, y a-t-il des canons de concile en matière d'architecture, de sculpture ou de peinture? L'Église n'a décrété ni le style roman, ni le style ogival, ni quoi que ce soit de semblable. Voilà l'objection.

Il est vrai. Mais n'y a-t-il donc pas une foi chrétienne, une façon de sentir chrétienne, et une pensée, une façon de sentir païenne? Et dès lors, n'est-il pas manifeste que l'art qui exprime la foi chrétienne peut à bon droit s'appeler chrétien, de même que l'art qui exprimerait aujourd'hui des pensées analogues à celles qui dominaient aux mauvais jours du paganisme serait, sans injustice, qualifié de païen? Et par exemple, est-il vrai, oui ou non, qu'une église ne soit pas un théâtre? Cela posé, est-il vrai, oui ou non, que, dans la maison de la prière, tout doive nous incliner à prier, la peinture, la statuaire, la musique, tout comme l'architecture? Est-il vrai, oui ou non, que, par conséquent, les sujets chrétiens ne doivent pas absolument être traités avec la même absence de foi que les

sujets mythologiques ? Est-il vrai que l'image de Jésus-Christ ne doive pas être celle de Jupiter, l'image de la Vierge celle de Vénus ? Est-il vrai que le caractère de la tête de Socrate ne puisse être celui de la figure de saint François d'Assise ou de saint Dominique ? Tout cela n'est-il pas l'évidence même ?

Il existe donc un art chrétien, et cet art n'est autre chose que l'incarnation de la foi chrétienne dans toutes les œuvres d'art qui sont consacrées à une destination religieuse. Certes, on ne saurait trop s'étonner que cette notion si simple soit en même temps si nouvelle chez nous. Eh bien, ce sera éternellement l'honneur de M. de Montalembert et de M. Rio d'avoir, les premiers en France, dégagé, comme diraient les mathématiciens, cette grande inconnue, d'avoir révélé à notre pays l'existence d'un art chrétien, et d'en avoir proclamé et démontré la supériorité morale. Je m'explique.

Au commencement de ce siècle, *le Génie du Christianisme* avait opéré dans les esprits une véritable révolution. Chateaubriand avait fait de la religion un idéal poétique qui s'était vivement em paré de l'imagination des contemporains. Mais qu'était-ce pour lui que l'art chrétien ? C'était l'art appliqué d'une manière quelconque à des sujets chrétiens. C'étaient indifféremment Michel-Ange, Raphaël, Carrache, Poussin, Coustou, Lebrun, Bou-

chardon ; c'étaient encore Saint-Pierre de Rome et l'hôtel des Invalides. Ce qui lui plaît dans les églises gothiques, ce sont les souvenirs qu'elles rappellent, la « sorte de frissonnement » qu'elles font éprouver, la fraîcheur des voûtes, les ténèbres du sanctuaire, les ailes obscures, les passages secrets, qui retracent les labyrinthes des bois ; c'est enfin l'effet pittoresque de ces monuments sur l'azur du ciel[1]. L'Empire et la Restauration avaient passé sans aller au delà de ces impressions si misérablement superficielles. Les cathédrales gothiques imposaient irrésistiblement par leur masse et par leur immensité ; mais elles déconcertaient l'admiration par leur dédain de la symétrie, par des caprices apparents de construction et d'ornementation dont personne alors n'essayait même de se rendre compte.

Après 1820, il est vrai, l'école romantique avait mis le moyen âge à la mode, mais sans susciter le moins du monde dans cette direction des études tant soit peu sérieuses. L'architecture de cette grande époque avait seule été l'objet de quelques travaux dignes de mémoire. Ainsi la *Revue française* du mois de juillet 1830 avait publié un excellent article de M. Vitet sur l'architecture lombarde. En 1831, M. de Caumont faisait paraître le premier volume de son *Histoire de l'art dans l'ouest*

[1] Voir le *Génie du christianisme*, IIIe partie, *Beaux-Arts*.

de la France, et M. Hugo donnait *Notre-Dame de Paris*, œuvre, du reste, d'imagination pure et de fantaisie, dont l'éclatant succès n'en avait pas moins retenti comme un coup de clairon d'un bout de la France à l'autre. Mais c'était là tout : chez nous, à cette date, la peinture et la statuaire chrétiennes n'étaient pas même soupçonnées. L'auteur du *Génie du Christianisme*, devenu le représentant de la France à Rome en 1829, s'extasiait encore devant les œuvres si peu chrétiennes des Carraches et, dans la chapelle Sixtine, il ne songeait pas à regarder autre chose que *le Jugement dernier* de Michel-Ange[1].

C'est ce qu'il faut bien savoir et bien comprendre pour apprécier l'originalité et la hardiesse de la réaction tentée par M. de Montalembert et M. Rio contre ces admirations routinières. Il faut le dire, M. de Montalembert s'était lancé d'instinct, comme je l'ai montré, dans cette voie avec l'héroïque intrépidité qui lui était personnelle, entraîné par un sentiment de foi ardent et profond, que n'avaient certes, à ce degré d'intensité, ni M. de Chateaubriand ni les tenants de l'école romantique. Aussi n'avait-il point attendu sa réunion en Italie avec M. Rio pour protester vivement contre la beauté trop exclusivement matérielle des églises de Gênes,

[1] Voir (*Mémoires d'outre-tombe*, t. VIII) avec quel dédain il traite ceux qui préfèrent la première manière de Raphaël à la dernière.

pour admirer Lucques et Pise, pour goûter l'école ombrienne. Ce fut lui qui fit visiter à son ami les vieux cloîtres de Rome, devant la plupart desquels celui-ci avoue avoir passé dédaigneusement en 1830. Il y avait là, de la part de M. de Montalembert, un élan tout spontané, qui tenait à sa nature comme à sa foi et qui lui appartenait tout à fait en propre. Il est juste de lui en conserver tout l'honneur.

La supériorité de l'âge, des études théoriques plus longues, des occasions d'observer et de comparer plus anciennes et plus nombreuses, donnaient à M. Rio d'autres avantages.

On vient de voir que, dès lors, M. de Montalembert aimait les moines. Les deux amis firent ensemble le voyage de Naples. Ils gravirent ensemble la côte qui conduit au Mont-Cassin. « Le vaste monastère, écrit M. de Montalembert, apparaît de loin, assis sur la crête d'un rocher, au milieu des nuages et des neiges. Cette vue termine admirablement celle de la magnifique vallée que l'on suit jusqu'à San Germano. A peine arrivés dans cette jolie petite ville, nous nous mettons à gravir la côte qui conduit au monastère et qui a trois milles de long. A chaque pas que nous faisions, l'enivrement augmentait. D'abord on contemple à son niveau, et bientôt à ses pieds, les ruines presque encore entières de la forteresse qui défendait le couvent en dominant

San Germano et le pays d'alentour, forteresse où l'abbé tenait garnison comme premier baron du royaume de Naples. Plus vous montez, plus se déroule à vos pieds une plaine immense, d'une verdeur éblouissante, couverte de bois et de prairies, semée de villages et de villes (parmi lesquelles Aquino, patrie du grand saint Thomas), bornée, à une distance énorme, par des montagnes boisées jusqu'à mi-côte, et quelques-unes couronnées de neiges éternelles. Jamais je n'ai eu sous les yeux un espace à la fois si vaste, si varié, si pittoresque. Le roc même que nous gravissions était tapissé de longs herbages, de broussailles d'aubépine, de fleurs de mille couleurs, que broutaient en paix des troupeaux guidés par des bergers revêtus du manteau si noble et si élégamment porté par le peuple de ce pays. A chaque pas, des croix de bois, d'antiques chapelles creusées dans le roc, des reposoirs, d'où l'œil se perd sur cette immense contrée, qui naguère appartenait tout entière à l'abbaye. Et au sommet, l'âme s'arrête sur ce monastère si célèbre dans l'histoire de l'Église, le plus ancien de l'Italie, le berceau de la foi et de la civilisation européennes, où, depuis quatorze siècles, se conserve le dépôt de la règle monastique, d'où sont sortis quarante-deux papes, où les moines se comptaient naguère par milliers. » Ne pressent-on pas, dans ces quelques lignes, le souffle d'où

sortira un jour l'*Histoire des Moines d'Occident?*

Sous le point de vue de l'art, le voyage de Naples avait laissé peu de traces dans la mémoire de M. de Montalembert. Il s'était proposé d'abord de visiter avec M. Rio Sienne, Bologne, Milan, Venise. Mais, en dépit des désirs contraires de Grégoire XVI, M. de Lamennais s'obstinait à ne point quitter Rome, et la piété filiale de M. de Montalembert ne put se résoudre à l'y laisser seul. Ce dernier dut, par conséquent, et bien à regret, se résigner à ne point accompagner M. Rio dans la haute Italie. Mais, M. de Lamennais ayant tout à coup changé de résolution sous l'influence du cardinal Micara, qui lui conseillait de reprendre la publication de *l'Avenir*, ce fut M. de Montalembert qui décida le Maître à revenir en France par Venise, le Tyrol et la Bavière, impatient qu'il était de compléter par là ses études sur l'art chrétien, dont Munich était le foyer principal.

Ils partirent de Rome le 10 juillet 1832, unis par la même foi politique, mais poursuivant respectivement, dans leur voyage, deux ordres d'idées assez différentes : M. de Montalembert préoccupé par-dessus tout de l'art chrétien, Lamennais complétement indifférent à cette pensée, ne songeant, pour sa part, qu'à recommencer la lutte antimonarchique et à recruter des prosélytes à la république sur sa route.

A Viterbe, M. de Montalembert donne un coup d'œil rapide aux deux églises gothiques (la cathédrale et Saint-François), puis il va prier sur le corps de sainte Rose, cette jeune fille morte à dix-huit ans, sous l'habit du tiers ordre de Saint-François, en heroïne de la liberté guelfe contre la tyrannie gibeline, et dont il voulait écrire la vie sous ce titre : « Histoire d'une jeune ultramontaine. »

A peine arrivé à Orvieto, il va contempler, au clair de lune, la fameuse cathédrale, l'une des quatre métropoles gothiques de l'Italie. Le lendemain, il admire en détail le délicieux bas-relief des Pisans sur l'incomparable façade et, dans l'intérieur, les fresques de Frà Angelico, de Benozzo, son meilleur élève, et de Luca Signorelli, brillant disciple du Pérugin.

Sa prédilection pour l'art chrétien s'accentuait chaque jour davantage. A Sienne, il trouve une ville selon son cœur, une vraie ville du moyen âge. Il salue avec transport « le dôme, l'inimitable dôme, avec sa façade, rivale de celle d'Orvieto, et son intérieur sans rival, avec son baptistère, avec sa chaire, avec les remarquables fresques de Pinturicchio, attribuées en partie à Raphaël. » A chaque maison, l'ogive ou le plein cintre paraissait dans toute sa beauté ; le jeune voyageur se croyait en plein douzième siècle.

En revoyant Florence, M. de Montalembert fut

étonné lui-même de sa froideur « pour tout ce qui n'était pas de l'école catholique ». Et pourtant il aimait cette ville, comme la cité d'Italie dont le passé est le plus poétique; il dévorait l'histoire de la royauté de Jésus-Christ à Florence. Mais le souvenir des Médicis avait sur lui peu de prise : au lieu de la tombe de Machiavel à Santa Croce, il eût préféré rencontrer la tombe de Dante. Chose singulière! à son premier passage par Florence, il n'avait pas visité, paraît-il, le couvent dominicain de Saint-Marc. Dans son second séjour, il passa dans ce cloître des heures d'ivresse entre Frà Angelico et Savonarole, occupé à lire les manuscrits inédits de l'un, à admirer les délicieuses peintures de l'autre. Il songea même un instant à écrire la vie de Savonarole. Quand il partit, Frà Angelico avait décidément conquis « la première place dans ses affections *pittoresques* ». Il emportait dans son cœur, pour les monuments de l'art chrétien qui sont à Florence, une sorte de culte qui jamais ne devait s'éteindre.

Quelques jours après, il faisait connaissance d'une manière plus approfondie avec l'ancienne et charmante école de Bologne, celle qui commence avec le treizième siècle et finit à l'avénement des Carraches. Il eut « un moment d'admiration amoureuse, d'émotion, de jouissance bien vive et bien pure, à la vue de la *Madone avec saint François*,

le chef-d'œuvre de cette école. » En effet, l'auteur de ce tableau, Francesco Francia, est l'astre rayonnant de l'ancienne école de Bologne. « Contemporain et émule du Pérugin, poursuit M. de Montalembert, il mérite de prendre place avec lui, Frà Angelico et quelques autres, dans ce cercle de peintres d'élite où doivent se concentrer les admirations du chrétien. Il n'est guère connu, même de nom, en France. Notre musée du Louvre ne possède pas un seul tableau de lui. » C'était donc là, de la part du jeune voyageur, une véritable découverte, et il la fit absolument seul, sans y avoir été préparé, sans y être aidé par personne.

Nous ne ferons, comme lui, que traverser Ferrare, la capitale de la maison d'Este, l'une des plus corrompues entre celles qui ont régné en Italie. Nous avons hâte d'arriver à Venise.

Le jeune voyageur venait d'admirer à Padoue les monuments les plus précieux du génie symbolique de Giotto, conçus sous l'influence immédiate de Dante. Il allait le long de cette Branta que Byron aimait tant. « Tout à coup Venise apparaît à l'horizon, sortant des eaux, belle et unique au monde! Nous nous embarquons, à Fucina, dans une de ces noires gondoles qui ont l'air de cercueils flottants, et qui portent le deuil de l'ancienne Venise. Nous entrons dans la ville par le canal de la Giudecca. Je suis ravi de l'architecture mauresque des palais

et même du bon goût de l'architecture classique des églises. Mais quelle ruine ! quelle solitude! quel silence ! Je ne m'attendais à rien d'aussi funèbre. Toutes les maisons tombent en ruine. Tous les palais semblent abandonnés. Le *canale grande*, bordé de ces ravissants palais mauresques, est désert. Et pourtant Venise, à cause de la mer et du gothique, me plaît au-dessus de tout ; je la préfère à Florence, que je préfère à Rome. »

Malheureusement, ce premier séjour à Venise fut misérablement écourté par l'impatience de Lamennais, que l'art ne captivait pas, et qui était pressé de se mettre en rapport avec Schelling, Baader et Joseph Görres, à Munich.

Son jeune disciple ne put donc qu'entrevoir, guidé par M. Rio, les nombreuses peintures de Jean Bellini, qu'il admirait surtout pour la pureté de son imagination et la gravité grandiose de ses personnages mâles, car il n'aimait pas le type de ses vierges, malgré leur mélancolie prophétique. Il remarquait, à la gloire de Venise, encore plus qu'à celle du peintre, qu'on ne trouve pas un seul tableau païen de sa main, bien qu'il peignît à une époque où Florence et Rome étaient inondées par le paganisme. Aux yeux de M. de Montalembert, toutefois, le prince de l'école chrétienne de Venise n'était pas Bellini, mais Cima de Conegliano, supérieur à tous les peintres connus dans la conception

du type de saint Jean-Baptiste. *Le Christ mort entre deux anges* de Basaïti, autre élève de Jean Bellini, et les légendes de saint Georges, de saint Jérôme, de sainte Ursule, peintes par Carpaccio, ne frappèrent guère moins le jeune voyageur. Il savait gré à bon droit à ces deux maîtres d'avoir maintenu à Venise les traditions de l'art chrétien durant tout le premier quart du seizième siècle, et d'avoir su demeurer populaires néanmoins dans leur patrie, malgré la dangereuse concurrence du Giorgione et du Titien : c'est là, en effet, une grande gloire.

Néanmoins, il fallut dire adieu à *Venise la belle*. M. de Montalembert en partit le 4 août, en compagnie de M. de Lamennais et de M. Rio, traversa le Tyrol avec d'incessantes émotions pittoresques et religieuses, qui lui rappelaient l'Irlande, et le 10 août il arrivait à Munich.

Là devait s'achever son éducation esthétique. Il trouvait là réunis Schelling, Baader et Joseph Görres. Mais surtout il y rencontrait les frères Boisserée, les peintres Hess, Schnorr, Cornélius, le charmant livre de madame Schopenhauer sur les peintres de l'école allemande et de l'école flamande, enfin la belle galerie du château de Schleissheim, où sont rassemblés tant de chefs-d'œuvre de cette dernière école. Sulpice Boisserée était l'un des maîtres les plus autorisés de l'esthétique appliquée

à l'art du moyen âge. Son bel ouvrage sur la cathédrale de Cologne (1824) est de ceux qui font époque, malgré le *chauvinisme* de l'auteur pour l'art germanique, malgré son parti pris de faire de l'Allemagne la créatrice de l'ogive et la grande initiatrice de l'Europe à l'art chrétien. C'est à lui, après Görres pourtant, que remonte la mémorable résolution, aujourd'hui en voie d'accomplissement, d'achever la construction de la cathédrale de Cologne, comme acte éclatant de patriotisme et comme témoignage suprême, pensaient-ils, de la supériorité esthétique du génie allemand. Görres et Boisserée étaient animés tous deux au plus haut point de l'esprit de prosélytisme. Tous deux agirent sur M. de Montalembert de toutes leurs forces, et ce ne fut pas tout à fait en vain. L'on n'en sera pas surpris, car, à ce moment de sa vie, Görres appliquait à l'esthétique cette éloquence qui, dans la guerre de la coalition, en 1813, avait fait de lui une puissance, et qui le faisait appeler, par Napoléon, « le quatrième Allié. » Toutefois, l'influence de l'école de Munich eut des limites. Görres et Sulpice Boisserée apprirent à M. de Montalembert à admirer l'Allemagne ; mais ils ne purent entamer ses prédilections italiennes, sa préférence pour Frà Angelico, pour Francia et pour le divin auteur de *la Dispute du Saint-Sacrement*. D'ailleurs, cette première rencontre du futur historien de sainte

Élisabeth avec l'Allemagne fut prodigieusement courte. Moins de trois semaines après l'arrivée des voyageurs à Munich, la foudre éclatait sur leurs têtes et précipitait leur retour en France : je veux parler du 30 août, jour où le nonce de Bavière notifia l'encyclique *Mirari vos* à l'abbé de Lamennais.

On comprend que les études esthétiques de M. de Montalembert se trouvèrent par là brusquement interrompues. Il revint en toute hâte à Paris, non pourtant sans visiter avec une enthousiaste admiration sur sa route la magnifique cathédrale de Strasbourg. Il eut bien un moment, au mois de septembre 1832, la pensée de retourner en Allemagne ; mais M. Rio ne pouvant y retourner avec lui, il renonça pour un temps à ce voyage.

Il ne renonçait point pour cela à s'occuper de l'art chrétien. Une chose lui semblait plus pressée que tout le reste : assurer en France la conservation de ce qui subsistait des chefs-d'œuvre innombrables que nous avait légués le moyen âge. Il chercha en conséquence à organiser, avec MM. Viel-Castel et Triqueti, une société conservatrice de nos monuments nationaux, pensée heureusement menée à fin par M. de Caumont quelques années plus tard ; et c'est comme manifeste de cette pensée qu'il publia, le 1er mars 1833, dans la *Revue des Deux Mondes*, son inoubliable article : *Du Vandalisme*

en France. Il avait donné à cet article la forme d'une lettre à M. Victor Hugo, qui s'était signalé au service de la même cause par son article : *Guerre aux Démolisseurs*, dans lequel, citant l'adage connu : *Tempus edax, homo edacior*, il le traduit spirituellement ainsi : « Le temps est aveugle, l'homme est stupide. » Cette traduction restera.

Je ne songe point à m'excuser du soin que j'apporte à bien marquer chaque pas fait par M. de Montalembert dans cette voie de réaction contre des préjugés trois fois séculaires. On ne saura jamais assez quels efforts il a fallu pour transformer comme on l'a fait (bien incomplétement encore, je le reconnais) les idées qui dominaient alors en France sur tout ce qui tient à la liturgie, à l'art, à l'archéologie, à l'histoire; on ignore surtout quelles difficultés l'on rencontrait au point de départ. Cette transformation a été littéralement un travail d'Hercule, et nul n'a exercé en ce sens une action aussi puissante, aussi efficace que celle de M. de Montalembert. J'oserai dire qu'il avait mission pour accomplir la transformation dont je parle, et que cette mission a été par lui poursuivie avec une ardente persévérance à travers tous les incidents, toutes les luttes, toutes les péripéties de sa vie. « Les combats, a dit M. Rio, les combats par lesquels il a préparé, pendant vingt-cinq ans, le triomphe de la cause qui nous était commune, ont été livrés, à des intervalles

tellement irréguliers, soit dans la presse périodique, soit à la Chambre des pairs, qu'il est difficile *de s'en rendre parfaitement compte*, à travers le bruit des discussions politiques auxquelles cette cause était accidentellement mêlée. » Mais ce n'en est pas moins là une part considérable des services rendus à la religion et à la vraie civilisation par M. de Montalembert, et c'est précisément parce qu'il n'est pas aisé de suivre le fil de ses travaux esthétiques et archéologiques, que je me suis appliqué à ne rien laisser dans l'ombre de ce qui s'y rapporte. C'est une nouvelle renaissance qu'il a opérée sous nos yeux, renaissance qui est la contrepartie de celle du quinzième et du seizième siècle. « On se plaît à la nier, à la combattre. On critique telle construction, tel livre, telle tentative avortée, telle exagération puérile. On a raison dans le détail, on se trompe sur l'ensemble. Les échecs partiels, la fausse direction, les excès, les ridicules, ne changent rien au résultat général [1]. Et ce qu'il importe de ne pas oublier, c'est que cette rénovation de l'art catholique n'a été le fait d'aucun pouvoir constitué, d'aucun prince, d'aucun pontife même. Elle est sortie spontanément de l'effort désintéressé de quelques gens de cœur, pendant ces belles années de paix et de liberté qui ont signalé les commence-

[1] Montalembert, *Des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*, 3e édit., p. 37.

ments de régénération religieuse de la France, qui l'ont initiée à tous les genres de progrès, et dont les luttes fécondes et généreuses ont fait éclore toutes ces œuvres de foi, de dévouement et de charité qui sont l'honneur et la consolation de la première moitié du dix-neuvième siècle[1]. Cela est incontestable.

Eh bien ! ce qui a rompu la glace, ce qui a fait brèche, comme l'a dit M. Douhaire (*Correspondant*), c'est l'article intitulé : *Du Vandalisme en France*. Cet article est écrit avec une verve impitoyable, et rappelle, du premier mot au dernier, la devise de feu Didron : « En archéologie, je ne connais ni père ni mère ! » Il est plein de passion, mais d'une passion avant tout religieuse. « L'art du moyen âge, écrivait l'auteur, est catholique avant tout ; il est la manifestation la plus imposante de l'Église dont je suis l'enfant, la création la plus brillante de la foi que m'ont léguée mes pères. Je contemple les vieux monuments du catholicisme avec autant d'amour que ceux qui dévouèrent leur vie et leurs biens à les fonder : pour moi, ils ne représentent pas seulement une idée, une époque, une croyance *éteinte* : ce sont, au contraire, les symboles de ce qu'il y a de plus vivant dans mon âme. Le vandalisme moderne est non-seulement, à mes yeux, une brutalité

[1] Montalembert, *Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'art*, avant-propos, 1850.

et une sottise, c'est de plus un sacrilége. Je mets du fanatisme à le combattre. » L'article dénonçait à la fois le vandalisme destructeur et le vandalisme restaurateur. Puis, l'auteur accumulait les faits accusateurs, marquant au front d'un fer chaud tous les coupables, en tête desquels il plaçait le gouvernement, « non-seulement, disait-il, à cause de ce qu'il a fait, mais encore à cause de ce qu'il laisse faire ». Et après avoir enflammé d'indignation ses lecteurs, il poussait le cri qu'arrachait aux papes des grands siècles la dévastation de l'Italie : « *Fuori i Barbari !* Expulsons les Barbares ! »

En même temps, M. de Montalembert exerçait un autre mode de propagande par les réunions qu'il avait chez lui tous les dimanches soirs[1]. Il s'y trouvait des hommes graves; mais il y venait surtout des jeunes gens, Ozanam entre autres, qui en parle si bien dans une de ses lettres. « Il y a, tous les dimanches, des soirées pour les jeunes gens chez M. de Montalembert. On y cause beaucoup et d'une manière variée ; on prend du punch et des petits gâteaux, et l'on s'en revient tout joyeux par bandes de quatre ou cinq. Dimanche passé, j'y vis MM. de Coux, d'Ault-Dumesnil, Mickiewicz, célèbre poëte lithuanien, Félix de Mérode, que la nation belge voulait se donner pour roi. Sainte-Beuve y est

[1] Rue du Cherche-Midi, nº 24.

aussi venu ; Victor Hugo doit y venir. Il respire dans ces réunions un parfum de catholicisme et de fraternité. M. de Montalembert a une figure angélique et une conversation très-instructive. *Les points de doctrine sur lesquels Rome a demandé le silence ne sont pas remis sur le tapis; la plus sage discrétion règne à cet égard.* Mais l'on s'entretient de littérature, d'histoire, *des intérêts de la classe pauvre*, du progrès de la civilisation ; et l'on s'anime, on réchauffe son cœur, et l'on emporte avec soi une douce satisfaction, un plaisir pur, une âme maîtresse d'elle-même, des résolutions et du courage pour l'avenir [1]. »

C'était là le premier signal d'une résurrection du sentiment chrétien, longtemps regardée comme impossible, même par ceux qui la désiraient le plus. C'est sans contredit, comme l'a dit M. Rio, l'un des plus intéressants épisodes de la vie de Montalembert. Ce dernier avait pris la cause de l'art chrétien tellement au sérieux, qu'après avoir parcouru la France dans tous les sens pour étudier nos monuments du moyen âge [2], il voulut absolument revoir l'Allemagne et détermina M. Rio à l'y accompagner au mois d'août 1833.

[1] Lettre du 5 janvier 1833. Cette lettre doit n'avoir été achevée que le 7.

[2] J'indiquerai particulièrement un voyage dans l'Ouest et le Midi (Poitou, Angoumois, Guienne, Toulouse) en octobre et novembre 1832.

M. de Montalembert visita seul la belle cathédrale de Metz et celle de Mayence, « admirable, bien que doublement dévastée par les bombes françaises et par la brosse des réparateurs ». Mais les deux amis se rejoignirent à Cologne. L'ouvrage de Boisserée les avait amplement préparés à ne rien perdre des beautés de la cathédrale. Elle justifia pleinement l'attente de M. de Montalembert ; mais les autres précieuses églises de Cologne, en si grand nombre, dépassèrent ces espérances. A Bonn, il fut accueilli à bras ouverts par le vieux professeur de philosophie Windischmann, excellent catholique, bien qu'appartenant à l'école de Schelling, et par son gendre, le jurisconsulte Walter, dont les écrits unissent à une science tout allemande une éloquence et une clarté toute françaises. Il goûta vivement le jeune Fréderic Windischmann, qui était presque de son âge, et qui devait si bien mériter de la science théologique, comme de la littérature et de la mythologie anciennes. Il vit le grand archéologue et philologue Welcker, le théologien Klee, une des trois lumières de l'Église catholique en Allemagne, et un homme plus connu chez nous, Guillaume de Schlegel, qui lui fit force politesses, mais qui lui parut trop vain et *trop Français*.

Le 2 septembre il était à Francfort, un des foyers principaux de l'art chrétien. Là il fut reçu à merveille par Mme Fréderic de Schlegel, fille du cé-

lèbre israélite Mendelssohn, convertie par son mari au catholicisme, ainsi que le peintre Veith, fils d'un premier lit, celui-là même dont M. de Montalembert, à Rome, avait tant admiré la Madone, placéé à la Trinité du Mont. Veith était directeur du musée de Francfort, qui est plein de ses œuvres. L'auteur de la Lettre sur le Vandalisme trouvait en outre dans la vieille ville impériale un homme d'une rare instruction et d'une grande autorité en ce qui touche l'art chrétien, M. Passavant, qui venait de publier son *Voyage artistique à travers l'Angleterre et la Belgique.*

Mais cela ne suffisait point à l'avide curiosité du jeune ami de l'art : il lui tardait de voir les galeries de Dresde et de Berlin, où M. Rio, malade, ne put le suivre. A Dresde, M. de Montalembert était recommandé à Tieck, le coryphée du romantisme depuis la mort de Gœthe et certainement une des plus belles intelligences de l'Allemagne. Tieck le reçut fort amicalement et le présenta à Raumer, l'historien des Hohenstauffen. Ce contact successif des hommes les plus distingués de l'Europe, en France, en Italie, en Allemagne, n'était pas de nature à retarder l'essor des rares facultés du jeune comte de Montalembert. Il courut à la galerie de Dresde ; elle ne lui parut pas des plus riches, quoiqu'elle soit des plus nombreuses. Il avouait pourtant qu'il était des peintres qu'on ne pouvait connaître à fond

sans avoir vu cette galerie, Palma Vecchio, par exemple, et surtout le Corrége. Il trouva pitoyable l'exposition des peintres vivants : à Dresde, terre profondément protestante, il n'y avait pas trace du souffle de renaissance qui animait l'école catholique de Munich. Après une rapide et charmante excursion dans la Saxe suisse, le voyageur se sentit attiré à Prague pour y voir le général Skrzynecki, le héros de la dernière guerre de Pologne. La capitale de la Bohême le frappa bien plus qu'il ne s'y était attendu. « Quelle ville que Prague ! s'écriait-il. La vue du Hradschin est merveilleuse. La Theinkerde, la Rathaus, le pont avec ses tours à chaque extrémité et ses statues innombrables, forment un inappréciable ensemble comme effet de moyen âge.

A Berlin, M. de Montalembert vit surtout des hommes remarquables : le grand jurisconsulte de Savigny, au foyer duquel il trouva une hospitalité pleine de charme ; le professeur de droit Édouard Gans, brillant disciple de Hegel, franc, léger, vaniteux, mais éloquent ; Alexandre de Humboldt, qu'il suffit de nommer, et qui le combla de prévenances ; M. de Radowitz, le plus noble catholique de Prusse, le même qui devait avoir, après 1848, un rôle politique ; l'ingénieux historien Ranke ; la brillante madame d'Arnim (Bettina Brentano, l'amie de Gœthe). Il entendit professer Schleiermacher et Raumer ; le cours du premier lui parut médiocre, et celui du

second très-éloquent. Ce n'est pas que le jeune voyageur négligeât les tableaux. La galerie de Berlin lui semblait la plus historique et la plus complète qu'on pût voir; mais les chefs-d'œuvre y étaient rares. M. de Montalembert y remarqua de fort beaux Van Eyck; une Madone de Raphaël, la Vierge du palais Colonna, charmante, mais trop humaine, plus belle que sainte; *l'Embrassement de saint Dominique et de saint François*, par Frà Angelico, et d'autres belles œuvres italiennes. A Berlin, du reste, comme à Dresde, les artistes contemporains, peintres et sculpteurs, étaient classiques et communs.

Le comte de Montalembert ne pouvait quitter la Prusse sans en visiter la contrée la plus catholique, j'ai nommé la Westphalie. Munster, avec son église de Saint-Lambert et son hôtel de ville, le ravit, comme une des villes les plus originales qu'il eût encore vues. La veuve de l'illustre comte de Frédéric Stolberg lui fit la plus sympathique impression par la cordialité de son accueil comme par l'extrême intérêt de ses souvenirs sur son mari, et sur ce groupe d'ardents et nobles catholiques qui, au commencement de ce siècle, avaient fait de Munster un foyer de lumières et de vie religieuse. Cependant, quelque enchanté qu'il fût de cette pieuse Westphalie, le jeune pair de France était impatient de revenir à Francfort. Il ne pou-

vait toutefois ne pas faire une courte halte à Marbourg. Cette ville lui plut singulièrement par sa position et par ses monuments, par son église surtout, qui porte le nom de sainte Élisabeth, et par le château, autrefois habité par cette sainte. Néanmoins il parcourut rapidement Marbourg et partit en *extra-poste* pour Francfort, emportant deux almanachs qu'il avait achetés par hasard. Chemin faisant, il jeta les yeux sur ces almanachs : ils contenaient l'histoire de sainte Élisabeth. M. de Montalembert ne connaissait qu'à moitié l'adorable sainte. Il fut tellement touché, tellement bouleversé (disons le mot) par son récit, bien que retracé par une plume protestante, que tout à coup l'idée lui vint d'écrire lui-même cette histoire. Avec quel succès, nous le verrons bientôt.

A Francfort, il reçut les adieux de M. Rio, qu'un heureux événement rappelait en Angleterre. Demeuré seul, M. de Montalembert visita Bamberg, si importante dans l'histoire du catholicisme allemand : il en admira la cathédrale byzantine, et il pria au tombeau de saint Henri et de sainte Cunégonde. Il vit Nuremberg, la Venise de l'Allemagne ; la ravissante fontaine de la *Schöne Brünn*, unique au monde par ses statues des preux, des prophètes, des électeurs ; le porche de l'église catholique de *Notre chère Dame*, sans rival ; le tabernacle de Saint-Laurent, en forme de fleur, de soixante-quatre

pieds de haut ; et surtout le fameux *Chemin de la croix*, fait par Adam Krafs pour cet admirable chevalier chrétien, Martin Ketzel, qui, ayant été chercher la mesure exacte de la *via crucis* à Jérusalem, et l'ayant perdue, retourna dans la ville sainte pour l'en rapporter de nouveau. Enfin, rassasié d'admiration par les innombrables trésors de sculpture, de peinture et de vitraux que renferme Nuremberg, le jeune voyageur se décida à quitter ce *Pompéi* du moyen âge, pour s'établir à Munich.

C'est là que pendant neuf mois et demi (du 12 décembre 1833 au 9 octobre 1834), il eut son quartier général. Il s'y trouvait dans les meilleures conditions pour ses études. Il demeurait[1] chez un jeune professeur de droit catholique, le baron Ernest de Moy, qui, d'origine française, mais depuis longtemps familiarisé avec la phraséologie allemande, lui traduisait sans effort, dans le langage de Joseph de Maistre, dit M. Rio, les idées de Schelling, ressource qui n'était point à dédaigner. Il pouvait cultiver assidûment Schelling lui-même, Baader, Joseph Görres, Döllinger, Philipps, comme aussi Clément Brentano, frère de Bettina, auteur de ce livre exquis : « *La douloureuse passion de Notre-Seigneur* d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich. » Il retrouvait à Munich deux jeunes hommes de son âge, tous deux d'une grande espé-

[1] *Maximilians Platz*, n° 8.

rance et d'un commerce charmant : Guido Görres, qu'il avait fort goûté au mois d'août 1832, et Frédéric Windischmann, dont il venait de faire la connaissance à Bonn. Il retrouvait enfin Sulpice Boisserée, le jeune statuaire chrétien Schwanthaler, les peintres catholiques Hess, Schlottauer, Cornélius, et Julius Snorr, chargé des fresques des *Niebelungen* au nouveau palais du roi Louis. Il était délicieusement ému des étonnants récits qui remplissaient le cours de Joseph Görres sur la mystique chrétienne. Il s'était ouvert pour lui une source nouvelle d'études et de jouissances : la nature envisagée sous le point de vue catholique et populaire du moyen âge, la recherche des noms que les peuples fidèles ont assignés aux plantes, aux oiseaux les plus charmants, la découverte des touchantes croyances que, dans les âges de foi, ces âmes naïves et heureuses attachaient à une foule de phénomènes des trois règnes. Il faisait, avec des compagnons de voyage d'élite (Brentano, par exemple, éblouissant et pétillant d'esprit, tout à la fois religieux et plaisant), de charmantes excursions dans les contrées les plus pittoresques de l'Allemagne ou d'émouvants pèlerinages. C'est avec Brentano, Döllinger et Guido Görres qu'il visita Salzbourg, dont il aimait à vanter la position incomparable. Il était seul quand il vit Ratisbonne, vénérable ville allemande, moins admirablement conservée que Nuremberg, mais

remarquable encore par ses monuments, surtout par sa cathédrale ; il passa trois jours dans cette ville auprès d'un des hommes les plus éminents de l'Allemagne catholique, le chanoine poëte Diepenbröck, mort archevêque de Breslau.

Mais ses excursions n'auront bientôt qu'un seul intérêt, celui qu'inspirait sainte Élisabeth à son historien. C'est pour l'amour d'elle qu'il fouilla les bibliothèques de Weimar, d'Iéna, de Gœttingue, de Cassel, d'Heidelberg. Il alla à Erfurth visiter le couvent d'Ursulines aimé par la sainte, où l'on montre la chambre qu'elle y occupait, où l'on conserve son verre. C'était, dit-il, comme si j'eusse retrouvé la trace d'une bien-aimée perdue. Il baisa la pierre tumulaire du landgrave Louis à Rheinhardtsbrünn. A Eisenach, il voulut voir l'ancienne chartreuse qui s'est nommée longtemps *Élisabethen-Haus*. A la Wartbourg, ancienne résidence des landgraves de Thuringe, « nouvelle terre sainte aux mains des infidèles, » il but à la fontaine qui porte le nom de la sainte et où elle lavait elle-même le linge de ses pauvres. A Cassel, il s'entretint avec le peintre Frédéric Müller, protestant converti, occupé durant toute sa jeunesse de sainte Élisabeth, sur laquelle il avait fait une foule de jolies compositions. A Marbourg, où Lacordaire vint le surprendre, M. de Montalembert eut la joie de montrer à son ami la délicieuse église où est le tombeau de la sainte.

Ces courses ne laissaient pas d'initier de plus en plus le jeune pair de France à la connaissance des hommes en même temps qu'elles complétaient son éducation artistique. Je crains d'être monotone et d'abuser des noms propres. Et pourtant je révèle en ce moment un des côtés les plus curieux et les moins connus du développement intellectuel de M. de Montalembert : le contact précoce des hommes supérieurs n'a pas été certes moins fécond pour lui que la vue des monuments et la visite des musées. Il continuait, d'une part, de passer pour ainsi dire en revue, sur son chemin, les esprits les plus distingués de l'Allemagne : à Gœttingue, les frères Grimm, Ottfried Müller, et le vieux Heeren, plein de vigueur malgré ses soixante-treize ans ; à Heidelberg, Frédéric Schlosser, Creuzer, Mittermayer, Thibaut ; à Spire, le chanoine Weiss, rédacteur du *Catholique*, depuis évêque ; à Stuttgart, l'auteur de l'*Histoire générale de l'Allemagne*, Chrétien Pfister, et l'ingénieux critique Wolfgang Menzel ; à Tubingue, le poëte Uhland, et le prince de la théologie catholique au dix-neuxième siècle, Möhler.

D'autre part, aucun monument de quelque importance n'échappait au voyageur. Il voyait à fond les cathédrales de Salzbourg, de Ratisbonne, d'Erfurth, de Spire, de Worms, de Constance, de Fribourg, dont la flèche, moins grandiose, moins éblouissante que sa sœur de Strasbourg, est plus étonnante peut-

être. Il signalait les vastes travaux de restauration de cette métropole, exécutés dans le goût le plus pur et le plus pieux, par de pauvres ouvriers du Brisgau.

Au mois d'août 1834, il fit à pied, dans le Tyrol, un second voyage marqué par deux épisodes qui méritent une mention spéciale. A Mittelwald, il eut l'heureuse fortune d'assister à un mystère du moyen âge, transporté ou plutôt préservé au milieu de l'incrédulité et du prosaïsme de notre siècle ; il assista, dis-je, à la représentation en plein air de la passion de Jésus-Christ par des paysans bavarois. « A neuf heures, écrit-il, j'arrive à Mittelwald. Le spectacle est déjà commencé. J'entre dans l'amphithéâtre découvert, au pied d'admirables rochers. Les voix simples et pures du chœur, composé des enfants du village, annonçaient l'entrée du Sauveur à Jérusalem. Je n'entreprendrai point de décrire ce spectacle unique, inappréciable. Moi qui, au bout d'une heure me sens fatigué et ennuyé dans le plus beau théâtre de la ville, je suis resté ici (moins une heure pour dîner) à la même place depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans ressentir un seul instant la moindre diminution d'attention ou d'intérêt. Je n'aurais jamais su imaginer rien de pareil. Ici même cela n'a lieu que tous les sept ans. J'aurais voulu un Christ plus digne de son rôle. Du reste, tout était excel-

lent. Je me perds à chercher comment ces pauvres gens, qui ne font cela que tous les sept ans, peuvent saisir si complétement l'esprit de leurs rôles, comment leur mémoire, leur tenue peuvent être si parfaites. Pas l'ombre d'embarras ni d'affectation. Judas, saint Pierre, les grands prêtres et les docteurs de la loi jouent comme les acteurs les plus consommés. Barabbas, le peuple avec ses imprécations, les bourreaux avec leur fureur diabolique, sont d'une vérité effrayante. Les pantomimes qui représentent les types de la Passion dans l'ancien Testament, accompagnés du chœur, qui en explique, en chantant, le sujet et l'application, sont d'un excellent effet. C'est le drame antique dans toute sa pureté. Pour la première fois de ma vie je comprends ce que peut et ce que doit être le véritable drame, sa portée, sa force. Ce qui m'émeut le plus, c'est la Madeleine, représentée par une certaine Thérèse, qui a une voix excellente et les plus beaux cheveux blonds que j'aie vus de ma vie ; c'est enfin et surtout la sainte Vierge, dans sa robe rouge, son manteau bleu, avec un air si pur, si résigné, si aimant ! A ses adieux avec son fils, je sens mes larmes couler avec abondance. Je vois finir avec le plus grand regret cette scène vraiment biblique. »

L'autre épisode n'est pas moins étonnant, j'ose le dire. Je laisse parler encore M. de Montalem-

bert. « A Caltern (Tyrol) je vais trouver le vicaire Heinz, à qui j'étais recommandé : je le prie de me conduire auprès de la jeune fille extatique dont j'avais tant entendu parler. Après quelques difficultés, il condescend à mon désir. Nous entrons dans une maison d'assez peu d'apparence. Là, dans une chambre assez vaste et propre, sur un lit placé au milieu, je vois une jeune fille agenouillée, les mains jointes sur la poitrine, les yeux fixés vers le ciel, les cheveux tombant jusqu'à la ceinture, toute vêtue de blanc, immobile, silencieuse, insensible à tout ce qui se passe autour d'elle, n'ayant de vie que dans ses yeux noirs et dans les veines et les nerfs de son front, où se peignent avec rapidité et violence les émotions de joie ou de douleur que lui apportent ses contemplations. — Elle reste dans cet état nuit et jour, sans dormir, sans manger (sauf quelque fruit de temps à autre et un peu d'eau), sans se coucher même, sinon quand son confesseur le lui ordonne pour qu'elle ne se fatigue pas trop. Il était là pendant ma visite, et il la fit recoucher une fois, en lui disant à voix basse quelques paroles auxquelles elle obéit sur-le-champ. Mais, après être restée couchée quelques minutes, pendant lesquelles elle conserva toujours les mains jointes et les yeux fixés vers le ciel, elle s'élança tout à coup et reprit sa position première. — Pendant la dernière partie de ma visite, elle parut sur-

tout affligée de ce qu'elle voyait. Toutefois, de temps à autre, un léger sourire s'approchait de ses lèvres. J'aurais donné tout au monde pour pouvoir l'interroger sur M. Féli[1] et sur moi-même, nullement par curiosité ni pour l'éprouver, mais uniquement pour m'éclairer. Mais il paraît que l'évêque et le gouvernement autrichien ont défendu toute communication entre elle et qui que ce soit, sauf son confesseur, qui doit écrire tout ce qu'elle lui raconte de ses visions. Il y a deux ans qu'elle est dans cet état, et dans le commencement on reportait partout ce qu'elle disait. Cela fit tant d'effet dans le pays, que plus de vingt mille fidèles vinrent la voir dans le courant de l'année dernière (1833). Maintenant le gouvernement y a mis bon ordre, ayant strictement défendu de la laisser voir aux étrangers. Ce n'est qu'en violation de cet ordre que j'ai pu pénétrer auprès d'elle. Je suis donc obligé de la quitter, après l'avoir contemplée une demi-heure environ. Sa vue produit sur moi le plus profond effet. Elle me rappelle ce que j'ai lu sur la sœur Emmerich, de Brentano[2]. Je n'ai jamais senti

[1] L'abbé de Lamennais.

[2] Au moment où j'écris ceci, les deux derniers volumes de la *Vie de la sœur Emmerich*, traduite par M. l'abbé de Cazalès, viennent de paraître. Cette vie offre des faits encore plus manifestement surnaturels que ceux de Caltern, entre autres l'existence de stigmates non moins certains que ceux de saint François et de sainte Catherine de Sienne.

plus vivement la présence de Dieu. Elle s'appelle Marie de Mœrl. Sa famille est noble et pauvre. Elle n'a que vingt-deux ans, bien qu'elle paraisse en avoir davantage. Pourtant elle ne semble pas du tout affaiblie ou amaigrie par son jeûne perpétuel; elle est seulement très-pâle, ce qui lui donne une beauté de plus. » N'est-il pas admirable que Dieu ait réservé à nos temps d'incroyanee, en plus grand nombre peut-être que dans les âges de foi, des faits de cet ordre!...

M. de Montalembert avait épuisé les moyens d'instruction qu'il était venu chercher en Allemagne. Ses souvenirs de 1832, et les instances d'Albert de la Ferronays, qui l'appelait à Pise auprès de lui, le firent retourner en Italie. Malheureusement, il ne put tirer de ce voyage les avantages esthétiques qu'il s'en était promis. A peine était-il arrivé à Brescia, que la police autrichienne lui inderdisait le royaume lombard-vénitien, et le faisait partir immédiatement pour la Toscane. Il dut se borner à revoir Florence, et surtout les chefs-d'œuvre de Frà Angelico : son *Jugement dernier*, à l'académie des Beaux-Arts; son *Couronnement de Marie*, à la galerie *degli Uffizj*, et les trois reliquaires de Santa-Maria-Novella, vraiment célestes. C'est alors qu'entre autres beautés inconnues ou oubliées, M. de Montalembert découvrit dans l'église d'*Or San Michele*, le tabernacle de la Vierge, par Orcagna,

l'une des merveilles de la sculpture chrétienne[1]. Le 10 novembre 1834, il arrivait à Pise, d'où il adressa spontanément, comme on l'a vu, au cardinal Pacca, l'adhésion la plus explicite aux encycliques de Grégoire XVI.

Ce séjour de Pise est dans toutes les mémoires : quel est l'abonné au *Correspondant* qui n'ait pas lu le *Récit d'une sœur ?* Ce n'est pas moi qui referai ce récit ; ce n'est pas moi qui essayerai de mieux dire qu'Alexandrine. Je rappellerai seulement qu'elle et Albert (qui pouvait être plus digne d'une telle faveur ?) eurent les premiers la confidence du délicieux tableau que fait M. de Montalembert des chastes amours de sa chère Sainte et du duc Louis « dans le saint sacrement de mariage ».

Cependant, le jeune pair de France était près d'atteindre sa vingt-cinquième année ; la Chambre haute allait s'ouvrir pour lui. Il éprouvait le désir bien légitime de rentrer en France pour y préparer son entrée dans la vie publique. Le 16 janvier 1835, il prit donc congé de ses hôtes de Pise. Il revint à Paris par Turin, où il vit Pellico ; et par Besançon, où il voulait visiter la tombe de sa sœur. Le 14 mai suivant, il prenait séance à la Chambre des pairs. Presque immédiatement après, il partait pour la

[1] Ce chef-d'œuvre a été décrit et dessiné avec un égal talent, dans les *Annales archéologiques* de Didron, par M. Alfred de Surigny, en 1869.

Belgique. Il lui tardait de voir enfin la cathédrale d'Anvers, *l'Adoration de l'Agneau*, de Van Eyck, à Gand, et les tableaux d'Hemmeling, à Saint-Sauveur et à l'hospice Saint-Julien de Bruges.

A son retour, il n'hésita pas à s'engager, ainsi que M. Rio, dans la croisade littéraire prêchée par l'abbé Gerbet, sous le titre d'*Université catholique*. Dans ce projet d'encyclopédie par livraisons mensuelles, M. Rio devait faire un cours sur l'art chrétien ; M. de Montalembert, des leçons sur l'histoire littéraire et sociale des siècles catholiques. Malheureusement, la jeune école dont Lamennais avait naguère égaré l'ardeur, n'était pas prête pour une œuvre aussi gigantesque : les idées générales surabondaient, mais les études à l'appui faisaient défaut. Les programmes de cette école remuaient par conséquent bien plus de questions qu'elle n'en pouvait résoudre ; aussi la plupart des cours annoncés n'eurent-ils aucune suite. Celui de M. de Montalembert fut de ce nombre. Son programme n'en est pas moins curieux à relire, comme témoignage du courant d'idées dans lequel il vivait alors, et dont « l'Introduction à l'Histoire de Sainte Élisabeth » est une manifestation si souverainement éloquente. On ne peut s'empêcher d'admirer l'accent chevaleresque de ce programme, la séve qui y déborde, et même les études, incomplètes sans doute,

mais si considérables déjà pourtant, et surtout si neuves, dont il est la preuve irrécusable.

Pour M. de Montalembert, les siècles catholiques, ce sont les siècles écoulés dépuis Charlemagne jusqu'à la réforme. Or, c'est de ces temps surtout qu'on est en droit de dire, avec Joseph de Maistre, que depuis trois siècles l'histoire n'a été qu'une grande conspiration contre la vérité. Que d'écrivains catholiques en ont été les dupes et se sont faits les complices involontaires de cette conspiration ! « Il est temps, disait M. de Montalembert, de réagir là-contre et de réhabiliter les âges de foi, si calomnieusement qualifiés d'âges de ténèbres. Il est temps aussi de dire la vérité sur les Médicis et sur cette Renaissance tant vantée, qui n'a été que la renaissance du paganisme, et qui a produit sur la direction sociale et littéraire des peuples catholiques des effets tout à fait analogues à ceux de la réforme chez les peuples protestants. L'oubli et le mépris de l'histoire des siècles catholiques a été l'une des causes principales du triomphe de l'hérésie et de l'impiété dans ces derniers temps. Mais, pour remédier au mal, il ne faut pas s'en tenir au *romantisme*, c'est-à-dire à une étude superficielle du côté purement extérieur de cette grande époque : il est nécessaire de pénétrer dans ce qui faisait l'âme de la société catholique, nécessaire de croire ce qu'elle croyait, d'aimer ce qu'elle aimait, de

sentir comme elle sentait. Il faut goûter ses traditions, goûter ses légendes, qui sont la branche la plus fleurie de la tradition, de cet arbre de poésie qui a sa racine dans l'âme de tous les peuples, et dont la foi catholique était le tronc pour toutes les nations de la chrétienté avant la réforme. De là, communauté d'idées, résultant de la communauté de croyances ; de là, confédération des imaginations et des cœurs dans le sanctuaire de la religion. Mêmes types et mêmes personnages partout : Marie, saint Georges, Charlemagne, Arthur, sans préjudice des différences de physionomie qui marquaient les nationalités diverses, éternelle variété dans l'unité. De là, au moyen âge, une commune inspiration pour la poésie et pour l'art, pour Dante et pour Orcagna. Et, pour ne parler que de l'art, il y a un art qui prie et qui fait prier, comme il y a un art étranger complétement à l'esprit de prière, qui ne s'élève pas au-dessus des sens, au-dessus du *naturalisme*, lors même qu'il ne se dégrade pas jusqu'à se prostituer au culte de la chair. Frà Angelico et *la Dispute du Saint-Sacrement*, voilà l'art chrétien. La forme étudiée pour elle-même, étudiée anatomiquement, comme elle l'est dans *le Jugement dernier* de Michel-Ange, voilà l'école naturaliste. La Fornarina posant pour le portrait de la Vierge, puis, au dernier degré — j'ai honte de ce rapprochement — les infâmes imaginations peintes par

Jules Romain, voilà l'art païen. » Ce sont là des vérités considérables, et c'est à M. de Montalembert surtout que revient l'honneur de les avoir fait prévaloir. L'un des premiers il a vu, l'un des premiers il a mis en lumière ce grand fait qu'il y a un art chrétien comme il y a une littérature chrétienne, comme il existe une civilisation chrétienne.

En ce moment-là même, M. Rio écrivait sous ce point de vue l'histoire de la peinture en Italie, dans son premier volume sur l'art chrétien, publié à la fin de 1836[1]. A peine de retour d'un troisième voyage en Italie, M. de Montalembert, à son tour, résumait ces idées, avec sa verve incomparable, dans *l'Université catholique*[2]. Pour les deux amis,

[1] Ce volume a paru sous ce titre : *De la poésie chrétienne. — Forme de l'art : Peinture.* Après vingt-quatre ans de nouveaux voyages et de recherches, M. Rio a publié, en quatre volumes son ouvrage complétement refondu, en lui donnant ce nouveau titre parfaitement justifié : *De l'Art chrétien.* Dans son *Épilogue,* il déclare hautement que, si ce grand travail, plusieurs fois abandonné par lui par suite de circonstances diverses, a été repris et décidément mené à fin, c'est aux incessantes exhortations de M. de Montalembert que nous en avons l'obligation. Et ce n'est pas assurément le moins grand service qu'ait rendu ce dernier à la cause de l'art et à celle de la religion. Tous les catholiques instruits devraient avoir lu ce livre, où se trouve posée la première pierre d'une esthétique nouvelle parmi nous, esthétique dont l'importance religieuse est si évidente.

[2] *De la peinture chrétienne en Italie,* à l'occasion du livre de M. Rio. *Université cath.,* 20e livraison (août 1837). Cet article a été réimprimé en 1861 dans les *Œuvres de M. de Montalembert,* tome VI.

On se tromperait toutefois si l'on regardait l'article en question

la peinture, comme tous les autres arts, n'était qu'une des formes de la poésie. Or, comme la poésie religieuse est évidemment la poésie la plus haute, il s'ensuit nécessairement que la peinture religieuse occupe aussi le premier rang dans le développement de l'art de peindre. C'est ce qui explique pourquoi l'étude de cet art tient de si près à la religion; c'est ce qui fait comprendre le dévouement passionné de M. de Montalembert à la cause de l'art chrétien. Il voyait, en particulier, dans l'imagerie catholique, un puissant moyen d'enseignement populaire de la foi, et il rappelait avec émotion cette parole du synode d'Arras, en 1205 : « La peinture est le livre des ignorants, qui ne savent pas en lire d'autres[1]. » Il eût voulu voir établir des cours, sinon d'art chrétien, du moins d'archéologie chrétienne, dans tous les séminaires.

comme le dernier mot de M. de Montalembert sur Michel-Ange et sur Raphaël. En 1837, il avait vingt-sept ans : il était absolu dans ses jugements, dans ses répulsions surtout, comme on l'est à cet âge. Et de plus il ouvrait alors le feu d'une réaction valeureuse contre l'antichristianisme ; écrivant en état de guerre, il chargeait l'ennemi et il portait là *la furia francese*. Mais, de même que M. Rio, en 1867, n'était plus absolument ce qu'il avait été en 1836, de même les jugements esthétiques de M. de Montalembert s'étaient adoucis avec l'âge, et les concessions faites en dernier lieu par l'auteur de *l'Art chrétien*, en ce qui touche Raphaël et Michel-Ange ne furent nullement désavouées par son compagnon d'armes.

[1] *Illiterati, quod per scripturam non possunt intueri, hoc per quædam picturæ lineamenta contemplantur.* — Cité par Émeric David *Discours historique sur la peinture moderne*, p. 205.

M. de Montalembert, du reste, faisait plus que résumer le premier volume de M. Rio ; il y joignait un grand nombre d'appréciations qui lui étaient propres, comme lorsqu'il proteste contre ceux qui déclarent l'école romano-chrétienne complétement éteinte au douzième et au treizième siècle. Il opposait, avec raison, à cette assertion gratuite les mosaïques de Sainte-Marie *in Transtevere* et de Sainte-Marie-Majeure, dont personne ne s'occupait alors, sont les dont on s'occupe si peu même aujourd'hui, et qui plus belles de Rome. Il y a là une intuition primesautière qui témoigne d'un sens esthétique supérieur. A ce travail excellent sur le livre de M. Rio, il a, d'après ses observations personnelles, ajouté un tableau fort bien fait des principales œuvres des peintres italiens qui ont devancé ou combattu l'invasion du paganisme dans l'art et dans la société. Ce tableau n'existait nulle part, et, bien que l'école chrétienne d'Italie ait été beaucoup étudiée depuis, je ne crois pas du tout qu'il ait perdu sa valeur.

M. de Montalembert complétait ailleurs les services qu'il venait de rendre à l'art chrétien, par une revue rapide des progrès accomplis sous ce rapport en France après sa fameuse *Lettre sur le Vandalisme.* Il rendait justice au résultat des efforts de M. Guizot en ce sens, aux travaux esthétiques de MM. Vitet, Mérimée, Didron, aux belles peintures

d'Orsel, aux intelligentes restaurations d'églises de MM. Lassus et Viollet-Leduc. Mais, tout en rendant hommage à des exceptions assez nombreuses au sein du clergé, il exprimait le regret de ce qui n'avai pas été fait de ce côté pour la résurrection de l'art chrétien, et il continuait de flageller sans pitié l'ignorance, le mauvais goût et la suffisance de la plupart des artistes contemporains[1].

Sur ces entrefaites, M. de Salvandy fit faire un grand pas à la conservation et à la restauration de nos églises par l'institution du *Comité historique des arts et monuments*[2]. M. de Montalembert y fut appelé dès le premier jour, et, malgré ses nombreux travaux politiques et littéraires, il en fut un des membres les plus assidus et les plus zélés. Ce fut lui qui fit admettre en principe que les églises nouvelles, quant au plan, quant à la disposition des parties, quant à l'ornementation et au style, doivent être des imitations des anciens monuments chrétiens. Le croira-

[1] *L'état actuel de l'art religieux en France* (1837) en tête de la collection des *Monuments de l'histoire de sainte Élisabeth*. — Réimp. au tome XI des *Œuvres*.

L'homme qui a le plus illustré la peinture chrétienne en France depuis Lesueur, Hippolyte Flandrin, n'avait pas encore décoré la vaste frise de Saint-Vincent de Paul, ni produit ses belles peintures murales de Saint-Germain des Prés. Qui peut douter que ces œuvres admirables ne soient dues en partie à l'impulsion puissante donnée par M. de Montalembert à la conception de l'art chrétien ? Est-ce que Flandrin ne l'avait pas lu ?

[2] Le 18 décembre 1837.

t-on? cette idée, aujourd'hui banale, était alors une sorte de paradoxe. Elle est, certes, plus ou moins heureusement appliquée; mais enfin elle n'est plus contestée nulle part, et n'est-ce pas là un triomphe immense? M. de Montalembert contribua plus que personne à faire publier par le Comité les instructions de Didron sur l'iconographie chrétienne. Il fit prévaloir le plan d'après lequel a été construite la sacristie de Notre-Dame de Paris. Il protesta énergiquement et efficacement contre le projet, si longtemps caressé, de démolir l'hôtel de la Bibliothèque nationale. A la Chambre des pairs, il demanda que la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique fût déclarée applicable à la conservation des monuments. Il proclama en toute occasion à la tribune les vrais principes en cette matière, notamment dans son beau rapport sur la restauration de Notre-Dame de Paris, et, presque à la fin de sa carrière à la Chambre haute, il tonnait encore au Luxembourg contre le vandalisme dans les travaux d'art[1]. Mais le plus signalé service qu'il ait rendu en ce genre, c'est sans contredit la préservation du monument le plus considérable de l'art roman qui soit en France, Vézelay. Cet immense édifice était dans un état déplorable. Un inconnu se présente pour le visiter; il s'émeut de ce délabre-

[1] Séance du 26 juillet 1847. (Voir au tome VI des *Œuvres*.)

ment, de cet abandon ; il va voir le curé ; il apprend qu'on veut détruire l'église, parce qu'elle coûterait moins à démolir qu'à réparer. Quelque temps après, sur la recommandation du comte de Montalembert, l'abbatiale consacrée par la prédication de la seconde croisade avait pris rang parmi les monuments historiques, et l'État dépensait un million pour la restaurer. L'admirable église était sauvée.

Cette église nous fait souvenir d'une autre, qui tient plus de place encore dans la vie de M. de Montalembert. Qui n'a lu cette page, l'une des plus achevées, sans contredit, qui aient été écrites dans notre langue :

« Le 19 novembre 1833, un voyageur arriva à Marbourg, ville de la Hesse électorale, située sur les bords charmants de la Lahn ; *il s'y arrêta pour étudier l'église gothique qu'elle renferme*, célèbre à la fois par sa pure et parfaite beauté, et parce qu'elle fut *la première de l'Allemagne où l'ogive triompha du plein cintre dans la grande rénovation de l'art au treizième siècle*. Cette basilique porte le nom de sainte Élisabeth, et il se trouva que ce jour-là était le jour même de sa fête. Dans l'église, aujourd'hui luthérienne, comme toute cette contrée, on ne voyait aucune marque de solennité : seulement

en l'honneur de ce jour, et contre l'habitude protestante, l'église était ouverte, et de petits enfants y jouaient en sautant sur des tombes. L'étranger parcourut ses vastes nefs désertes et dévastées, mais encore jeunes d'élégance et de légèreté. Il vit, adossée à un pilier, la statue d'une jeune femme en habits de veuve, au visage doux et résigné, tenant d'une main le modèle d'une église, et de l'autre faisant l'aumône à un malheureux estropié. Plus loin, sur des autels nus, et dont nulle main sacerdotale ne vient jamais essuyer la poussière, il examina curieusement d'anciennes peintures sur bois à demi effacées, des sculptures en relief mutilées, mais les unes comme les autres, profondément empreintes *du charme naïf et tendre de l'art ch étien*. Il y distingua une jeune femme effrayée, qui faisait voir à un guerrier couronné son manteau rempli de roses; plus loin, ce même guerrier, découvrant avec violence son lit, y trouvait le Christ couché sur la croix; plus loin encore, tous deux s'arrachaient, avec une grande douleur, des bras l'un de l'autre; puis on voyait la jeune femme, plus belle que dans tous les autres sujets, étendue sur son lit de mort au milieu de prêtres et de religieuses qui pleuraient; en dernier lieu, des évêques déterraient un cercueil, sur lequel un empereur déposait sa couronne. On dit au voyageur que c'étaient là des traits de la vie de sainte Elisabeth, souveraine de ce

pays, morte, il y avait six siècles à pareil jour, dans cette même ville de Marbourg, et enterrée dans cette même église. Au fond d'une obscure sacristie, on lui montra la châsse d'argent couverte de sculptures qui avait renfermé les reliques de la bienheureuse jusqu'au moment où l'un de ses descendants, devenu protestant, les en avait arrachées et jetées au vent. Sous le baldaquin de pierre qui couvrait autrefois cette châsse, il vit que chaque marche était profondément creusée; et on lui dit que c'était la trace des pèlerins innombrables qui étaient venus s'y agenouiller autrefois, mais qui, depuis trois siècles, n'y venaient plus. Il sut qu'il y avait bien dans cette ville quelques fidèles et un prêtre catholique, mais ni messe ni souvenir quelconque pour la sainte dont c'était ce jour-là même l'anniversaire. La foi qui avait laissé son empreinte profonde sur la froide pierre, n'en avait laissé aucune dans les cœurs.

« L'étranger baisa cette pierre creusée par les générations fidèles, et reprit sa course solitaire; mais un doux et triste souvenir de cette sainte délaissée, dont il était venu, pèlerin involontaire, célébrer la fête oubliée, ne le quitta plus. Il entreprit d'étudier sa vie ; il fouilla tour à tour dans ces riches dépôts d'antique science que la docte Allemagne offre en si grand nombre. Séduit et charmé chaque jour davantage par ce qu'il apprenait sur

elle, cette pensée devint peu à peu l'étoile directrice de sa marche. Après avoir épuisé les livres et les chroniques, et consulté les manuscrits les plus négligés, il voulut, comme l'avait fait le premier des anciens historiens de la sainte, interroger les lieux et les traditions populaires. Il alla donc de ville en ville, de château en château, d'église en église, chercher partout les traces de celle qui a été de tout temps nommée, dans l'Allemagne catholique, *la chère sainte Élisabeth.*

« Ce sont les fruits de ces longues recherches, de ces pieux pèlerinages, que renferme ce livre. »

On voit tout de suite combien l'*Histoire de sainte Élisabeth* rentre dans le sujet du présent article. Ce sujet, quel est-il? Les services rendus par M. de Montalembert à la cause de l'art chrétien. Or qu'est-ce qui l'a fait s'arrêter à Marbourg? C'est précisément, c'est uniquement son amour de l'art chrétien. C'est là, il le dit, ce qui l'a poussé à visiter l'église de cette petite ville, et c'est cette église qui lui a fait découvrir sainte Elisabeth. Le charme de la vie de *la chère Sainte* a fait le reste. Il s'est heureusement trouvé, d'ailleurs, que M. de Montalembert avait, pour l'aimer, une raison intime et toute personnelle, le souvenir, tendre entre tous, qu'il gardait de sa sœur Élise, morte à quinze ans. C'est à elle qu'il a dédié son livre. Comment n'eût-

il pas associé à cette douce mémoire celle de la patronne d'Élise, ornée comme celle-ci de toutes les grâces, mais comme elle aussi frappée avant le temps, veuve à vingt ans, morte à vingt-quatre?

J'oserai dire que l'*Histoire de sainte Élisabeth* n'avait pas de modèle dans notre langue. Ce n'est pas moi qui méconnaîtrai le charme de quelques vies de saints composées dans la première moitié du dix-septième siècle, celle de saint François de Sales par son neveu, par exemple, et celle de sainte Chantal par la mère de Chaugy : à Dieu ne plaise! Mais, d'une part, ce sont des vies modernes et qui n'ont rien de légendaire; d'autre part, ces vies se ressentent de ce qu'elles ont été écrites avant que la langue française fût définitivement formée; le style en est parfois défectueux; il a vieilli. Chez M. de Montalembert, rien de pareil. Son langage est irréprochable, bien qu'il soit on ne saurait moins académique. On y sent une séve toute printanière et la surabondance de vie de tout ce qui commence. Quelle jeunesse de cœur! Quelle virginité de sentiments! Quelle fraîcheur et quelle suavité de coloris! Et en même temps quelle flamme pénétrante! Comme l'historien est de ce temps-ci! Et pourtant comme il procède en droite ligne des vies de saints écrites en latin au moyen âge! Même foi, même suc, même parfum. Comme il ignore le respect humain, la sécheresse de l'hagiographie jan-

séniste, les molles et fades amplifications de feu Marsollier, la nullité de Godescard ! La vie qu'il veut écrire appartient aux âges de foi : il va droit à ceux qui l'ont écrite les premiers, hommes de foi, hommes de prière ; il recueille avec ardeur leur témoignage, il en est ému, et cette émotion coule à pleins bords dans son récit. Voilà ses sources et voilà en même temps ses modèles. Ce n'est point un calque ; ce n'est point non plus un pastiche ; il met là toute son âme, et il a beaucoup d'âme. Il croit et il fait croire. Il aime tendrement sa *chère Sainte*, et il la fait tendrement aimer.

C'est qu'en vérité c'est une délicieuse figure de sainte que celle de sainte Élisabeth. Fiancée dès l'âge de quatre ans à un enfant de onze, Louis de Thuringue, du fond de la Hongrie, de cette terre à moitié inconnue, à moitié orientale, on l'apporte à son fiancé dans un berceau d'argent. Elle est élevée avec lui comme une sœur, dans cette brillante cour de Thuringe où se rencontraient Wolfram d'Eschenbach et Henri d'Ofterdingen, les deux poëtes les plus renommés de l'Allemagne du moyen âge. La sainteté d'Élisabeth éclate dès ses plus tendres années ; mais cette sainteté même la rend odieuse aux âmes profanes ; on veut la renvoyer ignominieusement à son père. Seul le jeune landgrave lui reste fidèle, et dès qu'il est maître de ses Etats, il s'empresse de l'épouser. La plus chaste et la plus naïve

tendresse préside à leur union; leur vie conjugale est vraiment l'idéal de l'amour dans le mariage, et l'on peut affirmer avec M. de Montalembert que, parmi toutes les saintes, aucune n'a offert au même degré qu'Élisabeth le type accompli et charmant de l'épouse chrétienne. Et au milieu de tout ce bonheur humain, des joies de la maternité, des hommages et de l'éclat d'une cour chevaleresque, son âme s'élance déjà par la mortification, par l'humilité, par la piété la plus fervente, vers la source éternelle de l'amour, et les germes de cette vie supérieure s'épanouissent dans une charité sans limites, dans une sollicitude infatigable pour toutes les misère des pauvres. Cependant l'irrésistible appel de la croisade, le devoir suprême de délivrer le tombeau de Jésus entraîne loin d'elle son jeune époux. Elle le suit et l'accompagne bien au delà des frontières de son pays. Au désespoir qui déchire son âme au jour des adieux, et plus tard, lorsqu'elle apprend la mort prématurée de cet époux si aimé, on reconnaît tout ce que ce jeune cœur renfermait d'énergie et de tendresse. Mais, cette séparation une fois consommée, Dieu prend la place de tout dans son âme. « Le malheur se plaît à l'accabler: elle est brutalement chassée de sa résidence souveraine; elle erre dans les rues avec ses petits enfants, en proie au froid et à la faim. Mais, quand ces injures sont réparées, elle n'en est pas plus réconciliée avec la vie mon-

daine. Restée veuve à vingt ans et dans tout l'éclat de la beauté, elle dédaigne la main des plus puissants princes, elle contracte avec le Christ une seconde et indissoluble union. Elle le recherche et elle le sert dans la personne des malheureux ; quand il ne lui reste plus rien, elle se donne elle-même à eux, elle consacre sa vie à leur rendre les plus rebutants services. C'est en vain que son père, le roi de Hongrie, envoie un ambassadeur pour la ramener auprès de lui. Ce seigneur la trouve à son rouet, décidée à préférer le ciel à toutes les splendeurs royales de sa patrie terrestre. En échange de ses austérités, de sa pauvreté volontaire, du joug de l'obéissance sous lequel elle brise chaque jour tout son être, le divin époux lui accorde une joie et une puissance surnaturelles : un regard, une prière d'elle suffisent pour guérir les maux de ses frères. Enfin, à la fleur de l'âge, mûre pour l'éternité, elle meurt en chantant un cantique de triomphe, qu'on entend répéter aux anges dans les cieux.

« Ainsi, dans les vingt-quatre années de sa vie, nous la voyons tour à tour orpheline étrangère et persécutée, fiancée modeste et touchante, femme sans rivale pour la tendresse, mère féconde et dévouée, souveraine puissante par les bienfaits bien plus que par son rang ; puis veuve cruellement opprimée, pénitente sans péché, religieuse austère, vraie sœur de charité, épouse fervente et favorite

de Dieu, qui la glorifie par des miracles avant de l'appeler à lui ; et, dans toutes les vicissitudes de la vie, toujours fidèle à son caractère fondamental, à cette parfaite simplicité qui est le plus doux fruit et le plus fragrant parfum de l'amour. »

C'est là gloire par excellence de M. de Montalembert, devant Dieu et devant les hommes, de s'être si spontanément épris de cette *vie* si peu moderne, de l'avoir sentie comme il l'a sentie et d'avoir su la rendre comme il l'a rendue. Certes, le sujet était exquis ; mais qui donc alors goûtait ces choses? qui donc en soupçonnait le charme? Je suis un contemporain ; j'avais âge d'homme en 1836. Eh bien ! j'atteste qu'à cette date, le mot *légende* était universellement un terme de mépris ; nul ne se doutait des trésors de poésie que recélaient les vies des saints, et tout spécialement celles qui ont été écrites au moyen âge Je dis plus : on ne savait plus guère en vérité ce que c'était qu'un saint, tant le jansénisme nous avait inclinés à nous représenter la sainteté comme quelque chose de tendu, de roide, de triste et de rébarbatif, à ce point que Sainte-Beuve, au début de son *Port-Royal*, est à demi-scandalisé du « trop de miel » de saint François de Sales. Le mérite de M. de Montalembert est de n'avoir pas été atteint de ce travers, et, par suite, de s'être laisser aller ingénument à ses impressions naturelles en lisant les hagiographes du treizième

siècle. Il n'y avait pas ombre de *rationalisme* dans son esprit : la foi lui était innée. Les vies de saints du moyen âge ravissaient son imagination en même temps qu'elles excitaient sa piété ; il en subissait le charme sans le discuter, et c'est ce laisser aller si intime et si entier qui rend si délicieuse la lecture de l'*Histoire de sainte Élisabeth*.

Qu'il me soit permis de faire quelques réserves au sujet de l'*Indroduction*. Cette *Introduction* est un chef-d'œuvre. C'est le diamant de M. de Montalembert. Il n'a jamais rien écrit de plus splendide, de plus entraînant. Et pourtant n'a-t-il pas eu à regretter plus d'une fois d'avoir transfiguré à ce point le treizième siècle, qui fut, il est vrai, le siècle de saint Louis, mais aussi le siècle des légistes (plus dangereux que les hérétiques), le siècle du second Barberousse et de Philippe le Bel ? C'est cette *Introduction* qui a fait école pour beaucoup d'écrivains catholiques. C'est là qu'ils ont pris leur idéal, si peu historique au fond, du Saint-Empire. C'est ainsi qu'ils se sont fait (ce que M. de Montalembert était si loin de prévoir) du retour de la société présente à l'esprit du moyen âge, tel qu'ils le conçoivent, le mirage le plus imaginaire et le plus décevant qui fût jamais.

Un résultat plus heureux de l'*Histoire de sainte Élisabeth*, c'est qu'elle a renouvelé l'hagiographie de fond en comble. On n'écrivait plus de vies de

saints. A partir de l'*Histoire de sainte Élisabeth*, on en a publié un très-grand nombre. Il y en a d'excellentes, que je ne puis mentionner toutes, et entre lesquelles je n'ose pas choisir. Mais quelle révolution s'était opérée dans les esprits ! Loin d'avoir peur des récits de miracles, comme Godescard, l'hagiographie contemporaine en est avide et prodigue. Il serait regrettable toutefois qu'on passât d'un extrême à l'autre. Il suffit qu'un fait sorte de l'ordre naturel, pour qu'on se fasse un point d'honneur de l'affirmer, établi ou non. Qui ne voit qu'il y a là un danger? En 1836, il y avait du courage à réagir contre la sécheresse et le prosaïsme de l'hagiographie régnante. Il fallait rompre alors la glace gallicane, et, certes, M. de Montalembert l'a glorieusement rompue. Mais aujourd'hui que la bataille est gagnée, il ne faudrait point provoquer une réaction en sens contraire, et compromettre une grande victoire, en exagérant de légitimes résultats. Plaise donc à Dieu d'envoyer à l'Eglise de France beaucoup d'écrivains d'une piété fervente, d'un jugement ferme et sûr, d'une suave et forte éloquence; de leur faire d'amples loisirs, et de leur inspirer la grande pensée de glorifier l'Église dans les saints que Jésus-Christ lui a donnés ! Mais plaise également à Dieu que ces écrivains ne dépassent point le but, et qu'ils sachent se tenir dans la juste mesure d'une hagiographie à la fois pieuse et sensée !

III

M. DE MONTALEMBERT HOMME POLITIQUE. — 1835-1848

C'est au mois de juillet 1836 que parut l'*Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie.* « De tels écrits, qui ne sont pas seulement des œuvres d'étude, mais des actes de piété, portent avec eux leur récompense. L'auteur avait trouvé la sienne. Pour couronner ce livre, il avait rencontré dans un mariage chrétien, par une découverte aussi imprévue que touchante, une noble fleur issue de la tige même de sainte Élisabeth[1]. »

Dans ce mariage, Dieu avait tout accordé à M. de Montalembert. Ici, le respect met un sceau sur mes lèvres. Je ne dirai qu'une chose : pour

[1] SAINT-BEUVE. — Voir, à l'appendice de l'*Histoire de sainte Élisabeth,* le tableau 11 *bis :* « Filiation de la descendance de sainte Élisabeth pour la maison de Mérode. »

celui qui allait tenir le drapeau des catholiques de France, c'était assurément une rare fortune de s'unir à la fille du comte Félix de Mérode, l'un des chefs des catholiques belges, et sans contredit l'un des plus nobles caractères de son temps.

La bénédiction nuptiale fut donnée à Trélon (Nord), le 16 août 1836. L'abbé Gerbet célébra la messe de mariage. Les paroles qu'il adressa aux jeunes époux méritent d'être recueillies.

« Époux chrétiens,

« La Providence de Dieu, qui se mêle à toute chose, n'intervient dans aucune circonstance de la vie humaine avec plus d'empressement et de sollicitude que dans le grand acte qui vous réunit en ce moment au pied des autels. Celui qui a disposé avec une si admirable sagesse les petits détails du monde matériel, pour qu'ils fussent en harmonie avec les besoins de l'homme, a pourvu avec un soin plus merveilleux encore à l'ordre du monde spirituel. Les saints qui ont été le plus avant dans les desseins de Dieu, ont pensé qu'il a établi entre les âmes qu'il place sur cette terre de secrètes harmonies, qui font qu'elles se cherchent, s'attirent, s'appellent réciproquement, lorsqu'elles doivent marcher ensemble dans le chemin de la vie et s'appuyer les unes sur les autres. Celles qui sont destinées à vivre dans la retraite, loin des regards du monde,

n'y sont pas pourtant isolées ; elles y trouvent des compagnes de prière et de sacrifice, que Dieu leur a préparées. Il n'est pas moins certain que, parmi celles qui sont appelées à un saint mariage, parmi ces innombrables âmes, il n'en est pas une seule à qui Dieu, de toute éternité, n'ait prédestiné une autre âme, qui doit être sa compagne, son guide, son ange terrestre. Lorsqu'elle cherche avec une volonté droite et pure, toute âme rencontre ce que Dieu lui a réservé, soit qu'elle doive se séparer du monde, soit qu'elle doive y rester.

« Cette vérité est écrite à toutes les pages de la *Vie des Saints*. Mais, aujourd'hui, j'aime surtout à recueillir, dans ces touchantes annales de la Providence, des exemples qui appartiennent à l'histoire des deux amies de Dieu, dont les noms vous sont, à quelques égards, plus familiers et plus chers; j'aime à rappeler ici les pieux souvenirs qui se rattachent à la vie d'une vierge, dont l'humble chapelle est bien près de nous. Tout était prêt pour le mariage de votre sainte Hiltrude[1]; mais tout fut inutile, parce que Dieu l'appelait ailleurs, et rien ne put l'empêcher d'échanger les grandeurs de ce monde pour l'obscure retraite où Dieu, après tant

[1] Sainte Hiltrude était une princesse de Hainaut, au neuvième siècle; au moment d'être donnée en mariage par son père à un seigneur de Bourgogne, elle se retira dans la solitude. Elle passa le reste de sa vie dans la forêt de Trélon, qui appartient à M. le comte de Mérode, et où l'on voit encore sa chapelle et sa fontaine.

de siècles, se plaît encore à manifester sa puissance et sa bonté par les guérisons qu'il y opère et par les bonnes pensées qu'il y inspire. Tout, au contraire, semblait s'opposer au mariage de votre sainte Élisabeth de Hongrie ; mais tout fut encore impuissant et vain, parce qu'elle avait trouvé l'âme qui lui était prédestinée. C'est sous les auspices de ces doux noms que s'est préparé ce qui s'accomplit aujourd'hui : comme vous avez les patrons de votre baptême, vous aurez aussi, dans ces deux célestes amies, les patronnes de votre mariage. Vous avez cherché comme elles avec foi, et comme elles aussi vous avez trouvé ce que vous cherchiez. En parcourant la voie où elles vous ont conduits, ne perdez jamais de vue ni les grâces qu'elles vous ont faites, ni les exemples qu'elles vous ont laissés. Vous apprendrez de la pieuse solitaire de la forêt de Liessies à vous faire au milieu du monde une douce et riche solitude, en isolant votre cœur de l'amour des faux biens, en estimant à leur juste valeur les richesses, les titres, les talents, la gloire, toutes ces choses que l'on peut louer ailleurs, mais que je rougirais de nommer ici, si ce n'était pour faire tomber tous ces noms au pied de la croix de Jésus-Christ. Vous trouverez dans la vie de votre seconde patronne d'autres exemples qui doivent parler bien vivement à votre cœur.

« Vous, Monsieur, vous n'aurez pas, comme

l'époux de l'héroïne de Hongrie, à vous séparer de tout ce qui vous est cher pour aller combattre dans les contrées lointaines les profanateurs du tombeau du Christ. Mais votre place est marquée dans une autre croisade de travaux et de lumières pour la défense de la foi; et si, durant le cours de cette glorieuse lutte, qui ne devra finir pour vous qu'avec votre vie, quelques pensées de découragement venaient parfois vous tenter, vous trouveriez dans l'âme que Dieu vous donne pour compagne, vous trouveriez en elle, je vous le promets, un supplément, et comme une réserve d'inspirations généreuses.

« Et vous, Madame, Dieu, j'aime à l'espérer, ne vous fera pas traverser les cruelles épreuves auxquelles sainte Élisabeth fut soumise; rien ne me fait entrevoir dans l'obscur avenir un moment fatal où vous seriez forcée de quitter, seule et proscrite, la demeure de votre époux et de vos pères. Mais, comme pour sainte Élisabeth, cette demeure ne sera pas votre unique demeure: vous en aurez une seconde qui, pour être moins brillante, ne vous en sera pas moins chère : la maison du pauvre sera la vôtre, et la vôtre sera la sienne. Voilà la part que la religion vous assigne à tous deux : à l'un, les grands combats de la foi; à l'autre, les grandes œuvres de la charité; voilà les bénédictions que je vous souhaite, ou plutôt, je n'hésite pas à le dire,

voilà les biens que je vous promets. Je vous les promets, non pas seulement au nom de vos jeunes vertus, mais surtout au nom de ces vertus séculaires, de cet héritage de foi, de piété, de dévouement, que votre famille vous transmettra ; je vous les promets au nom de tant de prières ferventes accumulées sur vos têtes, de tant de bonnes œuvres faites pour vous, au nom de tant de malheureux consolés ou soulagés, au nom de tous ces petits enfants qui auront reçu le bienfait d'une éducation chrétienne, au nom de tout ce que je voudrais dire et que je dois taire. Et j'ai une si grande confiance dans la protection perpétuelle que tous ces mérites vous assurent, j'ai une foi si vive dans leur puissance en votre faveur, que je ne crains pas de vous faire cette dernière promesse : c'est qu'arrivés au terme de la vie, recueillant dans vos derniers souvenirs les exemples que vos parents vous auront légués et les efforts que vous aurez faits pour les imiter, vous ne trouverez pour exprimer les sentiments de votre âme, à cette heure suprême, que les magnifiques paroles de Tobie : « Nous sommes les enfants des saints, et nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui, « lui ayant engagé leur foi, ne changent jamais. »

Je ne sais, mais il me semble difficile de mépriser une religion qui inspire de tels sentiments et de telles pensées.

A peine mariés, M. e de Montalembert partirent pour la Suiss et l'Italie. Le 22 décembre, ils arrivaient à Rc . M. de Montalembert y retrouvait Lacordaire, e il avait la primeur de son admirable *Lettre sur le Saint-Siége*. Mais l'événement de ce voyage, ce fut la triple audience accordée par Grégoire XVI à l'auteur de *Sainte Élisabeth*. Le récit détaillé en appartient à l'histoire.

La première eut lieu le 28 décembre 1836. « Je me rends au Vatican. A peine arrivé, on me fait entrer chez le Saint-Père. Je baise ses pieds sacrés ; il me relève, me prend la main, et la tient un certain temps serrée contre son cœur avec une bonté si paternelle et si touchante que j'en suis ému aux larmes. Il me parle avec la plus grande affection, m'appelle toujours *caro, carissimo conte di Montalembert*. Il me félicite de mon attachement au Saint-Siége, dit du ton le plus paternel qu'il était bien naturel qu'un jeune homme plein d'ardeur (et il ajoute : *de talent*) fût entraîné par l'abbé de Lamennais, mais il compte sur moi comme sur son fils dévoué et fidèle. Je suis si touché, si pénétré de respect et de reconnaissance, que j'ose à peine lui parler. Il se félicite des preuves d'un détachement complet de M. de Lamennais données par Lacordaire, Combalot et moi. Je parle de l'abbé Gerbet : il accueille ce nom assez froidement. Il fait un très-grand éloge de la France, du roi, des Français

en général. Il me parle de nos évêques, de celui du Mans (Bouvier), de celui de Versailles (Blanquart-Bailleul), qu'il appelle *un santo*. Enfin, après la conversation la plus familière et la plus affectueuse, il me congédie en me disant : *Au revoir !* »

Madame de Montalembert se trouvait à la seconde audience (13 janvier 1837). « Nous sommes reçus par le Pape à la bibliothèque du Vatican. Le Saint-Père nous traite avec la plus grande cordialité, nous fait asseoir, nous engage à nous approcher de lui, et commence aussitôt la conversation la plus animée. Il nous fait un récit détaillé et plein de vivacité de toute l'affaire de M. de Lamennais, telle qu'il l'a lui-même envisagée et traitée. Il fait valoir, à bon droit assurément, l'extrême modération qu'il a déployée. Il assure qu'il a fait examiner avec le plus grand soin le mémoire que nous lui avons soumis (et d'autres pièces), par une congrégation de cardinaux et de théologiens à qui il avait imposé le secret pontifical, de sorte qu'on en n'a rien su. Il s'exprima en termes sévères sur les trames contre son autorité et sa considération de la part de M. de Lamennais *e di quello da che dimorava* (le P. Ventura), trames qu'il connaissait fort bien, dit-il[1]. — Il fait un bel éloge de Lacordaire, et il me répète ses aimables et paternelles paroles de la première

[1] Il en existe un témoignage irrécusable dans deux lettres de Lamennais au P. Ventura, lettres que je me propose de publier.

audience. — Je lui fais valoir le bon effet produit sur l'opinion par toute cette affaire de Lamennais, en faveur de l'autorité de Rome, comme aussi la publication des encycliques en France, malgré la circulaire du garde des sceaux Persil et le Code pénal. Il me dit en riant : « Moi aussi, j'aurai re-« cours à la liberté de la presse. »

« Je ne lui cache pas l'existence encore positive du gallicanisme parmi le clergé français, et je lui cite comme preuve la nouvelle édition de Fleury. Il n'a pas l'air très-inquiet sur ce point.

« La conversation se porte ensuite sur la Belgique. Il dit qu'étant préfet de la Propagande, consulté par les évêques belges sur la question du pétitionnement, il leur avait répondu de rester tranquilles. Il se félicite, au reste, beaucoup de l'état présent de ce pays, de la liberté dont y jouit l'Église, de l'Université catholique, etc.; mais il ajoute : « Il faut distinguer entre le bien et le « moyen de l'opérer. » D'où je conclus qu'il est loin d'approuver *entièrement* la révolution belge. Enfin, après trois quarts d'heure de conversation, il nous congédie, et nous nous retirons on ne peut plus touchés de sa bonté. »

La troisième audience devait avoir sur la direction politique de M. de Montalembert une action tout à fait décisive.

« Le 12 février, nous avons eu, madame de

Montalembert et moi, notre audience de congé du Pape. Je commence par lui offrir le numéro de *l'Université catholique* où se trouve l'admirable réfutation des *Affaires de Rome* par l'abbé Gerbet. Je profite de l'occasion pour amener la conversation sur l'écrit analogue de l'abbé Lacordaire (la *Lettre sur le Saint-Siége*), que l'archevêque de Paris empêche de paraître. Le Pape énumère quelques-unes des mauvaises raisons de M. de Quélen, comme pour l'excuser. Je n'hésite pas à lui dire : « Très-saint « Père, il y a d'autres raisons, ce sont les anti- « pathies politiques du prélat. » Le Pape me répond avec une sincérité entière : « Je déplore ex- « trêmement l'intervention de l'archevêque dans la « politique ; *le clergé ne doit pas se mêler de poli- « tique.* Ce n'est pas ma faute si l'archevêque se « conduit ainsi. Le roi sait, l'ambassadeur sait, et « vous saurez aussi que j'ai fait tout ce qui dépen- « dait de moi pour le rapprocher du gouvernement. « L'Église est amie de tous les gouvernements, « quelle qu'en soit la forme, pourvu qu'ils n'oppri- « ment pas sa liberté. Je suis très-content de Louis- « Philippe : je voudrais que tous les rois de l'Eu- « rope lui ressemblassent. » Il me raconta ensuite en détail toute l'histoire de sa résistance pontificale à la nomination de l'abbé Guillon au siége de Beauvais. Louis-Philippe déclara par son ambassadeur qu'il ne voulait pas contraindre la conscience du

Pape. « Peu de princes, ajouta le Saint-Père, en « auraient agi ainsi. »

« Au moment où il nous congédie, je saisis mon courage à deux mains et je hasarde quelques mots sur les réfugiés polonais (fidèles ou revenus à la foi) qui m'ont chargé de mettre à ses pieds l'hommage de leur amour, de leur obéissance et du regret qu'ils éprouvent d'avoir été *blâmés* par le Saint-Père. A ce mot, il m'interrompt, et, me prenant les mains avec cette tendresse familière qui lui est naturelle, il me dit : « Mais je ne les ai pas *blâmés*, mon cher « comte. » Puis il se met à me raconter en détail tout ce qu'il a fait à l'égard de la Pologne, et notamment ses conversations, pendant la guerre, avec l'envoyé polonais, à qui il recommandait d'éviter une liberté *libéralesque*. Le bref par lui adressé à cette époque aux évêques de Pologne est tout à fait semblable à celui qu'il écrivit aux évêques d'Espagne, au commencement des troubles de ce pays, pour leur recommander de s'abstenir autant que possible de toute participation à la politique, et de pacifier leurs troupeaux. Le Pape termine par ces paroles : « Quant aux Polonais, je les porte tous dans mon « cœur de père, et je leur donne en votre personne « ma bénédiction paternelle. » Il fit deux ou trois fois sur ma tête le signe de la croix. »

Il me semble que ces détails, parfaitement inconnus jusqu'ici, ne sont pas, je le répète, indignes

de l'histoire. Non-seulement ils placent sous son véritable jour ce bref de Grégoire XVI aux évêques de la Pologne, dont M. de Lamennais a tant abusé, mais surtout ils aident à faire comprendre les efforts tentés par M. de Montalembert pour isoler la cause catholique de la cause légitimiste. Ce dernier point était particulièrement grave ; il impliquait une ligne de conduite délicate entre toutes, et qui exigeait en toute occasion un tact infini. Il se peut bien qu'à l'âge de vingt-sept ans, qu'il avait alors, M. de Montalembert ne s'en soit pas toujours rendu suffisamment compte ; mais enfin, quant au fond, le jeune pair de France n'était-il pas autorisé à croire que cette ligne d'isolement était, dans l'intérêt de la religion, indiquée à tous les catholiques par Grégoire XVI?

Il ne m'appartient pas de discuter le point de vue où se plaçait le souverain Pontife. Je me borne à exposer un fait que je crois absolument incontestable, savoir, qu'à ce moment l'attitude de M. de Quélen était jugée au Vatican avec une extrême rigueur. Rome ne pouvait comprendre que l'archevêque de Paris s'abstînt de paraître aux Tuileries. Le Pape venait d'écrire de sa propre main au prélat pour lui reprocher (à l'occasion de l'attentat Meunier contre la vie du roi) cette ligne de conduite. Le cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, parlait alors de M. de Quélen avec une véritable exaspé-

ration, et ses plaintes s'étendaient à tout le parti légitimiste en des termes que je ne veux pas reproduire ici. On mandait à M. de Montalembert que le Pape ne pouvait parler d'autre chose. Ces particularités ignorées aident, si je ne me trompe, à expliquer l'attitude politique prise à la Chambre haute par celui dont j'écris la vie.

On a vu qu'il avait pris séance dans cette Chambre le 14 mai 1835.

La Charte ne lui accordait voix délibérative qu'à trente ans; mais elle ne lui interdisait pas de prendre la parole avant cet âge : M. de Montalembert n'hésita pas à donner, le premier, l'exemple de cet usage précoce de la tribune.

Il avait certes une position des plus difficiles : il était seul au sein de la noble Chambre, absolument seul. En effet, dès la fin de 1830, sa coopération à *l'Avenir* l'avait publiquement séparé des légitimistes, sans pour cela le ranger parmi les amis de la monarchie nouvelle. Cette situation tout à fait isolée avait je ne sais quoi d'étrange. N'appartenant catégoriquement à aucun parti, le jeune pair n'était soutenu ni encouragé par personne. Disons plus, dans une assemblée remplie de l'esprit du dix-huitième siècle, c'est-à-dire en assez grande majorité déiste ou sceptique, la foi de l'historien de sainte Élisabeth était moins une recommandation qu'une

singularité. Voilà ce qu'il faut se bien représenter pour se rendre un compte exact des débuts de tribune de M. de Montalembert.

Il lui fallait surmonter à la fois, à lui seul, tous ces obstacles.

Pour cela, il lui importait de bien constater avant tout qu'il n'était pas exclusivement et étroitement l'homme d'une seule question, à savoir, l'homme de la question religieuse, mais que tous les intérêts du pays, celui de la liberté (on y croyait alors), celui de l'honneur de la France particulièrement, lui étaient aussi chers, aussi sacrés qu'à personne. A cet égard, M. de Montalembert ne laissa point passer une seule occasion de faire ses preuves. La liberté de la presse fut la première cause qu'il défendit dans la Chambre haute. Mais toutes les questions du temps, la question polonaise d'abord (et plus qu'aucune autre), la question espagnole, la question belge, la question grecque, la question d'Orient, sur laquelle il prononça un discours si politique et si neuf, l'émancipation des noirs, la loi sur les aliénés, le travail des enfants dans les manufactures, le ramenèrent tour à tour à la tribune, et il se fit constamment écouter, non-seulement avec attention, mais avec une sorte de faveur. Le chancelier Pasquier, qui présidait avec tant de distinction la noble Chambre, ne cessa de lui montrer publiquement, en toute

occasion, une bienveillance particulièrement flatteuse.

Toutefois, pour M. de Montalembert, les discours que je viens de rappeler en passant n'étaient que des préludes. Il avait reçu de Dieu une mission toute spéciale, et il lui tardait de la remplir : c'était de revendiquer avec éclat, devant la France telle que la Révolution nous l'a faite, les droits de l'Église, les droits des consciences catholiques. Or, parmi les questions dont la Charte de 1830 avait imposé la solution à la législature, il y en avait heureusement une qui était essentiellement une question religieuse, c'était celle de la liberté de l'enseignement. Dès 1831, M. de Montalembert l'avait faite sienne dans le procès de l'*École libre*. Le jeune pair s'en empara désormais tout à fait, et son nom y demeurera attaché à jamais.

Chose singulière ! cette question si capitale était alors, en France, absolument neuve. L'un des abus de pouvoir les plus reprochés à Louis XIV, ç'avait été d'enlever aux calvinistes français leurs enfants pour les faire élever dans la foi catholique : de nos jours, nul libre penseur n'y pouvait songer sans horreur. C'était pourtant, à la lettre, le traitement infligé par la Révolution aux catholiques : l'Etat leur prenait leurs enfants pour les faire élever dans l'indifférence en matière de religion, et personne ne s'en indignait. On déchristianisait

ainsi la France à petit bruit, sans que les familles y prissent garde.

Le cri d'alarme fut poussé à la tribune par M. de Montalembert, le 6 juin 1842. Le croira-t-on ? cet orateur si jeune, si impétueux, si incapable de mesure, au dire de ses adversaires, ne donna pas la moindre prise contre lui par l'intempérance de son langage. Il commença par mettre sincèrement hors du débat les bonnes intentions des divers ministres de l'instruction publique ; mais il montra combien il est difficile que, dans l'état actuel des esprits, l'éducation donnée par l'Université aboutisse à autre chose qu'à l'indifférence religieuse. En effet, l'Université ne saurait imposer à l'armée de fonctionnaires dont elle se compose des pratiques ni même des croyances religieuses déterminées ; et qui ne voit qu'il résulte de là, par la force même des choses, un enseignement étranger à toute profession de foi un peu intense en matière de religion ? Sans doute il y a en France beaucoup de parents à qui une semblable éducation peut sembler parfaitement bonne, beaucoup de parents qui seraient peut-être mécontents et inquiets si la religion tenait dans nos colléges une plus grande place. Mais, à côté de cette catégorie de pères de famille, il faut bien avouer qu'il en est d'autres, et en très-grand nombre, qui veulent une intervention supérieure et perpétuelle du sentiment religieux dans l'éducation

de leurs enfants. Comme madame de Staël (j'en citerais une autre si je connaissais une intelligence moins *cléricale* que la sienne), comme madame de Staël, ceux-ci pensent que *la religion n'est rien si elle n'est pas tout*, c'est-à-dire si notre existence tout entière n'en est pas remplie. C'est pour ces pères de famille que M. de Montalembert réclamait, et cela au nom de cette liberté de conscience qui était alors dans toutes les bouches et qui, suivant la parole de Portalis l'ancien, est le premier vœu de toutes nos lois. Invoquant le témoignage d'un protestant bien connu, élève comme lui de l'Université, il disait avec M. Agénor de Gasparin : « Sachons le reconnaître, l'éducation religieuse n'existe réellement pas dans les colléges. C'est la tache ineffaçable, c'est la condamnation permanente des *établissements mixtes*, que l'obligation où ils se trouvent de reléguer la religion à son heure, comme l'une (et le plus souvent comme la dernière) des leçons. Dans ces derniers établissements, on fait, bien ou mal, son cours de christianisme ; mais le christianisme n'y pénètre pas toutes les branches de l'enseignement, *il n'y exerce pas cette domination absolue* à laquelle il a droit et *en dehors de laquelle il n'y a pas d'éducation vraiment bonne*. »

On le voit, la question, dès 1842, était parfaitement bien posée, sans exagération comme sans réticence, et j'ose dire qu'elle ne comportait pas

d'autre solution que l'autorisation de créer, à côté des établissements mixtes de l'État, des écoles confessionnelles, c'est-à-dire, après tout, l'application loyale et sincère du principe moderne de la liberté de conscience dans l'enseignement public.

Eh bien, il a fallu une révolution, celle de 1848, pour qu'un droit si évident, si sacré, passât dans la loi française et dans les faits. Et aujourd'hui ce droit est ouvertement remis en question par la formule de l'instruction laïque obligatoire, qui est la formule de la tyrannie nue et sans voile. Il se peut même que la France contemporaine assiste à une révocation nouvelle de l'édit de Nantes, opérée cette fois à visage découvert par les hommes de la libre pensée. C'est ce qui redonne, tout le monde le sent, un intérêt tout à fait actuel à nos huit années de luttes pour conquérir la liberté de l'enseignement.

Il faut le rappeler, la chose alors n'allait pas toute seule. En 1842, le pli de la servitude était pris. Nos pères avaient eu les reins cassés par la Révolution. Trop heureux de voir rouvrir les églises, ils n'avaient demandé rien de plus, subissant le monopole de l'État enseignant, comme ils subissaient la conscription, non pas sans douleur, assurément, mais sans résistance[1]. La Restauration, plus tard, avait

[1] Ne confondons pas les temps. Aujourd'hui pour la défense nationale, la France a un besoin *absolu* de *tous* ses enfants. Sous Napo-

d'ailleurs rendu le joug plus supportable en laissant la France se couvrir de petits séminaires. Cet état de choses était donc passé dans les mœurs publiques, en sorte que le *pays légal*, comme on disait alors, avait la plus grande peine à comprendre l'importance que nous attachions à obtenir la liberté d'enseigner. Tiédeur des parents à revendiquer leur droit de pères de famille; indifférence et défiance de la bourgeoisie conservatrice à l'endroit des rares pétitions adressées aux Chambres dans cet intérêt; hostilité déclarée, sur ce point, du parti de l'opposition tout entier et de toute la presse, voilà les difficultés qui se dressaient devant M. de Montalembert au début de sa première campagne pour l'émancipation de l'enseignement. Dans les Chambres, il lui fallait triompher de l'union des passions irréligieuses de l'ancienne gauche avec les instincts timides de la plupart des députés ministériels. En effet, la liberté d'enseignement était suspecte à ceux-ci par cela seul qu'elle était réclamée par les orateurs légitimistes : c'est l'éternelle étroitesse des

léon Ier, ils étaient mis en coupe réglée, non pour des guerres défensives, mais pour des guerres d'agression et de conquêtes. Aussi alors la conscription militaire était-elle généralement en exécution (c'est le mot propre), mais en même temps elle était subie partout avec une horreur muette. Ces deux faits sont tous deux incontestables. J'affirme qu'il en était de même de la conscription universitaire. Est-il besoin d'ajouter que cela n'infirme en quoi que ce soit les nécessités militaires du temps présent? Je reconnais ces nécessités autant que personne.

partis de ne vouloir à aucun prix des meilleures choses, pour peu qu'ils soupçonnent qu'elles puissent profiter au parti contraire. Eh bien, rien de tout cela n'effraya M. de Montalembert. C'est alors, au contraire, qu'il adopta cette fière devise : *Ne espoir, ne peur.*

Malheureusement, cette première campagne pour la liberté de l'enseignement n'eut pas la suite qu'il était décidé à lui donner. Dans cette même année 1842, la santé de madame de Montalembert subit une crise des plus alarmantes. Tous les médecins lui recommandèrent un ciel plus clément, tous proclamèrent l'incontestable supériorité du climat de Madère. M. de Montalembert n'était pas l'homme des demi-mesures, ni des demi-courages. Quelque dur que fût un tel exil au début de sa carrière politique, il n'hésita point. Il avait toujours été frappé de l'inscription d'un calvaire qu'il avait vu à Augsbourg : *Nihil debuit, plus non potuit.* « La première moitié de la phrase, disait-il, n'appartient qu'à un Dieu, mais la seconde va bien à tout chrétien. »

Il partit donc pour Madère au mois d'octobre 1842, et il y passa près de deux ans. C'est de Madère qu'il lança, vers la fin de 1843, sa première brochure politique : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté de l'enseignement.*

Cette brochure a fait époque. C'est par cet écrit que M. de Montalembert a jeté les fondements d'une chose tout à fait inconnue en France depuis la chute de la Ligue, les fondements d'un parti catholique. Ce mot a beaucoup scandalisé, et je me demande pourquoi. Est-ce que les intérêts religieux n'ont pas leur importance, égale, au moins certes, à celle des intérêts politiques? Or, si l'on trouve légitime que les hommes qui pensent de même en politique se groupent, s'entendent pour tâcher de faire prévaloir de simples opinions, pourquoi donc les hommes qui pensent de même sur la religion ne concerteraient-ils pas, eux aussi, un effort commun pour défendre un intérêt aussi capital?

M. de Montalembert se plaignait, à bon droit, de ce que les catholiques, en France, avaient depuis trop longtemps l'habitude de compter sur tout, excepté sur eux-mêmes. Il se plaignait de ce que, dans la vie publique, ils étaient catholiques *après tout*, au lieu de l'être *avant tout*. Il leur représentait qu'ils n'obtiendraient jamais rien, jusqu'à ce qu'ils fussent devenus ce qu'on appelait, en style parlementaire, un embarras sérieux; qu'en France, où les élections mènent à tout, on ne compterait avec eux que dans la mesure où l'on aurait besoin d'eux dans les luttes électorales; mais, ajoutait-il, s'ils voulaient se compter et se discipliner, ils formeraient presque partout un appoint décisif, et

imposeraient par conséquent les conditions de leur concours. Il leur montrait l'Espagne, fondant et maintenant, dans toutes ses grandes villes, des journaux exclusivement voués à la défense des droits de la religion. Il leur recommandait le pétitionnement sur une grande échelle, affirmant qu'il n'y avait pas de gouvernement qui pût résister à l'action légitime, énergique et persévérante d'un grand corps comme celui des catholiques français, s'ils savaient user de leur puissance.

Une chose restait à faire pour achever de constituer le parti catholique, c'était de créer un centre, un foyer, un comité d'action, qui dirigerait vers un but unique tant de forces disséminées. Cette idée si simple rencontra, le croira-t-on? des difficultés inconcevables. M. de Montalembert, accouru de Madère, au mois de mars 1844, s'employa de son mieux à les vaincre. D'instinct, Mgr Affre, archevêque de Paris, était contre tout comité; il sentait qu'une fois un comité constitué, la direction échapperait aux évêques, aux hommes de conseil, pour passer aux hommes d'action, dont il se défiait. M. de Vatimesnil admettait un comité, mais un *comité secret*, composé de jurisconsultes, qui, purement consultatif, répondrait aux questions que pourraient lui adresser les évêques. Tout le monde sent aujourd'hui combien tout cela eût été insuffisant, combien il était indispensable d'oser

davantage, de créer un comité, non pour le conseil seulement, mais pour l'action ; un comité se mouvant en plein soleil, communiquant son élan à la presse et à la jeunesse. C'est ce que voulait, c'est ce que fit M. de Montalembert, hautement encouragé par le P. de Ravignan. De pieux prélats, entre autres l'archevêque de Rouen (Mgr Blanquart-Bailleul), essayèrent de l'arrêter par cette considération que « les laïques n'ont pas *mission* de défendre la religion. » Le nonce (Mgr Fornari) leva ce scrupule; il alla jusqu'à dire que, dans ce moment, c'était aux laïques qu'il appartenait de sauver l'Église. Une lettre publique de l'évêque de Langres à M. de Montalembert, non contredite par ses collègues de l'épiscopat, eut en ce sens une action décisive; Mgr Parisis ne craignit pas de poser en thèse tout à fait générale, qu'en France, au dix-neuvième siècle, l'intervention des laïques fidèles était NÉCESSAIRE à l'Église, en sorte que, pour ces derniers, ce n'était pas seulement un droit, mais un devoir sacré, de parler et d'agir. Fort de cette approbation, le Comité électoral pour la liberté religieuse se constitua sous la présidence de M. de Montalembert. M. de Vatimesnil, ancien ministre de l'instruction publique, et M. Charles Lenormant, de l'Institut, en furent les vice-présidents.

A certains égards, les conjonctures étaient favorables. La funeste division des catholiques avait

cessé : en France, tous les Mennaisiens, sans exception ; en Belgique, tous les chefs politiques des catholiques, M. Félix de Mérode, M. Vilain XIIII, M. de Robiano, M. Dechamps, s'étaient soumis (et depuis si longtemps) à la décision du Saint-Siége, de sorte qu'il restait à peine un souvenir lointain et affaibli des luttes intestines de 1831. Un des plus fermes antagonistes de *l'Avenir*, Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, se montrait l'un des plus ardents champions de la liberté de l'enseignement, et, sans contredit, l'un des mieux inspirés. Un autre adversaire non moins déclaré du *Mennaisianisme*, M. l'abbé Dupanloup, plein de feu, de résolution, de coup d'œil, se révélait comme polémiste avec une supériorité dès le premier jour incontestée. D'autre part, *le Correspondant*, absent de la lice depuis la fin de 1834, avait reparu en 1843 avec un accroissement d'autorité remarquable. La jeunesse catholique était pleine d'ardeur. Cet élan, disons-le, lui venait en droite ligne de la chaire de Notre-Dame, alors occupée avec un éclat incomparable, durant le Carême par le P. de Ravignan, durant l'Avent par le P. Lacordaire. Dieu avait donné à l'Église de France, à cette date, une pléiade d'hommes d'élite, qui ne s'est pas retrouvée depuis : le P. Lacordaire, le P. de Ravignan, M. Dupanloup, dans la chaire ; un orateur politique comme M. de Montalembert ; un jurisconsulte comme M. de Vatimesnil ; un

érudit comme M. Lenormant ; un professeur et un écrivain comme M. Ozanam.

C'est dans ces circonstances que M. de Montalembert parut à la tribune, le 16 avril 1844. Il s'agissait du projet de loi sur les fonds secrets. D'après les usages parlementaires, le vote annuel de ces fonds donnait lieu à une discussion générale sur la politique du gouvernement. En 1844, cette discussion porta principalement sur la lutte qui avait éclaté entre le clergé et l'Université, au sujet de la liberté d'enseigner. A la Chambre des députés, M. Dupin aîné avait prononcé contre l'attitude du clergé un réquisitoire vivement applaudi, qui se terminait par ces mots : *Soyez implacables!* A la Chambre des pairs, M. de Montalembert prit à partie le réquisitoire de M. Dupin, et le mit littéralement en pièces. Ce fut le châtiment du caustique champion du gallicanisme parlementaire de subir, en personne et en silence, dans la tribune réservée où il se trouvait placé durant le discours de M. de Montalembert, cette flagellation publique. Elle fut exemplaire.

Le jeune pair avait pour maxime que, pour défendre l'Église, trois choses sont nécessaires : du courage, du courage et encore du courage. Le 16 avril 1844, le courage, certes, ne lui fit pas défaut!

Il s'étonna que, dans un pays où les plaintes sont

le pain quotidien de la presse, où la vie publique n'est qu'un murmure continuel, toutes les fois qu'un évêque, un prêtre, un catholique élève la voix, on se récrie, comme si ce grand corps de quatre-vingts évêques, de cinquante mille prêtres, de plusieurs millions de fidèles, devait être exclu de cette liberté de la plainte, qui est le droit de tous les Français. « Il y a peu de jours, disait M. de Montalembert, un magistrat très-haut placé (M. Dupin) se félicitait, à une autre tribune, de ce que nous vivons sous un gouvernement *qui ne se confesse pas*. Chacun son goût ; mais, au moins, on avouera que le gouvernement sous lequel nous vivons lit les journaux, et l'on ne devrait pas se plaindre de voir remplacer le confessionnal, qui, dit-on, n'existe plus, par les journaux qui, heureusement, existent fort bien. On a dit que les évêques étaient des fonctionnaires. Non, mille fois non! Les évêques, aux yeux des catholiques (et ils sont faits, après tout, pour les catholiques ; ils ne sont pas faits pour ceux qui, d'après une expression fameuse, *n'en usent pas*), les évêques, aux yeux des catholiques, sont commis par Dieu au gouvernement de l'Église, ils ont mission d'en haut pour diriger nos consciences, et, au besoin, pour les *troubler*. La loi reconnaît leur autorité, mais ce n'est pas elle qui l'a créée : ou ils tiennent cette autorité de Dieu, ou ils ne la tiennent de personne.

C'est là leur croyance et la nôtre. Tout évêque qui, ayant cette croyance, n'agirait pas comme ont agi récemment les évêques de France pour le salut des âmes, serait un prévaricateur.... Nulle part, aujourd'hui, l'Église ne désire ni n'essaye de se mêler au gouvernement temporel des hommes. Mais céder le gouvernement des âmes, l'éducation des âmes, le droit spirituel, c'est ce qu'elle ne fera jamais. Elle a subi maintes fois les tyrannies de ce genre, elle ne les a jamais acceptées ; elle supporte beaucoup, elle se tait quelquefois, mais elle ne recule jamais. »

M. de Montalembert maniait avec un égal succès toutes les armes, l'ironie comme la logique. Le conseil d'État venait de déclarer que l'évêque de Châlons avait *troublé les consciences*, c'est là l'éternel prétexte de tous ceux qui veulent bâillonner l'Église. « De deux choses l'une, disait l'orateur : ou les consciences en question sont catholiques, ou elles ne le sont pas. Si elles ne le sont pas, elles ne peuvent être troublées par un évêque. Si elles le sont, y a-t-il une idée plus risible que celle d'une conscience assez délicate pour être troublée par les dires d'un évêque, et en même temps assez facile pour être rassurée par un rapport de M. le vicomte d'Haubersart et une ordonnance de M. Martin (du Nord)? Oui, je défie qu'on me trouve en France un seul homme qui se dise : « Hier j'étais troublé, mon « évêque avait dit des choses qui m'inquiétaient.

« Mais aujourd'hui M. d'Haubersart et M. Martin « ont parlé : me voilà tranquille ! » (*Hilarité.*)

« On sent si bien, poursuivait M. de Montalembert, l'impuissance de ces remèdes, qu'on vous pousse à faire des lois nouvelles, des lois *implacables* contre nous. Eh bien, faites-les, nous ne les redoutons pas. Oui, faites des lois, si bon vous semble : elles seront exécutées peut-être, mais elles seront impuissantes. Vous n'êtes pas de taille à vaincre dans une lutte qui n'a porté bonheur ni à Mirabeau, ni à Robespierre, ni à Napoléon. Il s'agit non pas d'une question de parti, mais d'une question de conscience ; on n'en finit pas avec les consciences comme avec les partis. On vous dit d'être inflexibles ; mais savez-vous ce qu'il y a de plus inflexible au monde ? eh ! ce n'est ni la rigueur des lois injustes, ni le courage des politiques, ni la vertu des légistes : c'est la conscience des chrétiens convaincus. On vous dit : *Soyez implacables.* Eh bien, soyez-le ; faites tout ce que vous voudrez et tout ce que vous pourrez. L'Église vous répond par la bouche de Tertullien et de Fénelon : « Nous ne sommes point à « craindre pour vous, mais nous ne vous craignons « pas. » Catholiques du dix-neuvième siècle, au milieu d'un peuple libre, nous ne voulons pas être des ilotes. Nous sommes les successeurs des martyrs, et nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat. Nous sommes les fils des croisés

et nous ne reculons pas devant les fils de Voltaire. »

Ce sont là des paroles qui ne périssent point. Gravées sur la médaille d'honneur offerte par les catholiques de Lyon à M. de Montalembert, en récompense de son dévouement à la liberté de l'Église, elles ne seront jamais oubliées.

Mais ce n'était là pourtant qu'un combat d'avant-garde. Le 22 avril commença la grande bataille, la discussion de la loi sur l'enseignement secondaire. M. Cousin parla le premier. Pour lui, l'Université, c'était l'État lui-même, l'État appliqué à l'instruction de la jeunesse; discuter l'Université, c'était mettre en question l'unité française. Ce sophisme au fond était toute la loi.

M. de Montalembert le saisit corps à corps. Il cita d'abord le mot si vrai de Burke : « Les mauvaises lois sont la pire des tyrannies. » Et il ajouta que, parmi les lois de tyrannie, les pires sont les lois hypocrites, comme celle qui était en ce moment présentée, laquelle s'intitulait *Loi sur la liberté de l'enseignement*, bien qu'elle ne fût qu'une loi de prévention, de restriction et de police. Puis, entrant dans le vif de la question :

« Jamais, dit le jeune orateur, jamais, dans les États les plus absolus, depuis du moins que le christianisme a transformé le monde, jamais jusqu'à nos

jours on n'avait rêvé l'intervention directe *et exclusive* de l'État dans l'éducation. Cette funeste doctrine ne se fonde, dans le passé, que sur l'autorité de Minos, de Lycurgue et de Robespierre, c'est-à-dire sur la fable, sur le paganisme et sur quelque chose de pire que le paganisme. Toujours et partout, quel que fût le degré de l'autorité que l'État se réservait sur l'éducation, dans les pays protestants comme dans les pays catholiques, on a vu cette tâche spécialement attribuée à l'Église, ce qui mettait la conscience et la famille à l'abri des révolutions, des variations et des excès de l'ordre temporel. Aujourd'hui où l'Église ne règne plus que sur une partie plus ou moins considérable de la société, il est juste, il est nécessaire même, que les intelligences qui repoussent son autorité trouvent d'autres ressources. Mais ce n'est pas là ce que l'on veut. Ce qu'on veut, c'est qu'un mandarinat *de gens qui ne reconnaissent aucune foi surnaturelle* vienne usurper, *au nom de l'État*, l'autorité morale la plus délicate et la plus sacrée, *prétendre à la haute police des âmes et des intelligences*, et mettre la main, à l'exclusion de tous autres, sur ce qui était autrefois le domaine exclusif de la foi religieuse. A l'appui de cette prétention l'on s'est borné à dire que l'État est laïque. Oui certes, mais il y a deux manières d'être laïque pour les États comme pour les individus : on est laïque religieux, ou bien laïque incré-

dule. Eh bien, aujourd'hui l'État est incrédule, officiellement incrédule. » (*Réclamations.*)

On réclamait alors, on ne réclamerait plus aujourd'hui. La tyrannie marche enseignes déployées. Son mot d'ordre, comme je l'ai dit, est l'instruction *obligatoire*, c'est-à-dire forcée, et *laïque*, c'est-à-dire irréligieuse. On reprend la thèse de feu Danton: « L'enfant appartient à l'État et non à son père », et l'on y joint l'athéisme d'Hébert et de Chaumette; à l'école, il ne sera plus même question de l'Être suprême de Robespierre. Est-ce assez clair? Nous avons affaire à des sectaires qui prétendent biffer des livres scolaires le nom de Dieu en vertu de la liberté de conscience. Voilà où nous en sommes!

Mais nous répondrons à M. Jules Simon ce que M. de Montalembert répondait à M. Villemain : « Votre loi est d'un bout à l'autre la sanction de cette doctrine qui regarde la liberté comme une concession de la puissance publique, et non comme le droit naturel de la société. Pour vous, paraît-il, la servitude est le droit commun; la liberté n'est qu'une exception, un privilége, qui doit être motivé (en quelque sorte excusé) aux yeux de la loi. Je soutiens que, dans un pays libre, c'est le principe contraire qui doit servir de base: c'est la restriction, c'est l'intervention du pouvoir public qui doit être motivée et démontrée nécessaire. L'État peut avoir le droit d'offrir

une éducation nationale ; mais il n'a certes pas le droit de l'imposer. Le principe d'une éducation nationale est inséparable de celui d'une religion nationale. Là où il n'y a pas une religion de l'État, le monopole de l'instruction aux mains de l'État est une odieuse inconséquence. « Tout privilége, disait Talleyrand à l'Assemblée constituante, est par sa nature odieux : *en matière d'instruction publique, il serait plus odieux et plus absurde encore.* » Et M. de Montalembert citait, qui ? M. Ledru-Rollin, affirmant que, pour l'individu, il n'existe pas de souffrance plus grande que l'oppression de sa conscience, et pas d'oppression de conscience plus amère que la déportation de ses fils dans des écoles qu'il regarde comme des lieux de perdition, que *cette conscription de l'enfance, traînée violemment dans un camp ennemi et pour servir l'ennemi* ». C'est M. Ledru-Rollin qui a dit cela.

Si j'osais opposer à M. Jules Simon quelqu'un qu'il connaît bien, j'ajouterais avec le ton modeste et doux qui est le propre des philosophes : « Je défie qui que ce soit de répondre à ce raisonnement autre chose qu'un sophisme[1]. »

Le 8 mai 1844, le débat se passionna plus encore. Le projet de loi excluait du droit d'enseigner les

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1843, t. I, p. 393 (article de M. J. Simon).

membres des congrégations religieuses. Au fond, c'était la négation même de la libre concurrence en matière d'enseignement, la consécration indirecte mais évidente du monopole de l'Université. En effet, celle-ci avait pour elle non-seulement la possession, c'est-à-dire une longue expérience de l'enseignement, mais encore le budget de l'État, mais en outre les plus belles chances d'avancement pour ses professeurs et des traitements de retraite assurés pour leur vieillesse, mais enfin des bâtiments d'une splendeur incomparable, puisque Napoléon lui avait attribué en pur don tous les édifices scolaires construits par l'ancienne France. Pour lutter pratiquement contre elle, il fallait donc commencer par bâtir partout, et qui pouvait y songer? Ce n'étaient pas les évêques, tous pliant sous le faix des autres charges qui incombaient à leur sollicitude pastorale. Ce ne pouvaient être que des ordres religieux, forts de la confiance qu'ils inspiraient aux familles et de l'esprit de suite que leur donne la perpétuité de leur institut. Écarter les ordres religieux enseignants, c'était rendre de fait impossible toute concurrence autre que celle des petits séminaires, lesquels sont dans une condition d'infériorité à peu près forcée, le professorat y étant habituellement mobile, comme poste de transition entre le grand séminaire et les fonctions du ministère sacré. Proclamer la libre concurrence et en exclure

les ordres religieux enseignants, c'était donc là une des hypocrisies manifestes du projet de loi. Une autre hypocrisie, c'était de ne pas nommer les jésuites. Le législateur évitait de prononcer leur nom, parce que, au fond, il avait honte de faire d'une loi de liberté un bill de proscription contre une seule personne morale, à savoir, contre la Compagnie de Jésus. Mais il n'en était pas moins vrai que, sous cette appellation générale de congrégations religieuses, les jésuites seuls étaient menacés, les jésuites seuls étaient atteints.

M. de Montalembert n'était pas homme à ne pas relever le gant. Il le fit avec cette franchise qui était l'une des conditions de sa nature.

Il rappela d'abord que, s'il est un caractère commun à tous les ordres religieux, c'est la vocation de l'enseignement ; que les moines ont été les précepteurs de toute l'Europe chrétienne ; que, pendant huit siècles, ils ont conservé au monde, *eux seuls*, l'instruction publique comme un dépôt sacré ; que, pendant six autres siècles, ils ont continué à enseigner dans tous les pays collatéralement avec les universités, et ce fut le temps de leur plus grande splendeur en France ; que maintenant on voulait qu'eux seuls fussent exclus du droit commun (telle est la justice des modernes), mais que c'est un fait entièrement nouveau, entièrement révolutionnaire que cette interdiction de l'enseignement aux ordres

religieux, fondateurs premiers de toutes nos écoles. Et pourquoi une telle interdiction? uniquement par haine et par peur des jésuites. Serait-ce que la société moderne ne se sent pas de force à lutter contre quelques centaines de religieux de cet institut? Non pas. Les plus sincères de nos adversaires l'ont franchement avoué: « Le nom de jésuite n'est ici qu'une vieille formule, qui a le mérite de résumer toutes les haines populaires contre ce qu'il y a de rétrograde et d'odieux dans les tendances d'une religion dégénérée. En dépit des distinctions qu'on établit entre le clergé séculier et les révérends pères, tout le monde sent bien qu'il s'agit en réalité de savoir qui l'emportera du catholicisme ou de la liberté de penser[1]. »

Sous le nom de jésuitisme, on poursuit donc ici le catholicisme, auquel on ne fera grâce que le jour où il se laissera museler et mener en laisse comme un animal domestique. Mais le catholicisme n'a pas cette humeur servile : il résistera, il souffrira, il vaincra. En effet, il en a vu bien d'autres. De nos jours même, il a usé les forteresses prussiennes en la personne des archevêques de Cologne et de Posen. Plus anciennement, il avait usé la guillotine de Robespierre et les pontons du Directoire.

Le projet de loi de 1844, je le reconnais, était

[1] *Revue indépendante.*

plus habile. Il ne traquait pas les jésuites, comme le fait en ce moment M. de Bismark : il se bornait à les déclarer incapables d'enseigner, et, pour les atteindre, il s'en rapportait à leur parole : pouvait enseigner quiconque affirmait par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation non légalement établie en France. Quelle bénignité ! « Vous voilà, s'écriait M. de Montalembert, vous voilà qui pourchassez le dévouement religieux jusque dans le cœur du prêtre ! Vous renversez les murs de ce domicile inviolable et sacré qu'on appelle la conscience, pour en arracher une affirmation qui doit priver un citoyen du bienfait de votre loi ! Vous exigez de lui ce que la loi n'exige de personne : qu'il se condamne de sa propre bouche ! Et vous ne voyez pas que, pour cette iniquité même, vous lui rendez le plus bel hommage, vous vous prosternez devant sa sincérité, vous le traitez comme Aristide, à qui on demandait sans crainte d'écrire sa propre sentence, tant on était sûr de la probité de celui qu'on voulait proscrire. » (*Mouvement d'adhésion.*)

Mais combien l'orateur était-il plus irréfutable encore quand il montrait ce stigmate d'indignité s'appliquant à deux hommes qui étaient l'honneur de leur pays, au P. de Ravignan, au P. Lacordaire ! « Daignez remarquer, messieurs, ce qui se passe autour de vous. La chaire chrétienne a toujours été une des gloires de la France, même sous le point

de vue intellectuel et littéraire. Eh bien, quel est le phénomène qu'elle vous présente aujourd'hui? Deux hommes rivaux par l'éloquence, mais profondément unis par leur affection réciproque, par le but de leurs travaux, par l'analogie des résolutions de leur vie : l'un, dont la parole bondit comme un torrent, entraîne et terrasse par des élans imprévus et invincibles ; l'autre, qui, comme un fleuve majestueux, répand les flots de son éloquence toujours harmonieuse et correcte ; l'un qui domine et ébranle par l'enthousiasme, portant jusqu'au fond des cœurs les plus rebelles des éclairs de foi, d'humilité et d'amour ; l'autre qui persuade et émeut autant par le charme que par l'autorité, et qui redresse les intelligences en purifiant les âmes; tous les deux, le dominicain et le jésuite, enchaînant successivement, d'année en année, au pied de la plus haute des tribunes, des milliers d'auditeurs attentifs, charmés, surtout étonnés de s'y trouver ; tous les deux rendant ainsi à la chaire française un éclat, une popularité, une gloire qu'elle n'avait pas connue depuis les jours de Massillon. Eh bien, ces deux hommes, l'honneur de la France catholique, ces deux hommes dont je chercherais difficilement les rivaux et surtout les supérieurs à aucune autre tribune, soit politique, soit littéraire, ces deux hommes, vous les proscrivez, vous les déclarez incapables d'être maîtres d'étude, vous leur refusez

le droit que vous livrez au dernier de vos bacheliers, et cela dans une loi que vous appelez une loi de liberté ! Vous les excluez de cet enseignement auquel se livrent impunément tels hommes que je ne veux pas nommer à côté d'eux, et qui ont soulevé tant de scandales[1] ; vous les excluez, eux seuls : je me trompe, eux et les coupables flétris par la justice criminelle du pays, ou flétris au jugement de leurs concitoyens par leur immoralité notoire ! Et pour quelle cause les excluez-vous ? Leur capacité ne saurait être douteuse ; et, d'ailleurs, ils ne reculeraient, eux et leurs frères, devant aucune condition de capacité. Est-ce donc leur moralité qui inquiète ? ont-ils commis quelque délit ? sont-ce des conspirateurs, des ennemis du repos public ? Non, leur vie est aussi irréprochable que leur éloquence est éclatante ; ils ont passé partout en faisant le bien. Leur crime, le voici : c'est d'avoir senti qu'il fallait mettre leur talent, leur énergie, leur dévouement, leur désintéressement même sous la sauvegarde d'un lien sacré ; c'est d'avoir juré à Dieu de rester chastes, pauvres et obéissants ; c'est d'avoir renoncé aux trois grandes tentations de l'humanité : la chair, l'or et l'indépendance de volonté ; leur crime, c'est de s'être engagés par des obligations spéciales et inviolables, et jusqu'à la

[1] MM. Quinet et Michelet. (Voir la séance de la Chambre des pairs du 14 avril 1845.)

mort, au service de Dieu et du prochain. Voilà leur crime! Voilà pourquoi les législateurs d'un pays civilisé, qui se disent chrétiens et qui se révoltent quand on les qualifie d'incrédules, déclarent ces hommes dont je parle, eux et leurs pareils, incapables de veiller sur l'enfance.

« Je ne crains pas de le dire, on n'en ferait pas autant en Turquie. Non, si le P. Lacordaire ou le P. de Ravignan allaient ouvrir une école en Turquie, on ne la fermerait pas sous ce seul prétexte qu'ils se sont voués à Dieu par ces trois vœux qui, depuis quinze siècles, ont enfanté tant de merveilles.

« Et qui donc a dit aux auteurs de cette exclusion que ces hommes n'ont pas derrière eux d'autres hommes qui leur ressemblent? Ils appartiennent tous deux à des ordres qui ont rempli le monde de leurs vertus, de leur génie et de leurs martyrs. Où a-t-on donc pris le droit de tarir le dévouement, l'énergie, le talent, à la source la plus pure et la plus féconde? Où donc a-t-on pris le droit de dire, au nom de la France : « J'ai assez de forces, assez de talents, assez de dévouements comme cela ; je n'ai plus besoin de rien. On dit que ces hommes ont tout cela; mais peu m'importe, je ne veux pas même en essayer. Ils sont Français aussi; peu m'importe encore; que le sein de la patrie leur demeure fermé! Ils réclament la liberté et l'égalité :

que la liberté soit pour eux une chimère, l'égalité un mensonge ; ou plutôt, qu'ils soient libres comme les forçats libérés, et égaux aux repris de justice. » (*Réclamations.*) Oui, Messieurs, c'est bien cela : les forçats, les repris de justice et les moines, voilà les trois seules catégories que vous excluez. »

Paroles perdues ! La Chambre des pairs refusa le droit d'enseigner au P. de Ravignan et au P. Lacordaire.

M. de Montalembert ne se retira point de la lice. Il continua de disputer pied à pied le champ de bataille, et pendant un mois la France eut un grand spectacle, celui de quatre pairs, MM. le baron Séguier, le comte de Montalembert, le comte Beugnot, le marquis Barthélemy, faisant tête à eux quatre aux orateurs du gouvernement et à ceux de la majorité, sans céder un seul pouce de terrain. Au terme de la discussion se présentait un article conçu dans l'espoir de concilier les évêques au projet de loi, en exemptant de quelques-unes de ses rigueurs les écoles secondaires ecclésiastiques. C'était un piége tendu aux antagonistes du projet : s'ils acceptaient l'exemption, ils désertaient le principe de l'égalité devant la loi, ils réclamaient pour l'Église un privilége ; s'ils repoussaient l'exemption, ils risquaient de déplaire à l'épiscopat, et d'ailleurs ils tombaient dans le droit commun de

la servitude, eux les défenseurs exclusifs du droit commun de la liberté. Cela étant, ils n'avaient pas de place désormais dans la lutte. En effet, ils repoussaient également les deux termes de l'alternative; ils n'avaient d'autre parti à prendre que de se retirer de la discussion de cette partie de la loi. M. de Montalembert le fit ; mais, avant de se rasseoir, il crut devoir au gouvernement de son pays un suprême avertissement.

« Si, pour mieux étouffer, dit-il, la liberté promise par la Charte, on veut intervenir plus encore que par le passé dans le régime intérieur des petits séminaires, il faut bien savoir à quoi l'on s'expose.

« Le droit des évêques de préparer une portion de la jeunesse au sacerdoce est un droit sacré. Quoi qu'il arrive, les évêques n'y renonceront pas. Il n'y a pas de loi, pas de violence, pas de ruse, pas de faveur qui puisse les y réduire ; ou autrement il leur faudrait devenir infidèles à leurs traditions et à leurs propres lois, et c'est un spectacle que l'Église catholique n'a pas encore donné au monde.

« Vous voudrez peut-être les y contraindre, vous essayerez de forcer la volonté des évêques. Eh bien, vous ferez beaucoup de mal à l'Église, mais vous en ferez beaucoup plus encore à l'État. (*Mouvement.*) Et, de plus, vous ne réussirez pas.

« Ce que vous ferez, le voici : vous exciterez contre vous, au sein de la portion la plus honnête et la plus tranquille du peuple français, une de ces résistances lentes à se former, mais bien plus lentes encore à disparaître, une de ces résistances dont on ne vient pas à bout avec la force matérielle, mais qui survivent à toutes les violences comme à toutes les finesses de la politique. Oui, sachez-le, au fond de chaque presbytère, au pied de chaque autel, devant chaque foyer domestique, auprès de chaque berceau où veillera une mère chrétienne, vous animerez contre vous les sentiments les plus profonds que le cœur humain puisse nourrir. Et vous aurez fait tout cela uniquement par peur de la liberté et par complaisance pour des passions vieillies et pour les traditions des plus mauvais temps de notre histoire. Vous courez droit sur un écueil que nul n'a jamais abordé sans péril, et où se sont brisées des puissances bien autrement fortes et bien autrement habiles que n'importe quel pouvoir d'aujourd'hui : nous vous le signalons. Si nous ne le faisions pas, nous serions infidèles à ce serment de bons et loyaux pairs de France que nous voulons inviolablement tenir. »

M. Guizot éprouva le besoin de protester immédiatement contre ces graves paroles. Mais les faits ont montré combien elles étaient vraies. Plus la

monarchie de 1830 et la bourgeoisie, qu'elle personnifiait, se sont opiniâtrées dans leur impolitique répugnance à la liberté de l'enseignement, plus elles ont propagé et enraciné la désaffection au sein des familles fortement catholiques. Ces familles assurément n'ont pas fait la révolution de 1848, mais on n'en a pas moins dû regretter alors d'avoir trop dédaigné ceux qui prient.

Le gouvernement en avait une sorte de pressentiment, il affectait de s'en prendre à M. de Montalembert et de le rendre seul responsable du mécontentement des catholiques [1]. Rien n'égalait l'irritation des ministériels contre lui, si ce n'est l'ébahissement qu'il causait aux politiques. « Que veut-il ? s'écriaient ceux-ci ; que veut-il donc ? S'il cherchait à ébranler le gouvernement, on comprendrait ; mais évidemment il n'y songe pas. Alors que signifie son opposition ? quel en est le but ? Il voit bien qu'il a tout le monde contre lui. Où cela peut-il le mener ? Il ne tiendrait qu'à lui d'être ambassadeur en Belgique, et il se rend impossible de gaieté de cœur ! » Je n'invente rien, je raconte. M. Molé seul disait : « Quel dommage qu'il ait si « peu d'ambition ! Et pourtant c'est beau : si je n'a- « vais que quarante ans, je ne voudrais pas d'autre « rôle que celui de M. de Montalembert. »

[1] Voir les deux discours de M. Martin (du Nord) dans la séance du 12 juin 1845.

C'était, en effet, une grande nouveauté qu'un pareil rôle, et il était digne de la haute intelligence de M. Molé d'en comprendre la grandeur.

Je passe rapidement sur les incidents qui ont suivi, sur la triste campagne de M. Thiers en 1845 contre les jésuites, et sur l'éparpillement temporaire de ces religieux à la suite des négociations de M. Rossi avec le cardinal Lambruschini. Ce demi-succès de M. Rossi fut une rude épreuve pour M. de Montalembert, qui, de concert avec le P. de Ravignan, M. de Vatimesnil et Berryer[1], avait tout préparé pour la lutte ouverte. Deux fois il avait porté personnellement la question à la tribune de la Chambre haute, avec un talent vraiment supérieur[2]. Il n'avait pas manqué de dire que, si jamais le gouvernement reparlait des jésuites, sans doute il ne leur reprocherait plus d'obéir à un chef étranger, puisque c'était justement à ce chef étranger que le ministère avait l'obligation de faire résoudre à son point de vue la question de leur dispersion. Mais il appuya surtout sur ce fait, que la liberté religieuse survivait; qu'en effet tout le monde n'était pas jésuite, tout le monde n'avait pas son

[1] Ce dernier avait défendu les jésuites contre M. Thiers, le 2 mai 1845.

[2] Chambre des pairs, 11 et 12 juin, puis 15 juillet 1845.

général à Rome, et qu'il restait à réduire tous ceux qui veulent l'indépendance de la conscience et, par conséquent, la liberté de l'Église ; qu'ainsi la question de l'enseignement restait entière, que rien n'était fini, rien n'était changé ; qu'il y avait seulement contre les catholiques un prétexte de moins.

M. Guizot le sentait. Bien supérieur aux préjugés de la bourgeoisie (même conservatrice), il reconnaissait qu'il y avait quelque chose à faire pour rassurer les évêques et pour défendre la situation parmi les catholiques. Il déclara donc solennellement que « l'Université impériale *blessait les droits des familles* et ne tenait pas compte des croyances religieuses[1]. » Le projet de loi de 1844 avait été retiré ; le nouveau ministre de l'instruction publique, M. de Salvandy, avait dans le cœur plus d'affection pour la religion que M. Villemain. Sur ces entrefaites, la Chambre des députés fut dissoute (juin 1846). Pour prémunir ses frères dans la foi contre une confiance trop prompte dans le cabinet, M. de Montalembert se hâta de publier sa brochure : *Du devoir des catholiques dans les élections*. Cette brochure avait pour épigraphe cette parole de saint Jérôme : « Ce que la lutte a sauvé, qu'une feinte paix ne nous l'ôte pas : *Quod bellum*

[1] Discours du 30 janvier 1848.

servavit, pax ficta non auferat. » L'auteur prenait acte des progrès accomplis dans l'opinion depuis trois ans. En 1845, n'eût-il pas cru rêver celui à qui l'on eût dit qu'on verrait la question religieuse se frayer un chemin à travers tous les dédains, toutes les destructions, tous les intérêts, et entrer triomphalement dans le domaine des faits, de la pratique, des affaires? N'était-ce pas cependant ce qui était arrivé? « Nous avons eu contre nous, disait M. de Montalembert, tout ce qu'il y a de puissant, d'influent, de populaire dans ce pays : la grande majorité des deux Chambres, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des journaux, les tribunaux et les académies, le Conseil d'État et le Collége de France, les intrigues de la diplomatie à Rome et l'orgueil de la fausse science à Paris, les hommes d'État, les *penseurs*, les sophistes et les légistes. Et cependant nous n'avons pas été vaincus! » — On ne pouvait mieux résumer l'histoire parlementaire des trois dernières années.

M. de Montalembert faisait honneur surtout aux évêques de ce résultat inespéré. C'était justice : il y a dans l'unanimité du corps épiscopal une force morale devant laquelle s'arrêtera toujours un homme d'État digne de ce nom. Toutefois, disons-le, il y avait autre chose encore : c'est qu'alors tout le monde croyait à la liberté. On différait sur les applications, mais le principe était hors de

cause; personne alors n'eût osé dire que la majorité est au-dessus de la liberté, en d'autres termes, qu'on peut tout dès qu'on est le plus fort.

La brochure de M. de Montalembert fit arriver à la Chambre élective un certain nombre de catholiques éminents, entre autres M. de Falloux, qu'il suffit de nommer. De plus, cent vingt-deux des députés nouvellement élus avaient, pour obtenir les voix des catholiques, pris envers eux des engagements plus ou moins catégoriques. En somme, si c'est l'unité de direction et d'action qui constitue les partis, il y avait désormais en France un parti catholique. Et on le traitait avec le respect qu'inspire toujours une force sérieuse : M. de Salvandy présenta à la nouvelle Chambre un projet de loi plus conciliant sur la liberté de l'enseignement. Mais les événements se précipitèrent, et ce bill n'eut jamais les honneurs d'un débat à la tribune. Il obtint pourtant un rapport favorable de la Commission chargée de l'examiner; mais ce rapport fut littéralement pulvérisé dans *le Correspondant* par M. de Montalembert[1].

Ce dernier, d'ailleurs, n'était resté silencieux devant aucune des grandes questions qui furent soumises à la Chambre haute de 1844 à 1848. Mais il en est deux qui devaient clore avec un éclat incomparable sa carrière de pair de France.

[1] Numéro du 25 septembre 1847.

Pie IX, élu souverain Pontife le 17 juin 1846, avait inauguré son règne par un ensemble de réformes aussi larges que spontanées. L'effet en avait été immense dans le monde entier, et, pour la première fois, le président des États-Unis, dans son message au Congrès, avait rendu au Pape un hommage public. M. de Montalembert s'étonna que le discours du roi, à l'ouverture de la session de 1848, n'eût fait aucune allusion aux réformes accomplies par le Saint-Père. Il s'affligea de ce silence dans l'intérêt de l'ordre : la cause de l'ordre, dit-il, a sans cesse besoin d'être secondée et soutenue ; elle ne peut plus l'être en Italie par l'Autriche, mais elle peut et doit l'être par la France. L'orateur demandait en conséquence que l'oubli commis par le discours de la Couronne fût réparé avec éclat dans l'adresse de la Chambre des pairs. Il le demandait dans l'intérêt de la liberté italienne. Car, ajoutait-il, « à côté de la joie que doit exciter le mouvement commencé, encouragé, par le souverain Pontife, il serait insensé de ne pas trouver place dans son cœur pour des inquiétudes et des appréhensions. En effet, à côté de ce mouvement italien auquel nous applaudissons tous, au sein de cette population qui reconnaît le Pape pour chef, il est une minorité qui veut marcher autrement que le Pape, *qui veut même exploiter la popularité de la papauté actuelle, afin*, peut-être, *de la renverser*

un jour... Le Pape avait à choisir entre deux papautés : une papauté autrichienne, c'est-à-dire impuissante et discréditée, et une papauté italienne, c'est-à-dire une papauté orageuse et difficile. Il a bien fait de choisir la papauté italienne, quelles que soient les épreuves que peuvent lui susciter son courage et sa résolution sublime... S'il échoue, savez-vous ce que cela prouvera? cela ne prouvera qu'un chose, c'est que l'Italie est indigne de lui [1]. » — Je ne crois pas que la mémoire de M. de Montalembert ait à rougir de ces prévoyantes paroles.

Trois jours après, dans cette même discussion de l'adresse au roi, l'éloquence du noble pair eut des accents, si je l'ose dire, encore plus étonnamment prophétiques.

Il s'agissait des affaires de Suisse. C'était là une lamentable histoire.

En 1845, la populace de Lausanne avait dispersé par la force les représentants du peuple du canton de Vaud. Il était aisé de faire immédiatement et efficacement justice de cet acte inouï : il suffisait que l'Europe refusât de reconnaître et le gouvernement issu de l'émeute et la diète où seraient admis les députés de ce gouvernement. M. de Metternich en fit la proposition à M. Guizot,

[1] Séance du 11 janvier 1848.

qui n'osa pas entrer dans cette voie. Enhardis par l'exemple, les ouvriers de la ville de Genève dispersèrent à leur tour, en 1846, le grand conseil de leur pays. Des faits analogues, accomplis dans d'autres cantons, avaient, en 1847, donné la majorité en diète au parti radical. Ce parti en profita pour déclarer la guerre, au nom de la confédération suisse, aux sept cantons conservateurs, sous prétexte qu'ils avaient conclu entre eux une alliance séparée (*Sonderbund*). C'était la destruction de la souveraineté cantonale. M. Guizot, dit-on, proposa en conseil d'intervenir immédiatement en faveur de cette souveraineté. Son avis ne prévalut point. Les autres ministres n'osèrent affronter une discussion où malheureusement le nom des jésuites était mêlé, et où l'impopularité de ces religieux eût rejailli sur le cabinet. On prit un moyen terme, on sollicita le concours diplomatique de l'Angleterre. Mais nous fûmes joués par lord Palmerston, qui traîna la négociation en longueur pour donner le temps aux 50,000 hommes du général Dufour d'écraser un à un les sept cantons conservateurs avant que la note concertée avec l'Angleterre pût être remise à la diète.

La Chambre des pairs discutait depuis deux jours sur la politique suivie par M. Guizot en cette occurrence. M. de Montalembert intervint dans le débat en ces termes :

« Je tiens, pour mon compte, qu'on ne s'est battu en Suisse ni pour ni contre les jésuites, ni pour ni contre la souveraineté cantonale : on s'est battu contre vous et pour vous (*Sensation*), et voici comment. On s'est battu pour la liberté sauvage, intolérante, irrégulière, hypocrite, contre la liberté tolérante, régulière, légale, sincère, dont vous êtes les représentants et les défenseurs dans le monde. (*Très-bien !*)

« Ce qui était en jeu de l'autre côté du Jura, ce n'étaient, au fond, ni les jésuites ni la souveraineté cantonale ; c'était l'ordre, la paix européenne, la sécurité du monde et de la France. C'est là ce qui a été vaincu, étouffé, écrasé à nos portes, sur nos frontières, par des hommes qui ne demanderaient pas mieux maintenant que de lancer de notre côté les brandons de l'anarchie. (*Très-bien ! très-bien !*)

« Ainsi donc, je ne viens pas parler pour des vaincus, mais à des vaincus, vaincu moi-même ; à des vaincus, c'est-à-dire aux représentants de l'ordre social, de l'ordre régulier, de l'ordre libéral, qui vient d'être vaincu en Suisse, et qui est menacé dans toute l'Europe par une nouvelle invasion de barbares. (*Sensation.*)

« Telle est ma conviction, et je regarde comme bien aveugles ceux qui ne la partageraient pas. (*Marques d'assentiment.*)

« Qu'avons-nous vu? l'abus de la force, l'étouffement de la liberté, du droit, par une violence brutale et impie (*Nombreuses marques d'approbation*), la violation de la foi jurée, la supériorité du nombre érigée en dogme, et le mensonge servant de parure à la violence. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

« Croyez-le bien, Messieurs, ce n'est pas tel ou tel débris d'une oligarchie inoffensive et populaire que je regrette en Suisse, dans cette oasis de l'Europe qui vient de disparaître sous une tyrannie égale à celle de Gessler, — pas plus que je ne regrette dans l'ancienne Pologne la domination exclusive de la noblesse. — Non, Messieurs, ce qui me navre, c'est le libre arbitre des nations confisqué par le nombre, c'est le libre élan des âmes violé par la force, en Suisse comme en Pologne. Voilà ce que je regrette, ce que je déplore et ce que je dénonce! (*Très-bien! très-bien!*)

« Du reste, quand je considère ces deux crimes, j'y remarque une différence que je ne peux manquer de relever. Le crime contre la Pologne, crime de la force, a été commis au nom de la force. Le crime contre la Suisse, c'est le crime du despotisme, avec l'hypocrisie de plus : il est commis au nom de la liberté. A mes yeux, cet odieux mensonge aggrave l'attentat, et le rend dix fois plus digne de votre indignation et de votre mépris! (*Vive approbation.*)

« Croyez-le encore, messieurs, je ne viens pas faire ici une doléance religieuse. Le catholicisme a été blessé en Suisse, tout le monde le sait; mais tout le monde sait aussi qu'au fond, le métier de la religion est d'être blessée, persécutée, opprimée : elle en souffre, mais pour un temps seulement; elle se relève, elle sort de ces épreuves plus radieuse et plus forte.

« Mais savez-vous ce qui ne se relève pas si facilement? C'est l'ordre, c'est la paix, C'EST LA LIBERTÉ SURTOUT, et c'est là ce dont je viens plaider la cause devant vous, c'est là ce que je viens avec vous déplorer et revendiquer. (*Approbation.*)

« Puisqu'on a eu le triste courage de venir à cette tribune se moquer des vaincus et ajouter à l'amertume de leur défaite l'amertume de la dérision (*Très-bien! très-bien!*), qu'on me permette de dire tout ce que je pense. Oui, la défaite a été honteuse. Mais savez-vous quelque chose de bien plus honteux que cette défaite? C'est la victoire (*Vives acclamations*), cette victoire remportée, sans combat, par dix contre un, victoire qui se présentera à la postérité flanquée d'un côté par une sœur de charité expulsée, et de l'autre par un moine de Saint-Bernard spolié, chassé et insulté par ces lâches vainqueurs. (*Nouvelles acclamations.*)

« Eh bien ! est-ce tout? Non. Le bras qui vient frapper les catholiques se détourne pour atteindre

les protestants. Oui, Messieurs : dix jours après la prise de Fribourg, décret qui interdit formellement d'exercer, dans le caton de Vaud, un autre culte que le culte soi-disant national ; interdiction de toute liberté à l'Église libre, à l'ancienne Église vraiment nationale de ce canton, dépouillée et remplacée, à la suite d'une émeute, par une soi-disant Église dont personne ne connaît le dogme ou la pratique : voilà où l'on en est dans la patrie de la réforme et de la liberté de conscience ! (*Vive approbation.*) Sachez-le donc, ce n'est pas au catholicisme qu'ils s'attaquent, c'est à la foi chrétienne tout entière, à tout ce qui croit à Dieu et au Christ.

« Mais est-ce seulement à la religion qu'on en veut ? Non, c'est encore à la liberté sous toutes les formes. Savez-vous où en est la liberté de la presse dans ce même canton de Vaud ? elle est sous le coup de l'interdiction de publier même de simples nouvelles contraires aux intérêts du gouvernement. O patrie de la liberté ! Et à côté de cette interdiction, là et ailleurs, le droit de pétition est bâillonné, le droit électoral violé ; partout les baïonnettes, partout des violences : voilà comme on a respecté la liberté.

« Mais est-ce tout encore ? Il y a des gens qui feraient bon marché même de la liberté, mais qui ne font pas si bon marché de la propriété. (*Rires d'approbation.*) Eh bien, qu'ils écoutent comment

on a respecté la propriété dans la Suisse radicale. Savez-vous ce qu'on y a fait ? on y a rétabli la confiscation ! Messieurs, à l'heure qu'il est, il n'y a plus que deux pays en Europe où cet abominable usage existe, la Russie et la Suisse. Et savez-vous comment cela se passe en Suisse ? Un homme arrive le lendemain de la bataille ou de la ville prise, pillée, bouleversée ; il monte, au milieu de la place publique, sur une table, il dit à deux ou trois cents mauvais sujets : Est-ce vous qui êtes le peuple ? On lui répond aussitôt : Oui ! oui ! — Est-ce que vous me reconnaissez pour votre organe ? — Oui ! oui ! — Voulez-vous faire payer les frais de la guerre aux riches ? — Oui ! oui ! certainement. —Et immédiatement le décret est prononcé. Je n'exagère rien : à Fribourg, à Lucerne, dans le Valais, cela s'est passé ainsi. Je défie qui que ce soit de contester ces faits.

« Et qu'on ne vienne pas dire que le radicalisme n'est que l'exagération du libéralisme. Non, c'en est l'antipode. Le radicalisme, c'est l'exagération du despotisme, rien autre chose ! (*Très-bien ! très-bien !*) La liberté, c'est la tolérance raisonnée ; le radicalisme, c'est l'intolérance absolue. La liberté consacre les droits des minorités ; le radicalisme les absorbe et les anéantit. En un mot, et pour tout résumer, la liberté, c'est le respect de l'homme, tandis que le radicalisme, c'est le mépris de

l'homme poussé à sa plus haute puissance. (*Vive approbation.*) Non, jamais, jamais despote moscovite, jamais tyran de l'Orient n'a plus méprisé ses semblables que ne les méprisent ces clubistes radicaux qui bâillonnent leurs adversaires au nom de la liberté et de l'égalité. (*Très-bien !*)

« Je me crois, du reste, plus qu'à personne, le droit de proclamer cette distinction ; car je défie qui que ce soit d'aimer plus la liberté que moi. On a dit que j'étais exclusivement dévoué à la liberté religieuse. Non, non, Messieurs : ce à quoi je suis dévoué, c'est à la liberté tout entière, à la liberté de tous et de tout. Moi qui ai tant écrit, tant parlé, beaucoup trop, je le reconnais, je défie qu'on trouve une parole sortie de ma plume, ou tombée de mes lèvres, qui ne soit destinée à servir la liberté. La liberté ! ah ! je peux le dire sans phrase, elle a été l'idole de mon âme ! Si j'ai quelque reproche à me faire, c'est de l'avoir trop aimée, aimée comme on aime quand on est jeune, c'est-à-dire sans mesure, sans frein. Mais je ne me le reproche pas, je ne le regrette pas ; car je veux continuer à la servir, à l'aimer toujours, à croire en elle toujours ! Et je pense ne l'avoir jamais mieux servie qu'en ce jour où je m'efforce d'arracher le masque à ses ennemis, qui usurpent son drapeau pour la déshonorer. (*Marques unanimes et prolongées d'assentiment.*)

« Un mot à l'adresse de la France, et ce sera le dernier. La France, après ce qui vient de se passer en Suisse, se trouve dans la situation que voici : le drapeau que vous avez vaincu à Lyon, en 1831 et en 1834, ce drapeau-là est aujourd'hui relevé de l'autre côté du Jura. (*Sensation.*) A l'intérieur, vous avez (ce que vous n'aviez ni en 1831 ni en 1834) des sympathies avouées, publiques, croissantes, pour la Convention et pour la Montagne : l'apologie systématique de tous les crimes qui peuvent désoler ou déshonorer une nation. Je demande donc que les honnêtes gens ouvrent les yeux, qu'ils sachent à quoi s'en tenir sur les périls de la situation, qu'ils s'arment d'une triple résolution à l'encontre des ennemis qui nous menacent.

« Pour moi, ma conviction est que le plus grand des maux dans une société politique, c'est la peur. Dans cette époque infâme et sanglante qu'on veut à toute force réhabiliter, savez-vous quel a été le principe de toutes nos catastrophes ? c'est la peur ! Oui, la peur qu'avaient les honnêtes gens des scélérats, et même la peur que les petits scélérats avaient des grands. (*Très-bien ! très-bien !*)

« N'ayons pas peur, Messieurs. Ne souffrons pas que les méchants aient seuls le monopole de l'énergie, de l'audace. Que les honnêtes gens aient aussi l'énergie du bien ; que les bons citoyens aient aussi, quand il le faut, leur audace ! Veillons sur-

tout sur la liberté. Apprenons, par ce qui se passe au delà du Jura, combien il est dangereux de ne pas savoir la comprendre, la supporter, même chez ceux dont nous ne partageons pas les idées, les croyances, les affections. N'oublions pas que cette liberté vient d'être immolée en Suisse, qu'elle a été trahie par l'Angleterre, mais que la France a pour destinée d'en être à jamais le drapeau et la sauvegarde. (*Acclamations prolongées.*) »

Six semaines après, en une nuit, deux mille émeutiers balayaient le roi et les deux Chambres, en présence d'une armée de cinquante mille hommes, qui les regardaient passer l'arme au bras. La prédiction de M. de Montalembert était accomplie.

IV

M. DE MONTALEMBERT. — 1848-1870

24 février, dix heures du soir.

« La dynastie de juillet a succombé, la Révolution est consommée.

« Dieu fait son œuvre par toutes les mains; il marche à ses desseins par des voies que le monde ignore.

« Aujourd'hui comme hier, rien n'est possible que par la liberté.

« Une liberté sincère peut tout sauver.

« Tous les gouvernements ont en eux la faculté de s'affermir : il leur suffit d'aimer la justice et de pratiquer la liberté. »

Voilà en quels termes *l'Univers* du 25 février annonça la République de 1848.

Ces quelques lignes furent tracées sous les yeux mêmes de M. de Montalembert, avec son approbation. Le vengeur du *Sonderbund* était le seul catholique qui eût peut-être quelques motifs pour ne pas se montrer le 24 février dans les rues de Paris; il fut le seul pourtant qui parut ce soir-là au bureau de *l'Univers*. Brouillé alors avec M. Veuillot, il oublia ses griefs pour courir où l'on pouvait encore combattre. Ils se trouvèrent d'accord pour accepter le fait accompli, comme pour faire tête à l'anarchie en ralliant les catholiques au nom de la liberté.

Cela n'impliquait en quoi que ce fût l'approbation de ce qui venait d'arriver. Comme l'a dit un écrivain catholique, la révolution faite, il s'agissait d'empêcher le drapeau rouge. Un gouvernement avait surgi de l'émeute et il annonçait l'intention de maintenir l'ordre : on le soutint afin de pouvoir le contenir. Ce mouvement fut instinctif et général ; la réflexion le confirma. Il fallait essayer de la république : tout autre parti était manifestement impossible. Les catholiques voulurent franchement tenter l'expérience. Ce fut le sentiment unanime des évêques, et cela sans concert, sous l'unique empire et l'unique impulsion des circonstances. Certes, les raisons communes à tous les honnêtes gens suffisaient, mais il y avait, de plus, pour les catho-

liques, une raison spéciale: les églises et les prêtres avaient été complétement respectés par l'émeute; aucune mauvaise disposition ne s'était manifestée contre nous, pas plus chez le peuple armé que dans le nouveau gouvernement. C'était quelque chose.

On vient de voir que M. de Montalembert ne s'était pas laissé abattre. Dès le 25 février, il assemblait chez lui le comité de la liberté religieuse. Le 28, il publia et signa ce manifeste :

« Au milieu de toutes les révolutions, l'Église reste debout. Sous la République comme sous la Monarchie, il nous faut défendre, aimer et servir la liberté religieuse. Nous le devons, nous le voulons et nous le pouvons. Dans ce changement si grand, si imprévu, nous, catholiques avant tout, nous n'avons rien à changer. Nos droits, nos devoirs, nos intérêts restent les mêmes. Le drapeau que nous avons planté est intact. Nul d'entre les catholiques n'a le droit d'abdiquer. Ils descendront donc dans l'arène, avec tous leurs concitoyens, pour y revendiquer toutes les libertés politiques et sociales. Ils y descendront pour remplir un devoir sacré, un devoir national, un devoir chrétien. Ils y porteront une confiance illimitée dans les desseins impénétrables de Dieu, un ardent amour pour la patrie, un impérissable dévouement à sa gloire et à son bonheur. »

Le 8 mars, M. de Montalembert poussait à organiser, au chef-lieu de chaque département, un comité central chargé de préparer la liste des candidats à l'Assemblée constituante, comme à établir dans chaque arrondissement et dans chaque canton des correspondants actifs et résolus. Il protesta par une circulaire contre l'ingérence électorale de M. Ledru-Rollin et contre ses instructions aux commissaires du Gouvernement. Après avoir beaucoup hésité, il se décida même à accepter la candidature qui lui était offerte dans plusieurs départements. La profession de foi qu'il publia à cette occasion réussit, avec moins d'éclat assurément, mais presque au même degré que son discours sur la question suisse. A cette occasion, M. Persil, le même qui l'avait poursuivi comme procureur général pour l'école libre, en 1831, lui dit ces propres mots : « Je vous ai bien reconnu, Monsieur de Montalembert : vous êtes toujours le même. » En effet, l'ancien pair de France ne désavouait rien de son passé. Il reconnaissait nettement avoir cru à la royauté constitutionnelle. Mais enfin, dans l'ordre purement politique, il n'avait jamais eu qu'un seul drapeau : la liberté pour tous; et, dans la protestation de son âme indignée contre le radicalisme suisse, il n'avait fait que rester fidèle à tous ses antécédents, attaquant des excès dont pas un, grâce au ciel, n'avait déshonoré, en février, la victoire de

la République. Il déclarait qu'il ne serait pas plus le courtisan du lendemain que celui de la veille ; qu'il avait dit, sous la monarchie, sur tout et à tous, ce qu'il croyait la vérité, et qu'il comptait faire de même sous la République ; que si, comme aux États-Unis, cette forme de gouvernement garantissait à la religion, à la propriété, à la famille le bienfait suprême de la liberté, la République n'aurait pas de fils plus dévoué que lui ; que si elle ne reculait pas devant la violence, elle pourrait bien l'avoir pour victime, jamais pour instrument ou pour complice.

Élu représentant du peuple par le département du Doubs, il promit à ses commettants de repousser de toutes ses fores les utopies qui affichaient la prétention de refaire les nations et les sociétés humaines. Il tint parole. Il avait montré le 15 mai, en présence de l'envahissement de l'Assemblée nationale par les clubistes, une intrépidité dont lord Normanby, témoin oculaire, a rendu témoignage[1]. J'ose dire qu'il ne fut pas moins courageux dans son discours sur la reprise de possession des chemins de fer par l'État, prononcé le 22 juin, c'est-à-dire juste la veille de la formidable insurrection qui coûta à la France plus de généraux que la déroute de la Bérésina ou celle de Waterloo. M. de

[1] *Une année de révolution*, ouvrage traduit en français en 1858.

Montalembert combattait, dans ce discours, ce même communisme à qui l'on venait de donner une armée en instituant les ateliers nationaux. Il attaquait ouvertement, non pas seulement le communisme proprement dit, mais encore ce communisme bien plus dangereux qui tendait à substituer partout l'État à l'individu, en accaparant graduellement tous les produits et toutes les forces du pays entre les mains du pouvoir public. « Je ne me sens pas de force, écrivait-il, à arrêter le char de la démocratie triomphante, mais surtout je ne me sens pas d'humeur à monter derrière en guise de laquais. » Le succès de l'orateur fut aussi complet qu'imprévu : d'un seul bond il avait reconquis, au sein de l'Assemblée constituante, la place qu'il venait de perdre ailleurs.

Il fut moins heureux le 18 septembre, quand il proposa d'inscrire dans la nouvelle Constitution *le droit d'enseigner* au même titre et sur la même ligne que le droit de manifester sa pensée par la presse, c'est-à-dire « sans surveillance spéciale, sans autre limite que la liberté d'autrui ou la sécurité publique ». Je viens de relire son discours, et j'avoue que j'ai peine à me rendre compte du soulèvement qu'il excita, non pas de la part des Montagnards seulement, mais de la part de M. Dupin aîné, de M. Léon Faucher et d'un certain nombre

de députés dits *conservateurs*. Évidemment ce qui les passionnait ce jour-là contre la parole de M. de Montalembert, ce n'était pas ce qu'il disait, c'étaient leurs préventions contre sa personne, c'était le spectre noir qu'on croyait apercevoir derrière lui, c'était le retour des jésuites comme ordre enseignant. Je ne sache pas, en effet, qu'il fût échappé à l'orateur, dans tout ce discours, une seule imprudence, si ce n'est l'assertion que le travail est un châtiment, ce qu'il se hâta d'expliquer sur l'heure, de manière à écarter toute idée blessante. A part ce mot, je cherche en vain ce que M. de Montalembert aurait dû omettre dans le discours en question ; je cherche en vain ce qu'il avait dit de faux, de violent, d'inopportun même. J'ai peine à admettre qu'il dût laisser passer la « déclaration des droits garantis par la Constitution », sans essayer d'y faire comprendre celui d'enseigner, dégagé des restrictions hypocrites à l'aide desquelles on le confisquait depuis dix-huit ans. Et pourtant l'*insuccès* du discours fut tel, que M. de Montalembert dut retirer son amendement, et que l'Assemblée écrivit dans la Constitution ce qui suit : « La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de moralité et de capacité *déterminées par les lois* et SOUS LA SURVEILLANCE DE L'ÉTAT. »

Ce fut, qu'on ne l'oublie pas, sous le joug de cet article de la Constitution de 1848, que M. de Fal-

loux, devenu ministre de l'instruction publique après le 10 décembre, dut rédiger le projet de loi qu'il présenta le 18 juin 1849. J'arrive tout de suite à ce projet de loi, pour que le lecteur embrasse, d'une seule vue, tout ce qui tient à cette mémorable émancipation de l'enseignement, qui a été le succès culminant de la vie publique de M. de Montalembert.

Le projet de M. de Falloux abolissait la nécessité d'une autorisation préalable pour ouvrir une école; et celle d'un certificat d'études pour se présenter au baccalauréat; il affranchissait les petits séminaires des mesquines entraves des ordonnances de 1828; il restreignait la surveillance de l'État aux questions d'ordre public. C'étaient là des améliorations décisives. Mais le projet laissait subsister l'Université; il la maintenait dans le privilége de conférer exclusivement les grades légalement exigés au seuil des études de droit et de médecine, grades déclarés nécessaires pour entrer dans la plupart des carrières officielles : c'était l'Université, comme on le voit, qui gardait les Thermopyles. De là des protestations ardentes, dont le journal *l'Univers* se fit l'organe, et qui eurent pour résultat direct de décapiter le parti catholique. En effet, M. de Montalembert avait accepté le projet de loi; il l'avait appelé « le concordat de l'enseignement ». Pour la première fois il fut désavoué et combattu ouvertement

par M. Veuillot, avec la supériorité inévitablement assurée à celui qui parle tous les jours sur celui qui ne parle qu'une fois par mois.

L'Univers avait un autre avantage : il défendait la thèse absolue contre la thèse pratique. Les idées absolues ont quelque chose de simple, qui frappe immédiatement toutes les intelligences. Les vérités relatives, au contraire, sont nécessairement complexes; elles impliquent la comparaison et l'appréciation d'une certaine quantité de faits; elles ne sont donc bien comprises que par un nombre d'esprits plus restreint, c'est-à-dire par les gens d'expérience, par ceux qui ont le sens pratique. Il sera ainsi toujours aisé de décrier aux yeux des hommes absolus un projet de loi, en taxant ce projet de trahison. Et vous ne désarmerez pas ces hommes en alléguant l'impossibilité d'obtenir mieux. Cette impossibilité, ils la nieront, et d'ailleurs « mieux vaut pour nous, diront-ils, être battus sous nos drapeaux, que de triompher sous ceux de l'ennemi ». C'est ce que répondait *l'Univers* à M. de Montalembert en 1850, et c'est ce que les hommes absolus répondront toujours en pareille occurrence : toujours toute transaction leur sera odieuse, et toujours ils sauront la rendre suspecte. Heureusement, toutefois, dans la question débattue entre M. de Montalembert et M. Veuillot, il y avait un juge devant lequel ils s'inclinaient tous les deux. Une dépêche

spéciale de la secrétairerie pontificale chargea le nonce apostolique de témoigner à M. de Montalembert la satisfaction du Saint-Père pour la part qu'il avait prise à la loi. *L'Univers* se tut ; mais il ne se rétracta point. Le coup était porté. M. de Montalembert se réconcilia un instant avec cette feuille ; mais il ne recouvra jamais dans sa plénitude le prestige qui l'avait entouré parmi les catholiques jusqu'à la présentation de la loi de 1850.

Pour moi, je l'avoue, je suis de ceux qui, au premier moment, ne furent point sans inquiétudes sur les suites immédiates de cette loi. Mais je puis me rendre ce témoignage que, dès le premier jour, il me parut désastreux (et je le dis tout haut dès lors) de qualifier de *suicide* l'adhésion qu'y avaient donnée les chefs du parti catholique. On pouvait, certes, combattre leur point de vue : on n'avait pas le droit de le flétrir « comme une secrète défaillance de la raison et du cœur [1]. »

Je dois convenir, d'ailleurs, que mes inquiétudes d'alors n'ont point été justifiées par les faits. C'est la loi de 1850 qui a permis au P. Olivaint d'enseigner à Vaugirard, au P. Lacordaire d'enseigner à Sorèze, au P. Captier d'enseigner à Arcueil. Personne ne croira que ç'ait été là, comme l'avaient prédit les adversaires de la loi, « fortifier le monopole ».

[1] *Univers*, 13 janvier 1850.

Je n'insiste pas sur ces souvenirs douloureux, que l'historien ne pouvait passer entièrement sous silence, mais que le chrétien se reprocherait de raviver, surtout en ce moment où nous avons tant besoin de toutes nos forces. J'aime bien mieux faire quelques pas en arrière et rappeler, le moins longuement que je le pourrai et d'une seule vue aussi, ce qu'a été M. de Montalembert dans la question romaine.

On n'a pas oublié les appréhensions qu'il avait laissé percer à la tribune du Luxembourg, le 11 janvier 1848. Depuis, les événements s'étaient précipités. Le tremblement de terre du 24 février avait eu son contre-coup à Rome. Un homme de cœur, M. Rossi, devenu le premier ministre de Pie IX, ne désespérait pas encore, néanmoins, d'enrayer le char révolutionnaire ; mais il fut assassiné comme il se rendait à la première séance de la Chambre des députés romains. Le lendemain le Pape, assiégé dans son palais, était réduit à s'échapper de Rome. A cette nouvelle, le général Cavaignac, chef du gouvernement français, fit embarquer pour Civita-Vecchia 3,500 hommes. Des interpellations parlementaires lui ayant été adressées à cet égard le 18 novembre 1848, M. de Montalembert prit la parole. Il dit sans détour que la question n'était ni italienne ni française, ni même européenne, mais catholique, et que c'était un immense honneur et un im-

mense bonheur pour la République française d'avoir pu inaugurer en quelque sorte son action au dehors en appuyant, en sauvant, en consacrant l'indépendance de l'idée catholique. « Car, ajouta-t-il, veuillez bien comprendre ceci : la liberté religieuse des catholiques a pour condition *sine qua non* la liberté du Pape, la liberté de celui qui est pour eux la religion vivante. » C'était la première fois que ces choses, si élémentaires et si évidentes qu'elles soient, étaient proclamées à la tribune.

L'année d'après, Pie IX se voyait remis en possession de ses États. Mais au moment où il allait rentrer dans Rome, une lettre de Louis-Napoléon Bonaparte à son officier d'ordonnance exposait, en des termes aussi cavaliers qu'il fût possible, les conditions que mettait le prince au retour du Pape : *amnistie générale, sécularisation des emplois, promulgation à Rome du Code Napoléon*. L'éclatante publicité donnée par le prince à cette lettre était un appel de l'ordre le plus vulgaire à une popularité du plus mauvais aloi. L'Assemblée législative fut saisie de la question, et c'est à cette occasion que M. Thiers, au nom de la commission des crédits relatifs à l'expédition de Rome, fit cette déclaration solennelle, qui n'est pas moins de circonstance aujourd'hui qu'alors : « Sans l'autorité du souverain Pontife, l'unité catholique se dissoudrait. Oui, sans cette unité, le catholicisme périrait au

milieu des sectes, *et le monde moral*, déjà si fortement ébranlé, *serait bouleversé de fond en comble*. Or l'unité catholique serait inacceptable si, au sein du territoire que les siècles ont assigné au Pontife, un autre souverain, PRINCE ou PEUPLE, s'élevait pour lui dicter des lois. Pour le pontificat, il n'y a d'indépendance que la souveraineté même. » En conséquence, M. Thiers écartait nettement les injonctions insolentes formulées par le prince président de la République dans sa lettre au colonel Ney.

A la séance du 19 octobre 1849, M. Victor Hugo, au contraire, avait magnifié cette lettre, aux acclamations enthousiastes de la gauche. M. de Montalembert lui sucéda à la tribune :

« Le discours que vous venez d'entendre a déjà reçu le châtiment qu'il méritait dans les applaudissements qui l'ont accueilli. (*Vives réclamations à gauche.*)

« Puisque le mot de châtiment vous blesse, messieurs, je le retire et j'y substitue celui de *récompense*. (*Rires et approbations à droite. — Murmures à gauche.*)

« L'avenir lui garde, à l'honorable préopinant, vous me permettrez de lui dire cela, l'avenir lui garde un autre châtiment. Un jour, peut-être, il ira lui-même à Rome, dans cette ville incompa-

rable, il ira chercher le repos, la paix, la dignité dans la retraite, tous ces biens qui ont été assurés à la ville éternelle depuis tant de siècles, par ce même gouvernement clérical qu'il a insulté tout à l'heure à cette tribune. Il ira peut-être chercher un jour ces bienfaits. Il les trouvera, et alors il bénira le ciel d'avoir inspiré aux nations chrétiennes la pensée de maintenir en Europe un asile, un seul, pour des biens si précieux, à l'abri de ces orages, de ces calomnies, de ces mécomptes, de ces violences de la vie politique, où son inexpérience semble aujourd'hui placer le bonheur suprême des peuples et des individus. Eh bien, là il se repentira d'avoir fait le discours qu'il vient de prononcer, et ce repentir sera son châtiment. Je ne lui en souhaite pas d'autre.

« Vous parlez d'amnistie et vous oubliez que Pie IX l'a déjà donnée. Quel a donc été le premier acte de son pontificat? l'amnistie la plus complète, la plus universelle, la plus spontanée. Le lendemain du jour où il a ceint la tiare, il a donné cette amnistie, et il l'a donnée, à qui? à des hommes qui sont tous ou presque tous devenus parjures, à des hommes qui avaient tous solennellement juré de respecter son pouvoir tel qu'ils le trouvaient en rentrant dans ses États, à des hommes qui ont communié de ses mains en prêtant ce serment.

« Voilà ce que le Pape a fait, voilà la récompense qu'il a reçue; et vous osez lui reprocher encore de

n'avoir pas donné l'amnistie, quand c'est là la récompense qu'il a reçue pour la première amnistie qu'il a donnée? (A droite : *Très-bien! très-bien!*)

« Messieurs, Bossuet a parlé de je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu. Pie IX a connu ce je ne sais quoi d'achevé : il a connu le malheur; mais il a connu en outre ce qu'il y a de plus poignant dans le malheur, l'ingratitude. Et cependant je ne l'en plains pas, je l'en honore, j'oserais presque dire je lui en porte envie. Ne fait pas des ingrats qui veut; pour faire des ingrats, il faut faire du bien à ses semblables, il faut avoir tenté de grandes choses pour l'humanité. Il n'est pas donné à tout le monde de faire des ingrats. Heureux donc ceux qui font des ingrats; mais malheur à ceux qui le sont, et malheur à ceux qui se font les organes et les orateurs de l'ingratitude! » (*Vive approbation à droite.*)

L'orateur examinait ensuite si l'on pouvait demander à Pie IX autre chose que ce qui était contenu dans son *motu proprio* du 12 septembre 1849. Cet acte assurait quatre garanties principales : d'abord la réforme de la législation civile, ensuite la réforme des tribunaux, en troisième lieu des libertés provinciales et municipales plus grandes que celles que nous avons en France, en quatrième lieu

la sécularisation de l'administration. M. de Montalembert niait qu'on pût demander davantage, et cette partie de son discours mérite une attention toute particulière :

« Je voudrais, disait-il, bien établir d'abord pourquoi et en quoi certaines libertés sont incompatibles avec la souveraineté temporelle du Pape. Ce n'est pas la liberté en soi qui est incompatible avec cette souveraineté. Elle a existé partout pendant le moyen âge. Alors des libertés très-considérables, locales, individuelles et générales, ont coexisté dans les États-Romains avec la souveraineté temporelle des papes, comme elles coexistaient dans d'autres pays avec la souveraineté des rois. Mais qu'est-il arrivé dans ces derniers temps? C'est que la démocratie moderne a établi une synonymie à peu près complète entre la liberté et la souveraineté du peuple. Certes, cette synonymie n'est pas au fond des choses, car il y a une très-grande liberté en Angleterre, où il n'y a pas de souveraineté du peuple; il y a eu une grande liberté politique en France sous la Restauration, alors que le principe de la souveraineté du peuple n'était pas proclamé. C'est le principe de la souveraineté du peuple, comme le général Cavaignac l'a parfaitement établi à cette tribune, qui est absolument incompatible avec la souveraineté temporelle du Pape ; et c'est

parce que l'on confond toujours la liberté avec la souveraineté du peuple, que l'on est amené à dire et à prouver que certaines libertés, généralement réclamées, sont incompatibles avec la souveraineté du Pape. (*Approbation à droite.*)

« Est-ce que le Pape n'a pas donné à son pays, comme je le disais tout à l'heure, toutes les libertés qu'on réclame et plus encore? Il a donné la liberté de la presse; il a donné la garde civique. Il a donné les deux Chambres, le statut constitutionnel. Eh bien, quel en a été le résultat pour lui? La presse l'a renversé moralement avant qu'il fût renversé de fait. La garde civique l'a assiégé dans son palais du Quirinal. Et les deux Chambres sont restées muettes et impassibles quand son ministre a été assassiné; et c'est le chef du parti constitutionnel de ce temps-là, Mamiani, qui s'est constitué le successeur du ministre assassiné et le geôlier du Saint-Père.

« Voilà l'expérience qu'a faite le Pape du gouvernement constitutionnel. » (*Rumeurs à gauche. — Approbations à droite.*)

L'orateur poursuivait en ces termes :

« Oui, Pie IX, le symbole le plus auguste de l'autorité sur la terre, avait cru pouvoir demander à la liberté un rayon de plus pour sa tiare. Eh bien,

que s'est-il passé? vous avez arrêté tout cela, vous avez tout bouleversé, tout détruit; vous avez arrêté, détourné ce courant admirable qui nous inspirait, à nous, vieux libéraux, tant de confiance et d'admiration. Ce courant s'est perdu. Vous avez détrôné quelques rois, c'est vrai, mais vous avez détrôné bien plus sûrement la liberté! (*Applaudissements à droite.*) Les rois sont remontés sur leurs trônes, la liberté n'est pas remontée sur le sien. Savez-vous quel est, devant le monde, le plus grand de tous vos crimes? Ce n'est pas seulement le sang innocent que vous avez versé, quoiqu'il crie vengeance au ciel contre vous; ce n'est pas seulement d'avoir semé à pleines mains la ruine dans l'Europe entière : non! c'est d'avoir désenchanté le monde de la liberté. (*Acclamations à droite. — Très-bien! très-bien! très-bien!*) C'est d'avoir en quelque sorte désorienté le monde! c'est d'avoir compromis, ou ébranlé, ou anéanti dans tous les cœurs honnêtes cette noble croyance! c'est d'avoir refoulé vers sa source le torrent des destinées humaines! » (*Applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité.*)

Comme c'était vrai! comme c'est toujours vrai!

Je prolonge les citations et je ne crois pas que personne me le reproche. On ne saurait trop redire ces choses, et qui saurait les mieux dire? D'ailleurs, M. de Montalembert allait dès lors au fond

même de la situation; il mettait à nu ce qui ne pouvait manquer d'arriver le jour où le pouvoir temporel du Pape aurait été détruit.

« Croyez-vous, disait-il, que les hommes qui ont été conduits à porter la main sur le Saint-Siége, sur les souverains pontifes eux-mêmes, soient entrés avec cette pensée dans leurs luttes avec le Saint-Siége? Croyez-vous qu'ils se sont dit tout d'abord : « Je ferai le Pape prisonnier, ou je lui forcerai la « main par tous les moyens que peut fournir la « la violence ou la contrainte »? Je suis convaincu qu'il n'en est rien. Mais ils ont été conduits, comme vous y seriez conduits vous-mêmes si vous entriez dans cette voie, par le dépit, par l'impatience, par la menace maladroitement faite, qui manque son effet, et à laquelle un détestable amour-propre force de rester fidèle. Voilà comme on aboutit à la violence! (*Sensation.*) On dit : « Mais, après tout, « nous ne luttons avec le Saint-Siége que sur un « objet purement temporel; il ne sagit pas du tout « de l'autorité spirituelle, de la vérité dogma- « tique. » Mais Napoléon, lui aussi, quand il luttait avec Pie VII, était-ce pour un objet spirituel, dogmatique? Pas le moins du monde. C'était bel et bien pour un objet purement temporel, pour une question de ports que Pie VII ne voulait pas fermer aux Anglais, tout comme Pie IX a été détrôné pour

n'avoir pas voulu déclarer la guerre à l'Autriche. Cela n'a pas empêché l'Europe et le monde de voir en Pie VII le martyr des droits de l'Église. »

C'est ainsi en effet qu'il en est toujours arrivé; c'est ainsi qu'il en arrivera toujours, et toujours à la confusion de la force, lors même qu'elle éviterait la violence ouverte. Cela est bon à rappeler en ce moment, en présence de la destruction des ordres religieux à Rome poursuivie par le gouvernement piémontais, et de la persécution commencée en Allemagne par M. de Bismark.

« Qu'est-il résulté, après tout, continuait M. de Montalembert, de cette lutte entre Napoléon et Pie VII? Un grand affaiblissement et une grande déconsidération pour le grand empereur, et, en fin de compte, une grande défaite. Car — et ceci est ce qui doit frapper tous les esprits, même les plus prévenus — ce n'est pas seulement le discrédit et la déconsidération qui tôt ou tard s'attachent à ceux qui luttent contre le Saint-Siége, mais c'est encore la défaite! Oui, c'est l'insuccès qui est certain; certain, notez-le bien!

« Et pourquoi l'insuccès est-il certain? Ah! remarquez bien ceci : parce qu'il y a entre le Saint-Siége et vous, ou tout autre qui voudrait combattre contre lui, il y a inégalité de forces. Et sachez

que cette inégalité n'est pas pour vous, elle est contre vous. Vous avez cinq cent mille hommes, des flottes, du canon, toutes les ressources que peut fournir la force matérielle, c'est vrai, et le Pape n'a rien de tout cela ; mais il a ce que vous n'avez pas, il a une force morale, un empire sur les consciences et sur les âmes, auquel vous ne pouvez avoir aucune prétention, et cet empire est immortel. (*Dénégations à gauche. — Vive approbation à droite.*)

« Vous le niez? vous niez la force morale, vous niez la foi, vous niez l'empire de l'autorité pontificale sur les âmes, cet empire qui a eu raison des plus fiers empereurs? Eh bien, soit ; mais il y a une chose que vous ne pouvez pas nier, c'est la faiblesse du Saint-Siége. Or sachez le, c'est cette faiblesse qui fait sa force insurmontable contre vous. Oui vraiment, car il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus grand spectacle, et un plus consolant, que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse. (*Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion à droite.*)

« Permettez-moi une comparaison familière. Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément. Elle lui dit : « Frappez, mais vous vous déshonorerez, et vous « ne vaincrez pas. » (*Très-bien ! très-bien !*) Eh bien,

l'Église n'est pas une femme; elle est bien plus qu'une femme, c'est une mère. (*Très-bien! très-bien! Une triple salve d'applaudissements accueille cette phrase de l'orateur.*)

« C'est une mère, c'est la mère de l'Europe, c'est la mère de la société moderne, c'est la mère de l'humanité moderne. On a beau être un fils dénaturé, un fils révolté un fils ingrat, on reste toujours fils, et il vient un moment, dans toute lutte contre l'Église, où cette lutte parricide devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti, soit par la défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité. » (*Nouveaux applaudissements.*)

Je ne sache pas que dans l'histoire de l'éloquence parlementaire il existe un cri mieux inspiré, un cri plus pénétrant que celui-ci : « L'Église est bien « plus qu'une femme, c'est une mère! » Et quelle puissance ajoute à ce cri l'admirable commentaire que lui donne l'histoire, ayant M. de Montalembert pour organe!

J'appelle enfin l'attention sur les dernières paroles de l'orateur :

« Je sens qu'il faut finir, et je voudrais cependant répondre encore un mot à M. Victor Hugo, qui a prétendu que les idées étaient tout aussi invin-

cibles et durables que les dogmes. C'est bien là la prétention du monde moderne, de créer des idées et de leur donner l'éternité et l'omnipotence des dogmes. Eh bien, je suis bien aise de vous le dire en passant, c'est une prétention chimérique. (*Rumeurs à gauche.*) Oui, chimérique. Aucune idée ne peut avoir cette résistance contre le canon et contre la force que lui prêtait M. Victor Hugo, et cela par trois raisons : la première, c'est que les idées sont variables et que les dogmes sont immuables. (*Très-bien! très-bien!*) La seconde, c'est que les idées sont fabriquées par vous et par moi.... on connaît les officines où elles se fabriquent.... (*Rire général et marques prolongées d'approbation à droite.*) Les dogmes, au contraire, ont une origine mystérieuse et surnaturelle. (*Très-bien! très-bien! à droite.*)

« Et, en dernier lieu, les idées ne règnent que pour un temps. Et sur quoi? sur l'imagination, tout au plus sur la pensée, sur la raison, sur la passion. Les dogmes règnent sur la conscience. Voilà la différence. (*Applaudissements prolongés à droite.*)

« Du reste, quand M. Victor Hugo m'aura trouvé une idée qui dure depuis dix-huit siècles et qui a cent millions de fidèles, alors je consentirai à reconnaître à cette idée-là les droits que je réclame pour l'Église. » (*Rires approbatifs à droite.*)

Ce langage fut salué d'applaudissements tels, qu'on ne se souvenait pas, dit le *Journal des Débats* (20 octobre 1849), d'en avoir entendu de pareils dans aucune de nos assemblées délibérantes. Mais il était réservé à l'orateur une récompense d'un ordre infiniment supérieur : Pie IX lui écrivit pour le féliciter de son discours du 19 octobre, comme d'un acte « qui vivrait à jamais dans la mémoire des gens de bien[1]. » Le Saint-Père, à cette occasion, pouvait certes répéter à bon droit le mot caractéristique qu'il avait prononcé sur M. de Montalembert : *E un vero campione*[2] !

Les conjonctures devaient changer, mais le grand orateur catholique ne pouvait devenir infidèle à la noble cause de la sainte faiblesse de l'Église. En 1856, les plénipotentiaires des grandes puissances de l'Europe étaient réunis pour régler ce qu'on est convenu d'appeler la question d'Orient. Le Saint-Siége n'avait point été convié à ce congrès. Quel ne fut pas l'étonnement public, lorsqu'on lut au *Moniteur* le procès-verbal officiel de la séance du 8 avril, où le ministre des affaires étrangères de France avait en quelque sorte dénoncé à l'Europe la situa-

[1] *Quod perenni utique bonorum omnium memoria vigebit.*

[2] Cette parole fut dite par Pie IX à M. l'abbé Dupanloup en octobre 1846. Le Pape avait ajouté : « Dans tout ce qu'il écrit, il y a du courage, de l'éloquence, du nerf. Je voudrais lui envoyer quelque chose; mais je n'ai rien d'assez beau sous la main : *je lui écrirai*, cela vaudra mieux. » (Extrait d'une lettre du 5 novembre 1846.)

tion anormale du Pape, « qui, disait le représentant de la France, pour se maintenir, avait besoin d'être soutenu par des troupes étrangères » ! Le même procès-verbal enregistrait ensuite un véritable réquisitoire prononcé en congrès par lord Palmerston contre le gouvernement romain. M. de Cavour s'était empressé de prendre acte de ce réquisitoire, dont il sentait mieux qu'un autre toute la portée. Et cette même année il disait à M. William de la Rive : « *Dans trois ans* nous aurons la guerre, LA BONNE. » La publicité donnée par le gouvernement français au protocole diplomatique du 8 avril en était un premier symptôme, dont la gravité ne pouvait échapper à M. de Montalembert. Le 18 mars, le congrès avait déclaré avec la plus grande solennité, et sous la sanction la plus redoutable, qu'aucune puissance n'a le droit de s'immiscer, ni individuellement ni collectivement avec d'autres, dans les rapports d'un souverain avec ses sujets. Et cela au profit de qui? de la Turquie ! Le 8 avril, on inscrivait dans les actes publics du congrès la violation manifeste de ce principe. Et au détriment de qui ? de la souveraineté la plus ancienne et la plus légitime du monde chrétien. On mettait publiquement ainsi le Pape sur la sellette, sans l'avoir même daigné mettre en demeure de se faire défendre par un envoyé au sein du congrès. M. de Montalembert ressentit vivement cette indignité diplomatique, et,

bien que les lois du temps ne lui permissent pas de dire toute sa pensée, il protesta dans *le Correspondant* avec une énergie digne de lui. Jamais on n'a plus éloquemment flétri cette fausse hauteur de langage de lord Palmerston, si fier, si Romain, si fort devant les faibles, mais si retenu, et au besoin si souple devant les forts. Jamais on n'a mieux stigmatisé le scandale des encouragements donnés par la politique anglaise aux révolutionnaires, « toujours partout les mêmes, toujours aussi incapables, toujours aussi aveugles, acculant toujours les nations entre ce qui est indigne et ce qui est impossible[1]. »

Trois ans plus tard, une armée française entrait à Milan, et, dans une proclamation qui restera célèbre, Napoléon III appela tous les Italiens à « profiter de la fortune qui s'offrait à eux ». Quatre jours après, Bologne s'insurgeait, et quand un seul mot, dit au nom de la France, eût suffi pour tout arrêter, les Romagnols votaient leur annexion au Piémont et se mettaient sous les ordres de Garibaldi. M. de Montalembert ne se fit point illusion; il reprit vaillamment la plume. « Ce n'est pas, écrivait-il, l'étendue du territoire donné ou laissé au Pape qu'il s'agit de mesurer ; c'est la base même de son principat temporel que l'on ruine ; c'est le droit général et permanent à l'insurrection qu'il

[1] *Pie IX et lord Palmerston.* — *Correspondant*, juin 1856.

s'agit de sanctionner contre lui. Puisque 1859 fait triompher à Bologne le prétendu droit que 1849 a détruit à Rome par nos armes, pourquoi Rome ne reprendrait-elle pas ce droit triomphant et réhabilité? Voilà le vrai, le seul terrain de la discussion. »

L'écrivain rappelait la surprise de Paris par l'émeute le 24 février 1848; il rappelait l'adhésion qui l'avait couronnée, puis le 2 décembre et le plébiscite qui l'avait suivi, et il demandait ce qu'il faut penser de ces soi-disant manifestations nationales provoquées par des gouvernements provisoires, et sanctionnées par des appels au suffrage universel; il montrait que le but réel de Mazzini, de Garibaldi et des révolutionnaires de France, c'était la destruction totale de la souveraineté du Pape. *d'abord parce que c'est le Pape.* Et, frappé de la complicité individuelle de Napoléon III avec eux, il s'écriait douloureusement :

« Il se peut bien qu'il périsse, ce vieil et saint édifice qui a résisté depuis onze siècles à tant d'orages; il se peut que le principat sacré aille rejoindre, dans une ruine commune, tout l'ancien droit de l'Europe, si opiniâtrement attaqué et si misérablement défendu. Cela est possible; tout est possible ici-bas. Nul d'entre nous ne lie indissolublement l'existence de la papauté à celle du pouvoir temporel. Quoi qu'il arrive, nous savons

que la papauté survivra, et avec elle notre foi et notre filial amour. La Providence, s'il le faut, saura bien trouver d'autres voies pour que l'indéfectible mission de Pierre s'accomplisse,

Fata viam invenient.

« Mais aussi, si l'on détruit cette condition si ancienne, si utile et si légitime de la suprême autorité spirituelle; *si les souverains et les révolutionnaires se mettent d'accord, les uns pour l'ébranler et les autres pour la renverser*, nous aurons toujours le droit de dire, jusque dans la postérité la plus reculée, QU'ILS ONT MAL FAIT. Ce sera à la fois une faute et un crime, une ineptie et une injustice. Ce sera un mauvais but atteint par de mauvais moyens. Ce sera la plus éclatante violation, dans un siècle qui en a tant vu, du droit des gens, du droit public des nations civilisées. Ce sera la victoire de *l'astuce* et de *la violence* sur l'honneur, sur la faiblesse native, sur la bonne foi bafouée. Il est de mode, parmi nos grands publicistes, si complaisants pour les forts et si dédaigneux pour les faibles, il est de mode de se moquer des larmes et des foudres du Pape. Ah! nous le savons, les larmes du Pape ne touchent que ses enfants dociles, et ses foudres n'effrayent que ceux qu'elles ne menacent pas. Elles n'en sont pas moins les larmes de l'innocence et les foudres de la justice. On ne nous fermera la bouche

ni longtemps ni toujours. Mille voix, dans l'Église et dans l'histoire, répéteront le *non licet* de l'Évangile, Entendez bien : *Non licet*. Ce n'est rien, et c'est tout. CELA N'EMPÊCHE RIEN DANS LE PRÉSENT : CELA DÉTERMINE TOUT DANS L'AVENIR, au jugement de Dieu comme au jugement des hommes. Cela n'a pas empêché Hérode de faire ce qui lui a semblé bon ; mais, après tout, qui voudrait avoir été Hérode? Cela n'a pas empêché Pilate de laisser triompher les passions d'un peuple aveuglé et coupable, sauf à s'en laver les mains. Mais qui donc voudrait être le Pilate de la papauté? »

Le Correspondant reçut un avertissement pour avoir publié ces pages. L'article, réimprimé sous forme de brochure, fut saisi et déféré à la justice ; mais le gouvernement recula devant une discussion publique de sa politique en Italie, et la poursuite fut abandonnée.

Voilà ce qu'a été M. de Montalembert dans la question romaine ; voilà ce qu'il a fait pour la liberté de l'Église, personnifiée dans celle du souverain Pontife. Sous ce rapport, certes, comme le concédait naïvement un de ses détracteurs, *il était en règle*. Et il ne s'est jamais reposé dans la lutte : j'en atteste ses admirables *Lettres à M. de Cavour* et les paroles si émues et si émouvantes qu'il a consacrées à la mémoire de Lamoricière. Mais je

n'écris point en ce moment sa vie ; j'écris un article de Revue, et je dois savoir me borner.

J'ai hâte de compléter rapidement ce que j'ai à dire ici de l'homme politique.

On a vu en quels termes et sous quelles réserves M. de Montalembert avait accepté la République. Depuis, certes, le 15 mai et les journées de juin 1848 l'avaient alarmé à bon droit, et l'attitude gênée du général Cavaignac vis-à-vis des Montagnards n'était pas de nature à lui ôter ses craintes. Le général était la personnification de ce qui s'intitule aujourd'hui *la République conservatrice*, c'est-à-dire de ce que M. de Falloux qualifiait alors « un système douteux, qui ne promet pas *clairement* ce que la France désire, *et qui pourrait involontairement la livrer à ce qu'elle redoute* ». M. de Montalembert, qu'on a tant dénoncé plus tard comme l'homme des concessions et des compromis, était par nature, au contraire, l'homme des situations tranchées. Les origines révolutionnaires de Cavaignac et ses inévitables faiblesses envers la gauche révoltaient l'auteur du discours sur le *Sonderbund*. Ce dernier avait cessé de prendre au sérieux la République conservatrice, il ne croyait plus du tout à sa durée. Quand Louis-Napoléon fut élu représentant du peuple, au mépris de la loi qui bannissait les Bonaparte, M. de Montalembert vota

pour que l'élection fût validée, ne ressentant à cet endroit ni surprise, ni colère, ni frayeur. Il concevait, dès lors, que la France préférât à MM. Flocon et Caussidière le neveu de l'Empereur. Cette première impression alla croissant. Cavaignac tenait à l'impôt progressif; il refusait de retirer le projet de loi élaboré par M. Carnot pour imposer à la France l'instruction obligatoire : M. de Montalembert ne doutait pas qu'une telle politique ne conduisît à la République rouge ; et d'ailleurs il suffisait, disait-il, que le régime Cavaignac durât deux ans seulement, pour assurer matériellement et moralement la ruine définitive du pays. Je n'entends pas m'approprier cette appréciation; je ne juge pas, je raconte. C'est pourquoi, dès qu'elle se produisit, la candidature de Louis-Napoléon fut agréée de M. de Montalembert. Celui-ci voyait là une protestation contre le joug d'un passé dont la domination serait mortelle à la France. Il fut le premier homme public de quelque valeur qui ait accepté cette candidature; mais il ne tarda pas à voir les personnages politiques les plus considérables s'y rallier après lui, et cela dans l'ordre suivant : M. Barrot, M. Thiers, M. Molé, M. Berryer. — M. de Falloux vota pour Cavaignac.

On sait quel fut le résultat du scrutin du 10 décembre. Dès le soir de ce jour on aurait pu dire avec vérité ce que dit M. Thiers vingt-cinq mois

plus tard, après la destitution du général Changarnier : *L'Empire est fait.*

Tout le monde sentait que l'Assemblée sortie du scrutin du 23 avril de cette même année était absolument incompatible avec le président que le suffrage universel venait de donner à la République. Une motion fut faite pour que l'Assemblée mît elle-même un terme à cet antagonisme, en se retirant volontairement pour faire place à une autre législature. M. de Montalembert prit la parole, et il contribua plus qu'aucun autre au succès de la proposition. A dater de ce jour, sa situation politique fut changée. Jusque-là il était un orateur éloquent, mais isolé. Ce discours lui fit prendre rang d'emblée parmi les chefs de la nouvelle majorité, et l'autorité qu'il venait d'acquérir fut marquée par un service de premier ordre rendu à la France : il obtint que l'inamovibilité des juges, menacée en fait par un projet de loi du gouvernement Cavaignac, reçût une consécration pratique immédiate par le rejet de ce projet, qui investissait le pouvoir exécutif de la faculté de renouveler tout le personnel des tribunaux. C'est assurément là un des plus heureux triomphes de la parole publique de M. de Montalembert. La magistrature en a gardé le souvenir.

Après la dissolution de l'Assemblée constituante, M. de Montalembert fut l'un des quinze membres

du comité d'exécution chargé de s'occuper, dans l'intérêt du parti conservateur, des élections générales de 1849. Réélu à l'Assemblée législative par le Doubs et les Côtes-du-Nord, il opta pour le premier de ces départements, et c'est devant cette nouvelle législature qu'il prononça son beau discours de tout à l'heure sur les conditions du retour de Pie IX à Rome, ainsi que ses derniers discours pour l'émancipation de l'enseignement.

Mais bientôt une question formidable domina toutes les autres : qu'adviendrait-il de la France à l'expiration du mandat de l'Assemblée législative et de celui du président de la République ? Leurs pouvoirs, en effet, cessaient à la fois au mois de mai 1852. Beaucoup d'esprits, et M. de Montalembert était du nombre, ne voyaient de salut que dans la prolongation par le peuple des pouvoirs du président de la République, et par conséquent dans la révision de la Constitution, car la Constitution déclarait le président irréeligible. D'autres se préoccupaient moins des dangers du mal que des dangers du remède ; ils appréhendaient par-dessus tout que la réélection de Louis-Napoléon ne frayât le chemin à l'intronisation d'une troisième dynastie, et, dans cette appréhension, ils s'opposaient de toutes leurs forces à la révision. Au milieu de ces tiraillements intestins, le parti de l'ordre se décomposait à vue d'œil, et le régime parlementaire per-

dait de plus en plus toute action sur les masses. Les masses, en effet, ne connaissent que le pouvoir exécutif; même quand il est exercé sous forme collective, elles le personnifient, quoi qu'on fasse : pour elles, le Comité de salut public, par exemple, s'appelait Robespierre, et le Directoire, Barras.

En 1851, les masses ne voyaient que Louis-Napoléon, comme elles ne voient aujourd'hui que M. Thiers[1]. M. de Montalembert avait conscience de cette pente où glisse fatalement la multitude : il sentait venir la dictature napoléonienne, il la croyait inévitable, et il pensait devoir soutenir le prince président pendant que la lutte était engagée contre lui, non-seulement pour avoir le droit de le conseiller efficacement plus tard, mais surtout parce qu'il croyait servir par là le double intérêt de l'ordre social et de la France. C'était une illusion, mais cette illusion fut la sienne. Le prince, en apparence, était doux, calme, serieux, digne, et surtout modeste ; nul ne savait mieux écouter ; nul ne semblait aussi accessible à de bons conseils. Il était peu brillant; mais précisément ce manque d'éclat rassurait ; on n'estimait pas que cet homme si terne fût de force à pouvoir se passer du concours de tous les chefs du Parlement, on s'obstinait à croire qu'il ne tenait qu'à eux de gouverner avec lui.

[1] M. Foisset écrivait ceci en 1872.

C'est sous l'empire de cette illusion que M. de Montalembert fit son discours du 10 février 1851, en faveur de la dotation du président. Il déplorait qu'une portion considérable de l'ancienne majorité se fût éloignée du chef du gouvernement ; il eût voulu arrêter ce mouvement avant que la séparation ne fût devenue irréparable, et il s'en expliqua en ces termes :

« Je viens entreprendre la défense du gouvernement sans enthousiasme aucun, sans confiance illimitée en qui que ce soit. Je ne parle pas du passé, *je ne réponds nullement de l'avenir;* je ne réponds nullement des fautes que pourront arracher à ce gouvernement ou l'acharnement de ses adversaires ou les conseils funestes de ses auxiliaires éventuels. Je ne suis donc *ni le garant*, ni l'ami, *ni le conseiller*, ni l'avocat du président ; je suis simplement SON TÉMOIN, et je viens lui rendre ce témoignage, devant la justice du pays, qu'il n'a démérité en rien de cette grande cause de l'ordre que nous avons tous voulu servir, et dont quelques défenseurs semblent vouloir aujourd'hui l'abandonner ou le blâmer... Il y a bien des points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec le président de la République : *il pourra me faire regretter un jour d'avoir cru en lui;* il pourra me faire rétracter le témoignage que je lui rends. Mais comme je ne lui dois

rien, comme je ne lui demande rien, comme il ne peut rien pour moi, il y a une chose dont je suis sûr, c'est que jamais, par aucune faveur, par aucune complaisance, il ne pourra gâter le plaisir que j'éprouve et l'honneur que je me fais en venant lui rendre ici ce public témoignage. »

Il me semble que l'orateur avait fait ici des réserves suffisantes et qu'il n'y a rien qui ne soit parfaitement avouable dans ce langage. Il ne l'avait tenu qu'après avoir sondé sa conscience devant Dieu et reconnu que le parti auquel il s'arrêtait était celui qui lui offrait le moins d'avantages personnels; mais, disait-il, mon rôle a toujours été de servir la vérité, et la vérité impopulaire. Ce discours le brouillait avec M. Thiers, avec M. Molé, avec tous les chefs de la majorité, sans le rendre agréable à Louis-Napoléon. Il ne pouvait s'empêcher d'être effrayé de son isolement politique ultérieur; néanmoins, en présence d'un grand danger du pays, il croyait avoir accompli un devoir.

Fidèle à cette ligne de conduite, il ne fit ni la guerre ni la cour. Il signa et soutint l'infructueuse proposition du duc de Broglie pour la révision de la Constitution, proposition dont le succès eût conjuré la crise. Mais il combattit énergiquement, en dépit de l'Élysée, l'abrogation de la loi du 31 mai 1850, qui avait restreint le suffrage universel. Il est vrai

qu'en même temps il repoussait les motions parlementaires qui accentuaient de plus en plus les défiances de l'Assemblée contre son antagoniste. Le 2 décembre, après le coup d'État, il n'en rédigea pas moins, et il signa avec soixante-trois députés de la réunion dite des *Pyramides*, la déclaration qui suit :

« Dans l'impossibilité de se réunir au palais de l'Assemblée, les sousignés, représentants du Peuple, déclarent protester contre la dissolution de l'Assemblée nationale et sa dispersion par la violence[1].

[1] « M. de Montalembert vint au bureau de *l'Univers* le matin du 2 décembre, mais non pas avec angoisse ni pour conseiller la résistance : au contraire! Ce fut dans le cabinet du rédacteur en chef, *alors absent de Paris*, sur son bureau, avec sa plume, qu'il écrivit à plusieurs catholiques des départements pour les prier d'adhérer au coup d'État. » Les personnes qui ont dit cela à M. Veuillot font évidemment erreur sur le jour. A qui persuadera-t-on que, le 2 décembre au matin, M. de Montalembert ait pu faire deux actes aussi contradictoires : d'une part, une protestation officielle contre le coup d'État (celle qu'on vient de lire), et d'autre part une exhortation d'adhérer à cette mesure? Les lettres en question peuvent avoir été écrites, mais PAS CE JOUR-LA. Or le fait de la protestation est certain; il a été rendu public par M. de Montalembert en 1860 (*Discours*, tome III, page 589).

M. de Montalembert m'écrivait le 4 décembre 1851 : « Je n'ai ni su, ni conseillé, ni APPROUVÉ ce qui s'est fait. » Il me demandait en même temps s'il devait accepter une place dans la commission consultative, et me disait qu'en *refusant* provisoirement le 3, il avait obtenu la mise en liberté immédiate de tous ses collègues de la droite, incarcérés pour avoir proclamé la déchéance du président. Il n'avait donc pas écrit *le 2 décembre*, dans le sens qu'on a rapporté, à M. Veuillot.

n'écris point en ce moment sa vie ; j'écris un article de Revue, et je dois savoir me borner.

J'ai hâte de compléter rapidement ce que j'ai à dire ici de l'homme politique.

On a vu en quels termes et sous quelles réserves M. de Montalembert avait accepté la République. Depuis, certes, le 15 mai et les journées de juin 1848 l'avaient alarmé à bon droit, et l'attitude gênée du général Cavaignac vis-à-vis des Montagnards n'était pas de nature à lui ôter ses craintes. Le général était la personnification de ce qui s'intitule aujourd'hui *la République conservatrice*, c'est-à-dire de ce que M. de Falloux qualifiait alors « un système douteux, qui ne promet pas *clairement* ce que la France désire, *et qui pourrait involontairement la livrer à ce qu'elle redoute* ». M. de Montalembert, qu'on a tant dénoncé plus tard comme l'homme des concessions et des compromis, était par nature, au contraire, l'homme des situations tranchées. Les origines révolutionnaires de Cavaignac et ses inévitables faiblesses envers la gauche révoltaient l'auteur du discours sur le *Sonderbund*. Ce dernier avait cessé de prendre au sérieux la République conservatrice, il ne croyait plus du tout à sa durée. Quand Louis-Napoléon fut élu représentant du peuple, au mépris de la loi qui bannissait les Bonaparte, M. de Montalembert vota

pour que l'élection fût validée, ne ressentant à cet endroit ni surprise, ni colère, ni frayeur. Il concevait, dès lors, que la France préférât à MM. Flocon et Caussidière le neveu de l'Empereur. Cette première impression alla croissant. Cavaignac tenait à l'impôt progressif; il refusait de retirer le projet de loi élaboré par M. Carnot pour imposer à la France l'instruction obligatoire : M. de Montalembert ne doutait pas qu'une telle politique ne conduisît à la République rouge ; et d'ailleurs il suffisait, disait-il, que le régime Cavaignac durât deux ans seulement, pour assurer matériellement et moralement la ruine définitive du pays. Je n'entends pas m'approprier cette appréciation; je ne juge pas, je raconte. C'est pourquoi, dès qu'elle se produisit, la candidature de Louis-Napoléon fut agréée de M. de Montalembert. Celui-ci voyait là une protestation contre le joug d'un passé dont la domination serait mortelle à la France. Il fut le premier homme public de quelque valeur qui ait accepté cette candidature; mais il ne tarda pas à voir les personnages politiques les plus considérables s'y rallier après lui, et cela dans l'ordre suivant : M. Barrot, M. Thiers, M. Molé, M. Berryer. — M. de Falloux vota pour Cavaignac.

On sait quel fut le résultat du scrutin du 10 décembre. Dès le soir de ce jour on aurait pu dire avec vérité ce que dit M. Thiers vingt-cinq mois

plus tard, après la destitution du général Changarnier : *L'Empire est fait.*

Tout le monde sentait que l'Assemblée sortie du scrutin du 23 avril de cette même année était absolument incompatible avec le président que le suffrage universel venait de donner à la République. Une motion fut faite pour que l'Assemblée mît elle-même un terme à cet antagonisme, en se retirant volontairement pour faire place à une autre législature. M. de Montalembert prit la parole, et il contribua plus qu'aucun autre au succès de la proposition. A dater de ce jour, sa situation politique fut changée. Jusque-là il était un orateur éloquent, mais isolé. Ce discours lui fit prendre rang d'emblée parmi les chefs de la nouvelle majorité, et l'autorité qu'il venait d'acquérir fut marquée par un service de premier ordre rendu à la France : il obtint que l'inamovibilité des juges, menacée en fait par un projet de loi du gouvernement Cavaignac, reçût une consécration pratique immédiate par le rejet de ce projet, qui investissait le pouvoir exécutif de la faculté de renouveler tout le personnel des tribunaux. C'est assurément là un des plus heureux triomphes de la parole publique de M. de Montalembert. La magistrature en a gardé le souvenir.

Après la dissolution de l'Assemblée constituante, M. de Montalembert fut l'un des quinze membres

nullement incompatible avec la liberté comme état normal), il n'a pas renié, comme d'autres, le régime parlementaire, il ne l'a point insulté, il s'est abstenu de toute théorie entachée d'*absolutisme*. En un mot, il a fait une faute, il n'a pas commis d'apostasie.

Du reste, comme je viens de le rappeler, sa méprise fut courte. Du jour où le résultat du scrutin fut connu, le prince ne l'écouta plus que d'un air distrait. M. de Montalembert se tint pour averti et il resta chez lui. Il y était retenu dès le commencement de janvier par les premières atteintes du mal cruel auquel il devait succomber dix-huit ans plus tard, lorsqu'il apprit qu'il allait être fait sénateur : il fit savoir sur-le-champ qu'il n'accepterait pas. Le lendemain, M. Fould, informé de ce refus, vint combattre de son mieux sa résolution, mais en vain. M. de Persigny[1], muni d'une lettre de son maître, tenta une dernière démarche ; elle fut infructueuse. M. de Montalembert avait acquis la certitude qu'on désirait avoir son nom comme une sorte de décoration pour le sénat impérial, mais pourvu qu'il fût bien avéré d'ailleurs que le prince ne voulait nullement de ses conseils. Dans ces conditions, assurément, le fils des croisés n'était

[1] Dans le remarquable ouvrage qu'elle a consacré à la mémoire de M. de Montalembert, Mme Oliphant attribue cette démarche à M. de Morny; c'est une erreur de nom des plus excusables.

dait de plus en plus toute action sur les masses. Les masses, en effet, ne connaissent que le pouvoir exécutif; même quand il est exercé sous forme collective, elles le personnifient, quoi qu'on fasse : pour elles, le Comité de salut public, par exemple, s'appelait Robespierre, et le Directoire, Barras.

En 1851, les masses ne voyaient que Louis-Napoléon, comme elles ne voient aujourd'hui que M. Thiers[1]. M. de Montalembert avait conscience de cette pente où glisse fatalement la multitude : il sentait venir la dictature napoléonienne, il la croyait inévitable, et il pensait devoir soutenir le prince président pendant que la lutte était engagée contre lui, non-seulement pour avoir le droit de le conseiller efficacement plus tard, mais surtout parce qu'il croyait servir par là le double intérêt de l'ordre social et de la France. C'était une illusion, mais cette illusion fut la sienne. Le prince, en apparence, était doux, calme, serieux, digne, et surtout modeste ; nul ne savait mieux écouter ; nul ne semblait aussi accessible à de bons conseils. Il était peu brillant ; mais précisément ce manque d'éclat rassurait ; on n'estimait pas que cet homme si terne fût de force à pouvoir se passer du concours de tous les chefs du Parlement, on s'obstinait à croire qu'il ne tenait qu'à eux de gouverner avec lui.

[1] M. Foisset écrivait ceci en 1872.

C'est sous l'empire de cette illusion que M. de Montalembert fit son discours du 10 février 1851, en faveur de la dotation du président. Il déplorait qu'une portion considérable de l'ancienne majorité se fût éloignée du chef du gouvernement ; il eût voulu arrêter ce mouvement avant que la séparation ne fût devenue irréparable, et il s'en expliqua en ces termes :

« Je viens entreprendre la défense du gouvernement sans enthousiasme aucun, sans confiance illimitée en qui que ce soit. Je ne parle pas du passé, *je ne réponds nullement de l'avenir;* je ne réponds nullement des fautes que pourront arracher à ce gouvernement ou l'acharnement de ses adversaires ou les conseils funestes de ses auxiliaires éventuels. Je ne suis donc *ni le garant*, ni l'ami, *ni le conseiller*, ni l'avocat du président; je suis simplement SON TÉMOIN, et je viens lui rendre ce témoignage, devant la justice du pays, qu'il n'a démérité en rien de cette grande cause de l'ordre que nous avons tous voulu servir, et dont quelques défenseurs semblent vouloir aujourd'hui l'abandonner ou le blâmer... Il y a bien des points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec le président de la République : *il pourra me faire regretter un jour d'avoir cru en lui;* il pourra me faire rétracter le témoignage que je lui rends. Mais comme je ne lui dois

Cette parole mémorable devint la devise de M. de Montalembert. C'est pour en faire l'application, au vu et su de la France, qu'il consentit à entrer au Corps législatif.

Quelqu'un s'étonnait, devant lui, qu'il acceptât le mandat des électeurs du Doubs, après avoir refusé un siége au Sénat. « Oh ! répondit-il, il se peut bien que les membres du Corps législatif ne soient que des comparses ; mais les sénateurs, c'est bien différent, ce sont des compères ! »

Il ne tint pas à lui, du reste, que les législateurs ses collègues ne prissent au sérieux leurs fonctions. Membre de la commission du budget, il demanda et obtint de très-grandes économies, qui, malheureusement, ne furent point adoptées par le Conseil d'État. Le 22 juin 1852, sans se laisser intimider par la présence du prince-dictateur, qui assistait à la séance, dans la tribune du Gouvernement, il eut un succès aussi éclatant qu'imprévu en déclarant que tout contrôle sérieux était rendu impossible par la prépondérance que donnait au Conseil d'État la Constitution nouvelle. Ses collègues votèrent l'impression de son discours. Le 26 juin, plus courageux encore, il protesta contre la confiscation des biens de la maison d'Orléans. Il prit acte de ce que le budget des recettes ne contenait aucun produit provenant de l'exécution des décrets du 22 janvier, et de ce qu'ainsi le gouvernement n'en avait pas

demandé au Corps législatif la sanction, ni directe ni indirecte. Il ajouta que la France avait été unanime à réprouver cette mesure, et qu'il profitait « de cette première occasion pour élever, dans le triple intérêt de la propriété, de la justice et d'une auguste infortune, ses solennelles réserves contre une faute qui avait été *sans excuse, sans prétexte*, sans provocation aucune, et qu'on s'attachait chaque jour davantage à rendre irréparable. » C'est en sortant de cette séance qu'il écrivait à un ami : *Liberavi animam meam !*

L'année d'après, le budget soumis au Corps législatif pour 1854 comprit, dans ses prévisions de recettes, une somme de 1 million 800,000 francs, à provenir de la vente des domaines de Neuilly et de Monceaux. M. de Montalembert demanda que cette somme fût retranchée des recettes. Son amendement ayant été repoussé, il s'exprima ainsi :

« Comme je ne veux pas qu'on m'applique le proverbe : *Qui ne dit mot consent*, et qu'on prenne mon silence pour une approbation, je dirai, le plus simplement et le plus brièvement possible, que je ne vote pas le budget et pourquoi je ne le vote pas.

« Je repousse le budget de 1854, parce qu'il sanctionne implicitement et le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, qui nous dépouille de tout con-

trôle sérieux sur les finances du pays, et les décrets du 22 janvier, qui dépouillent la maison d'Orléans de son légitime patrimoine. En un mot, je vote contre ce budget pour deux motifs : parce que la lumière en est sortie et parce que la confiscation y est entrée.

« La lumière en est sortie par le sénatus-consulte du 25 décembre, dont vous ne voulez pas que je parle...

« Mais, à côté de la question de dignité, il y a une question de conscience et de probité : dans une assemblée d'honnêtes gens et de Français, les scrupules qu'elle inspire ne sauraient demeurer sans écho... Sachez-le bien, aucune dictature, aucun plébiscite ne peut conférer le droit de faire des lois contre le droit, contre la propriété, contre la conscience . . . .

. . . .

« Vous ne voulez point, n'est-ce pas, cacher à la Chambre ce qu'elle va faire. Or le voici. On vous propose d'adopter, d'approuver ce que les républicains et les socialistes, vainqueurs en 1848, n'ont pas même osé entreprendre. On vous demande de faire ce que le Conseil d'État lui-même n'a fait qu'à une voix de majorité : le Conseil d'État amovible, et à qui l'on a fait sentir, en cette circonstance, le poids de son amovibilité. On vous demande de vous associer à la responsabilité d'un acte qui a

porté, au principe de la propriété, de la propriété privée, entendez-le bien! la plus grave atteinte qu'elle ait reçue au dix-neuvième siècle. On vous demande de consacrer, par vos votes, le rétablissement de la confiscation dans sa forme la plus odieuse, de la confiscation exercée, non pas à titre de pénalité et par arrêt de justice, mais par un simple acte de dictature se substituant aux lois et aux juges pour décider des questions de propriété entre le tien et le mien...

« Messieurs, voter un budget qui contient des sommes provenant d'une telle source, c'est, selon moi, accepter la responsabilité, la solidarité de cette spoliation. Pour moi, je ne l'accepte pas. Je la répudie devant Dieu, devant le pays, devant l'avenir. C'est pourquoi je vote contre le budget. »

Il faut lire en entier cette protestation dans *le Correspondant* du 25 novembre 1871. Comme parole et comme acte, cela est admirable.

C'est dans la même pensée d'indépendance que, malgré tous ses amis, excepté un seul, M. de Montalembert publia, au commencement de novembre 1852, sa brochure : « *Des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle.* » Cet écrit peut être résumé en peu de mots. Où en était l'Église en 1800 ? et où en 1852 ? Qui pouvait nier, en comparant ces dates, l'essor qu'avait pris la prédication en France, l'é-

lan de la polémique religieuse, l'extinction du gallicisme, la résurrection des ordres monastiques, la réaction liturgique, la renaissance de l'art chrétien, la séve intérieure dont la société de Saint-Vincent de Paul était l'irrécusable témoignage? Qui pouvait oublier l'émancipation des catholiques dans la Grande-Bretagne, le rétablissement de la hiérarchie canonique en Angleterre et en Hollande, le réveil du zèle catholique en Allemagne à la suite de l'emprisonnement de l'archevêque de Cologne? Tout cela, certes, était l'œuvre de Dieu. Mais par quel moyen avait-il plu à Dieu d'opérer ces miracles? Humainement, tout cela s'était accompli à la faveur de la liberté politique[1]. Pouvait-on raisonnablement espérer mieux du pouvoir absolu d'un seul? « Avouons de bonne foi, a dit Bossuet, qu'il

[1] Faut-il répondre à cette objection banale qu'en Italie, en Espagne, en Autriche, en Prusse, l'existence d'une tribune parlementaire n'a point empêché l'oppression de l'Église? Rien de moins contestable, assurément. Mais, du moins, grâce à ce qu'il reste en ces pays de liberté, en Italie, en Espagne, en Autriche, en Prusse, l'Église opprimée peut élever la voix et tremper ainsi les âmes dans une résistance indomptable. Croit-on que Henri VIII aurait eu si bon marché de la foi catholique en Angleterre, et Gustave Wasa en Suède, si l'Angleterre de Henri et la Suède de Gustave avaient eu les institutions et les mœurs politiques de la Grande-Bretagne actuelle? Oui, une majorité parlementaire peut être aussi tyrannique évidemment qu'un roi absolu; mais bâillonner aussi persévéramment, aussi efficacement la vérité? jamais! jamais! Elle peut persécuter la foi, elle ne peut l'extirper d'une contrée au degré où le catholicisme a été extirpé jadis en Russie par le schisme grec, en Afrique par l'islamisme.

n'y a point de tentation *égale* à celle de la puissance, ni rien de plus difficile que de se refuser quelque chose, QUAND LES HOMMES VOUS ACCORDENT TOUT. » M. de Montalembert en concluait qu'en présence de la dictature inaugurée au 2 décembre, les catholiques devaient, eux aussi, se tenir debout. Il ne leur demandait point de taquiner le nouveau pouvoir, mais seulement de ne point le flatter. Il ne leur recommandait pas alors, comme on le lui a imputé, une couleur de mécontentement et d'opposition : suivant lui, *il suffisait de se taire et de rester spectateur impartial de la marche des événements.* Était-ce trop exiger? « Je n'ai pas l'espoir, écrivait M. de Montalembert, de lutter contre le torrent avec quelque succès. Mais je ne veux pas qu'on dise, dans l'avenir, quand chaque acte, chaque parole sera relevée par des juges impitoyables, que la grande palinodie à laquelle j'assiste a eu lieu sans soulever aucune protestation. On saura qu'il y a eu un vieux soldat du catholicisme et de la liberté qui, en 1848, a combattu de toutes ses forces la prétendue identité du christianisme et de la démocratie, et qui, en 1852, a protesté contre le sacrifice de la liberté à la force sous prétexte de religion. On me dit que je serai seul. J'espère mieux de mon pays. D'ailleurs, j'ai été seul longtemps déjà sous d'autres régimes : dussé-je l'être toujours, je m'y résignerais bien plus volontiers qu'à

être le complice silencieux de l'abaissement de mon parti et de mon drapeau. »

Et, si M. de Montalembert protestait avec cette énergie, c'était bien moins, certes, pour son honneur personnel que dans l'intérêt de l'Église. Il se souvenait, et il le rappelait au clergé, qu'après la révolution de 1830, trois ans s'étaient passés avant que l'habit ecclésiastique pût se montrer impunément dans les rues de Paris, et pourquoi? Par cela seul que les évêques et les prêtres avaient été sympathiques à la Restauration.

Il se souvenait et il rappelait qu'au contraire, en 1848, les conférences du Père Lacordaire, à Notre-Dame, ne furent pas un seul jour interrompues, pourquoi? Parce que le clergé n'avait pas donné un seul gage à Louis-Philippe. Or M. de Montalembert ne croyait point à l'éternité du trône impérial, et il s'efforçait d'arrêter le clergé sur la pente qui précipitait la nation aux pieds de Louis Bonaparte. « Je ne perdrai pas mon temps, écrivait-il plus tard, à discuter avec ceux qui croient à la durée indéfinie du régime actuel, avec ceux qui ne comprennent pas que l'interrègne qu'ont subi nos libertés *a préparé une révolution*, AUPRÈS DE LAQUELLE LES CRISES DE 1830 ET DE 1848 PARAITRONT DES JEUX D'ENFANTS. Mille symptômes, plus clairs que le jour, démontrent que cette révolution future aura pour mot d'ordre une explosion d'irréligion,

qui formera le contraste le plus frappant avec les allures de la République de 1848, aux premiers jours de son existence. La suppression de la vie politique a produit, dans certaines couches de la société française, un développement de sensualisme, de matérialisme et même d'athéisme, dont le dix-huitième siècle lui-même n'a point offert l'exemple. Croire que cet état des esprits ne réagira pas de la façon la plus effroyable sur l'ordre social, et, par conséquent, sur l'ordre religieux, c'est se mettre en dehors du sens commun et de la logique naturelle des choses. »

Qu'en disent ceux qui ont vu Paris au mois de mai 1871 ?

Qu'ajouterais-je ? Certes, à ne considérer que lui, M. de Montalembert est mort à temps. Il n'a point eu la douleur de voir de ses yeux les catastrophes qui ont précédé l'accomplissement de sa prédiction, heureux, comme on l'a dit d'un ancien, non-seulement par l'illustration de sa vie, mais par l'opportunité de sa mort. Dieu lui a épargné de voir la folle déclaration de guerre de 1870, les hontes de Sedan et de Metz, le désastre de notre campagne de l'Est, la France démembrée, les horreurs de la guerre étrangère mille fois dépassées par les fureurs de la guerre civile, Paris brûlé de gaieté de cœur par des Français, son archevêque et ses prêtres tués à coups de fusil, comme des bêtes fauves.

Oui, redisons-le : à ne considérer que lui, M. de Montalembert est mort à temps ; mais, hélas! combien il nous manque! Qui nous rendra les fiers accents de ce grand cœur, l'ascendant de son caractère et de ses services, l'intrépidité chevaleresque et toute-puissante de son âme et de sa parole? Hélas! nous ne reverrons plus Achille, et nul n'a hérité de ses armes. Oh! pourquoi, pourquoi nous a-t-il été retiré si jeune, et que ne lui a-t-il été donné de longs jours! Il marcherait encore à notre tête, il serait sur la brèche, toujours invaincu, toujours sans peur. Achille, tu ressaisirais ton glaive, et nous, nous jouirions de tes triomphes :

Tuque tuis armis, nos te potiremur, Achilles!